MARIE DE LA HIRE

LA
Femme Française

Son activité pendant la Guerre

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS ET DE PUBLICATIONS
LIBRAIRIE JULES TALLANDIER
75, rue Dareau (14e)

Tous droits réservés

La
Femme Française

DU MÊME AUTEUR

ROMANS

La Nièce de l'abbé Rozan . . . . . 1 vol.
Modèle Nu . . . . . 1 vol.
Annette hésite . . . . . 1 vol.
L'Amour pardonne . . . . . 1 vol.
La Petite Rose . . . . . 1 vol.
Un mariage sur le Front . . . . . 1 vol.
Innocente et Vengée . . . . . 1 vol.
Les deux amours d'une Marquise . . . . . 1 vol.
Contes pour la Jeunesse . . . . . 1 vol.
Duchesse et Midinette . . } *en collaboration*
Les Sentiers de l'Amour . } *avec Jean de la Hire*

POÈMES

Les Jardins du Soir . . . . . 1 vol.

EN PRÉPARATION :

Les Crépuscules au Jardin (*poèmes*) . . . . . 1 vol.
Le Parti féministe français (*sociologie*) . . . . 1 vo.

Copyright
by Jules Tallandier 1917

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays.

MARIE DE LA HIRE

La Femme Française

Son activité pendant la Guerre

PARIS
Société d'Éditions et de Publications
Librairie Jules TALLANDIER, 75, rue Dareau (14e)

Tous droits réservés

KPY 1571

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
MAR 20 1944

A Madame ALICE OLIVIER MACÉ,

fondatrice de l'Hôpital auxiliaire N° 69,

en souvenir de notre collaboration

pour les blessés.

MARIE D'ESPIE DE LA HIRE.

1er mai 1917.

AUX FEMMES FRANÇAISES

UN APPEL DE M. VIVIANI

AUX FEMMES FRANÇAISES,

La guerre a été déchaînée par l'Allemagne, malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre, pour maintenir la paix. A l'appel de la patrie vos pères, vos fils, vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi.

Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus; la moisson est inachevée; le temps des vendanges est proche. Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul et non leur courage, dérobe au combat. Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer

celles de l'année prochaine. Vous ne pouvez pas rendre à la patrie un plus grand service.

Ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur.

Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines — et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent la frontière avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la patrie!

Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille. Préparez-vous à leur montrer, demain, la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés! Il n'y a pas, dans ces heures graves, de labeur infime. Tout est grand qui sert le pays. Debout! à l'action! à l'œuvre! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde.

Vive la République! Vive la France!

Pour le Gouvernement de la République :

Le président du Conseil des Ministres,

RENÉ VIVIANI.

Vendredi 7 août 1914.

La Femme Française

Son activité pendant la guerre

LA FEMME FRANÇAISE

I

L'œuvre de la Défense Nationale se compose d'un ensemble d'actions dont la plus importante est la présence des hommes sur le front. Des devoirs collatéraux moins glorieux et moins meurtriers concourent avec une égale efficacité, sinon le même sacrifice, au but patriotique : l'ouvrier des arsenaux et des fabriques, dont la vie est parfois exposée sans émotion et sans gloire, le fonctionnaire, le paisible habitant sont appelés à remplir une tâche qui exige des hautes vertus civiques autant que les combats demandent d'héroïsme aux soldats.

Dans les domaines plus modestes, mêmes nécessités; il y a des exemples de stoïcisme éprouvé que nulle médaille militaire ne récompensera jamais, que peu d'hommages reconnaîtront et qui

n'auront pas moins contribué dans une large part à l'œuvre de la Défense Nationale.

Je veux parler, pendant cette période de guerre, de l'existence même en dehors de la zone des armées et de l'activité féminine sur le front de la vie.

Lorsque la séparation fut accomplie en août 1914 et que le cœur de toutes les femmes eut accepté, héroïquement pour la patrie, la douleur du sacrifice, épouses, mères, sœurs séchèrent leurs yeux noyés de pleurs et chacune, regardant en soi-même, eut conscience de l'autre devoir à remplir, le devoir sacré qui échoit à la femme plus complètement que jamais pendant la guerre, c'est-à-dire la garde du foyer.

Pour beaucoup de femmes, celles dont la fortune atténue l'âpreté de la lutte, cette solitude loin de l'époux tendrement aimé, l'état de guerre devint une période de pensées graves, peuplée de la richesse des sentiments de calme courage, de résignation et de tendresse pour l'absent. Ces jeunes femmes penchèrent avec plus de sollicitude leurs yeux anxieux sur les livres de classe pour mieux suivre l'éducation des enfants, et leurs belles mains, en couvrant ces têtes blondes, semblaient déjà s'étendre pour protéger doublement ceux que Dieu laisserait orphelins.

Plus loin, ce départ des hommes laissa également les femmes chefs de famille et, de plus, responsables d'un commerce, d'une petite industrie, d'une boutique à gérer et à diriger, à faire valoir

sous peine de voir péricliter et se perdre le bien de la communauté.

Dans les campagnes, petits propriétaires, cultivateurs, jardiniers, laissaient une terre vouée à la friche si l'intelligente vigilance des femmes n'avait pas pourvu immédiatement à la défection des hommes par une activité et une endurance presque viriles, tant et si bien que les récoltes d'automne furent effectuées, les champs ensemencés, les jardins retournés avec une main-d'œuvre féminine aussi considérable que le labeur donné par les travailleurs encore non mobilisés.

Après un an d'hostilités, on pouvait déjà constater que, dans toutes les familles, la surveillance des enfants n'avait pas été négligée; la gestion des domaines se continuait normalement dans l'impulsion donnée à deux; le petit commerce prospérait, marchant comme en temps de paix, activé même à cause des nécessités créées par l'état de guerre; à son épicerie, à son ménage, à la surveillance de toutes ses affaires la femme française a montré, dès le début, ces qualités fondamentales de son caractère et de son éducation qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, ont la même base de sérieux et de solidité.

Quelle quiétude, quel repos, pour le soldat tapi dans sa tranchée!... Quelle paix intérieure chacun n'a-t-il pas ressenti, pendant les nuits glaciales de l'hiver et sous le feu croisé des obus, en songeant à cet abri du foyer, son chez soi, que l'ange gardien maintient fleuri et parfumé pour le retour!...

Aux femmes dont le temps et l'esprit n'étaient pas absorbés tyranniquement par le souci de tous les jours, une tâche grandiose dans le domaine de la bienfaisance était réservée : la femme trouve là un champ d'action assez vaste pour toutes ses aspirations de dévouement et un terrain toujours neuf à féconder par les sources intarissables de l'affection et de la pitié.

Les privilégiées parmi celles-là, déjà prêtes ou rapidement instruites dans l'art de donner des soins, se groupèrent immédiatement sous le drapeau de la Croix-Rouge pour secourir les blessés militaires.

Je dis privilégiées, parce que je considère comme telles toutes les femmes qui ont pu approcher les blessés et tendre à l'un d'eux un verre d'eau comme à un membre souffrant de la France altérée. Un travail de statistique donnera plus tard le dénombrement des hôpitaux organisés par les sociétés de la Croix-Rouge et celui des infirmières, véritable armée féminine qui, en arrière du front, dans les villes bombardées comme en dehors de la zone réglementée a accompli l'œuvre de secours et de bonté pour nos soldats. J'avancerai même que l'emploi d'infirmière fut sollicité aux premiers jours avec une âpreté farouche et que les cadres étant complets, des milliers de femmes françaises gémissent encore de ne pouvoir mettre leur temps, leur patience et leur cœur au service des blessés.

Sous le contrôle de l'autorité militaire, les

femmes ont bénévolement et souvent avec une aide pécuniaire, mené à bien la grande et belle mission de l'infirmière, assumant ainsi une part de la Défense Nationale.

Soigner le soldat est très beau; l'habiller est aussi utile. Là encore, l'activité féminine fut merveilleuse. Les mères, les épouses, les sœurs ont cousu et tricoté; chacune pour son soldat, fils ou mari, toutes, pour les militaires sans famille ont confectionné ce gilet et ces chaussettes qui préservent du froid les hommes dans les tranchées en leur permettant de renouveler le mieux possible les objets d'habillement usagés. Sollicitude naturelle! me dira-t-on; certes oui! mais qui put prêter à l'Intendance la précieuse main-d'œuvre de quelques millions de Françaises. Beaucoup d'ouvroirs organisés pendant la guerre par divers groupements féminins, eurent le double but de presser la confection de sous-vêtements et de rétribuer les travailleuses pauvres.

Les lettres du front furent souvent comme des rayons de joie pour toutes ces actives ouvrières lorsque les soldats écrivaient : « N'envoyez plus rien, nous avons tout ce qu'il nous faut, en abondance! »

Oui, tant de prévoyance et d'affection veillait pour les militaires, mais parmi les fléaux que déchaîne la guerre, la misère des populations civiles, réfugiés et habitants des régions envahies, est des plus effroyables. Partout en France le pouvoir municipal a fait largement son devoir; il n'y

a pas d'évacués, belges, français, alsaciens-lorrains, tous frères de douleur, qui n'aient trouvé sur la riche terre des Gaules le morceau de pain de la solidarité. Dans ce domaine encore l'œuvre féminine fut remarquable : crèches, maternités, dispensaires, soupes populaires, ventes, vestiaires, partout l'initiative personnelle a créé des ressources, sollicité les dons, organisé, donné à la charité la forme active nécessaire au Secours National.

Il y a des misères que le gouvernement ne peut prévenir et que l'allocation pourtant si largement donnée ne peut pas toujours atteindre.

Au sein des pays occupés, comme dans les villes bombardées, les femmes ont donné de grands exemples de courage et de sang-froid ; quelques-unes furent immédiatement citées à l'ordre du jour et leur nom brille à côté de ceux des soldats.

Je veux encore signaler le rôle des femmes dans les usines de guerre où leur travail a remplacé en grande partie le labeur des hommes sous les drapeaux : dans les grandes administrations, les ministères, les compagnies, les femmes occupent toujours un nombre considérable d'emplois rendus vacants : elles ont contribué à l'activité du pays admirable par l'effort de tous, et collaboré au grand but patriotique.

L'effort accompli touche-t-il à la fin? Non. Le mieux est l'ennemi du bien, dit-on. Est-ce à dire que l'on aurait pu faire mieux ou plus? Oui. On peut toujours faire plus ou mieux, et la France

intellectuelle fera davantage encore pour ses enfants combattants et souffrants.

Mais qu'entend-on par le mot France?

La France c'est chacun de nous, membres de la patrie comme les chrétiens sont membres de l'Eglise de Jésus-Christ. Nous détenons tous un trente-six millionième de participation de la Défense Nationale dans ses œuvres de miséricorde. En dehors des grandes organisations qui canalisent l'effort et l'argent, chacun possède un devoir de conscience envers son prochain. Devoir sans contrôle évidemment.

Comment est-il accompli?...

L'embusqué de nature, l'égoïste de profession, homme ou femme, se trouve partout et n'a pas besoin d'être sous l'habit militaire pour tirer au flanc.

Ignorons ces embusqués qui, heureusement, ne sont pas nombreux.

Parmi les femmes dévouées à l'œuvre patriotique et sublime, il y en a que j'ai vu pleurer de ne pouvoir s'utiliser mieux et dont l'humble tâche fut de coudre inlassablement.

Quand l'heure sonnera, la Victoire n'appartiendra pas seulement au soldat vainqueur, mais à tous ceux dont le cœur a palpité à l'unisson pour la patrie, loin des armées, et dont l'effort aura donné son étincelle de puissance et de bonté.

II

Quand le tocsin de la guerre jeta son cri d'alarme dans les campagnes ensoleillées de la paix, les conducteurs d'opinion abandonnèrent l'esprit de parti pour ne songer quà servir la patrie en danger : les hommes préparaient cette union sacrée qui devait non seulement rassembler les éléments divergents d'un pays, mais, dépassant la cause nationale, sceller le pacte de solidarité internationale pour un idéal de justice et de liberté. Il est intéressant de savoir quelle fut la pensée des femmes françaises à ce moment-là, ce que fut leur action pendant les hostilités et de quelle façon l'œuvre accomplie seconda l'action militaire des soldats.

Je parle des femmes françaises, me réservant sur l'idée féministe : momentanément, ce terme serait impropre, causerait de l'effroi et nuirait à cette étude dont le but est de rechercher si, à l'exemple des hommes, l'esprit des femmes a su se discipliner et collaborer efficacement, sans distinction de religion, de caste, de milieu, à l'œuvre patriotique nationale.

Les conditions de la guerre moderne ne nécessitent pas le concours d'intrépides amazones : les temps héroïques ne sont plus où l'intervention

d'une Jeanne Hachette serait utile à l'ardeur des combattants.

Le recrutement des armées empêche l'intrusion des femmes dans le rang : on ne peut pas envisager la réalité de la femme fantassin ou dragon : impossibilité de mœurs, de caractère, de relations.

L'idéal romanesque de la guerre en dentelle n'existe plus ; la tactique des combats n'est plus subordonnée à l'intrigue de cour : on ne se bat plus pour les grâces d'une reine ou les charmes d'une courtisane.

Plus que jamais, pendant la guerre, la place de la femme est à la maison : à ce foyer dont elle devient subitement la gardienne et le défenseur après en avoir été seulement l'âme et le cœur.

La présence des enfants justifie ce devoir immédiat.

En second lieu, la vie économique réclame l'intelligence de la femme, sa fidélité et son dévouement.

Elle hérite brusquement de toutes les responsabilités ; elle les regarde sans trembler et les accepte sans frémir.

Si l'on a souvent discuté les droits à donner aux femmes, en revanche, on leur a toujours demandé d'accomplir un maximum de devoirs. A l'heure du danger, l'homme père de famille, boutiquier, laboureur, lui remet les biens de la communauté avec une confiance parfaite ; il sait comme une vérité immuable qu'en son absence les enfants

seront protégés, que le domaine sera géré, le magasin exploité, le jardin retourné et semé, la petite vigne travaillée : dans toutes les classes de la société, on constate entre l'épouse et l'époux cette égalité morale qui procure le bien-être du repos dans la sécurité.

A côté des charges qui font momentanément de la femme un chef de famille, les femmes pouvaient donner leur courage et leur dévouement aux blessés sans préjudice pour leur mission initiale.

Séparons tout de suite la population féminine en deux camps : d'un côté, mettons les mères de famille que la préoccupation des enfants ne laisse pas libres de se vouer aux œuvres philanthropiques ; de l'autre, groupons par la pensée les femmes libres et nous comprendrons sans peine que l'union de toutes ces femmes indépendantes, veuves, célibataires, isolées de toutes conditions, détient une force active considérable dont l'utilisation n'est pas négligeable.

Il ne s'agit point d'exalter un acte admirable en soi-même qui entraînerait la négligence d'un devoir ; cet acte cesserait alors immédiatement d'être admirable et attirerait à son auteur non pas des louanges, mais un blâme. Je me mets en garde contre les antagonistes du féminisme : il ne s'agit pas de préconiser le délaissement du foyer en faveur d'une œuvre sociale quelconque, mais de savoir dans quelle mesure l'aide féminine pouvait être requise et ce qu'elle put donner.

De tout temps, même sous le joug du mascu-

lisme le plus despotique, la charité fut un lien entre les femmes et la société : cette vertu, pratiquée par simple intuition de bonté, devint une obligation, souvent une prérogative et demeura une sorte de charge pour toutes les femmes de condition; la tradition laissa une auréole de bonté aux châtelaines secourables, si bien que les contes légendaires, miroirs fidèles des coutumes et des mœurs, ne nous transmettent pas le portrait d'une princesse parfaite sans nous dire : « Elle était belle et bonne. »

L'effet direct de cette charité était l'aumône; la pitié seule semblait en jeu et aussi beau que fût le geste de la main qui donne, il restait l'expression d'une compassion personnelle utile dans son sentiment, mais sans répercussion suffisante pour l'humanité souffrante.

Depuis, la charité s'est élevée au rang d'une grande doctrine sociale et la bienfaisance s'est organisée; elle a passé de l'action indépendante et bénévole des femmes sous la direction des hommes; de l'assemblée municipale au grand pouvoir de l'Assistance publique et à la prévoyance de l'Etat, tout concorde dans notre société moderne à atteindre l'horizon d'une démocratie heureuse où chaque personne trouvera sa place et son droit.

Si l'effort privé reste nécessaire dans la charité comme l'entr'aide et le don en demeurent les indispensables rouages, l'initiative collective, l'association utiles à une sage diffusion des ressources

tombe maintenant sous le contrôle de l'Etat, telle une société commerciale avec des statuts et des comptes. L'esprit des femmes devait donc s'adapter à des formes nouvelles : organiser, diriger selon des modes et des lois, plier l'impulsivité du sentiment par lequel palpite l'âme à la volonté réfléchie qui conçoit et agit ; en un mot, accepter l'abnégation du moi, au bénéfice du colosse, cerveau type qui existe par tous et agit pour tous.

Pouvait-on demander tout cela aux femmes que l'on jugeait d'autre part frivoles et incapables?

Oui, et cela parce qu'elles détiennent ce levier de puissance qu'est l'amour, et une volonté d'action presque téméraire.

Dans quelle proportion et pour quels résultats pouvait-on solliciter l'aide féminine?

Les premières sociétés de groupements féminins, civils, ne sont pas très anciennes et l'élément promoteur de cette progression sociale fut le patriotisme.

Le sentiment de la patrie a toujours été très vif dans le cœur de la femme. On en trouve la preuve éclatante dans l'histoire de la formation des peuples et, plus que toute autre, la femme française est patriote.

Il n'est donc pas étonnant que les convulsions de guerre qui déchirèrent si souvent la France depuis la Révolution aient mûri les vertus de charité de la femme au profit d'un patriotisme ardent, mais forcément passif, et l'aient préparée à accueillir avec enthousiasme cette Convention de

Genève qui répondait à un besoin universel de solidarité. Les femmes trouvèrent dans cette mission des secours aux blessés un but fixé à leurs aspirations et la terre féconde où le cœur peut semer sans réserve ses trésors de bonté et de dévouement.

La Convention de Genève est une convention diplomatique conclue le 22 août 1864, à la suite d'un congrès dont la réunion fut provoquée par les efforts d'une philanthrope genevois, Dunant, et à Gustave Moynier, président de la Société d'Utilité Publique genevoise, secondé par le général suisse Dufour. Le congrès se composait de trente-six membres. Les militaires y étaient en majorité. Le résultat du congrès fut cette Convention de Genève qui règle les rapports des corps militaires de santé entre eux et avec les armées belligérantes et qui, surtout, tend à l'organisation dans chaque pays des comités civils destinés à seconder l'action des services militaires de santé.

Un grand nombre de sociétés se formèrent aussitôt dans divers pays, dites de la Croix-Rouge, du nom de l'insigne créé par la Convention.

La première de ces sociétés, en France, fut la *Société de Secours aux Blessés Militaires des armées de Terre et de Mer*, reconnue d'utilité publique en 1866. Puis, ce fut, en 1882, l'*Union des Femmes de France;* en 1883, l'*Association des Dames Françaises*. Leur fonctionnement général a été réglé par un décret du 19 octobre 1892, aux termes duquel elles sont autorisées à prêter leur

concours, en temps de guerre, au Service de santé des armées de terre et de mer et sous l'autorité de ce service.

Le rôle de ces sociétés consiste à créer dans les places de guerre des hôpitaux auxiliaires, à concourir au service de ces hôpitaux, à faire parvenir, suivant les indications de la Guerre et de la Marine, les dons que les sociétés recueillent pour les malades et les blessés. Un décret de 1892 prévoit que l'Union des Femmes de France et l'Association des Dames Françaises étendront leurs services aux civils dans les désastres et calamités publiques.

C'était enfin l'organisation féminine et la mobilisation au moment du danger; le service militaire organisé non pas selon des règlements d'âge et de durée, mais compris par une contribution bénévole, consentie librement, recherchée et voulue par toutes les femmes qui donnèrent leur adhésion aux œuvres de la Croix-Rouge.

Cette coopération dans un but humanitaire devint une base de conciliation, le terrain d'entente indispensable pour unir la force et la raison de l'homme, le cœur et la bonté de la femme : tous deux pouvaient dorénavant collaborer avec une intelligence parfaite, harmonieuse comme une circonférence, à l'œuvre de bien que réclamait l'humanité.

Il faudrait faire un rapide exposé des travaux accomplis par ces sociétés pour rendre hommage à leurs services; mais si leurs formations étaient

incomplètes en 70, si leur aide fut efficace aux colonies et dans diverses occasions, c'est en 1914, au seuil de la grande guerre et pendant la dure période des hostilités, que nous pouvons nous demander si quarante ans de préparation et de précieuse activité avaient donné les résultats attendus pour la Défense Nationale.

Mais une question se pose immédiatement à mon esprit. De quelle nature furent les services rendus par les femmes pendant la guerre? Furent-ils seulement mercenaires ou bénévoles, main-d'œuvre employée à l'industrie de guerre comme à l'industrie privée, machine parfaitement mise au point, ou service intelligent agissant avec initiative?

La femme française était-elle instruite et consciente de ses devoirs?

La réponse doit se lire au jour le jour dans l'histoire de la France depuis le 1er août 1914. Ouvrons ce livre où le temps a fixé tant d'héroïsmes obscurs, nous trouverons certainement dans les exemples d'un passé encore présent l'esquisse d'avertissements grandioses pour l'avenir.

III

La contribution féminine à la Défense Nationale peut se diviser en deux catégories : premièrement, l'apport d'un capital de travail rétribué,

utilisé en raison du départ des hommes pour l'industrie militaire et civile ; secondement, la participation gratuite, bénévole et souvent pécuniaire à toutes les œuvres de secours sollicitées par l'état de guerre.

La première de ces catégories témoigne d'une préparation antérieure industrielle et commerciale dont l'aide pouvait être requise : l'autre relève d'une disposition morale, d'une éducation philosophique et chrétienne dont la grande épreuve nous appelle à analyser les résultats.

Les femmes françaises étaient-elles prêtes pour assumer la responsabilité d'une tâche aussi importante?

Oui, sans hésitation. Pourquoi? Parce que depuis de longues années déjà l'ouvrière est rompue à un labeur fatiguant : l'école primaire et l'école professionnelle ont préparé les jeunes filles aux diverses branches du commerce ; l'enseignement supérieur, les arts, le libre exercice des professions ont mûri et trempé assez fortement l'esprit des femmes pour qu'elles puissent envisager toute la gravité des devoirs envers la famille, la patrie et l'humanité.

Quand je dis les femmes françaises, je ne veux pas imposer dans une vue d'ensemble trop large la totalité numérale des femmes ; comme toute multitude, la population féminine a ses déchets dont je ne m'occupe pas ; puisque je veux procéder par exemples, je laisse en dehors d'eux tout ce que je ne peux pas fondre dans leurs lignes concises ; l'im-

portance de l'œuvre accomplie donnera sans autre preuve l'étiage des quantités négligeables.

Travail de synthèse, captation de ressemblance, portrait donné selon l'ordination de traits par un miroir fidèle et qui représentera cette personnalité uniforme dans son caractère et multiforme dans ses aspects de la femme française.

L'éducation pratique et morale des femmes ou, plus exactement, l'éveil de la pensée féminine, pour nos temps modernes, date de 1789 : la Révolution a dégagé leur personnalité d'un ensemble d'idées d'où surgirent les grands principes que les hommes travaillèrent à mettre en évidence pour eux.

Le droit prit une signification nouvelle pour les femmes et si, dans l'histoire rétrospective du sexe, on trouve que les femmes possédaient parfois des droits plus importants que des revendications récentes, ces droits étaient des privilèges, des prérogatives de castes et de rang, mais n'établissaient pas l'être libre de la femme que l'on voit se former et naître depuis 89.

Liberté!... Egalité!... Fraternité!...

Le programme était assez beau pour que la moitié négligée du genre humain y trouvât une atmosphère, puis un chemin tracé pour l'avenir.

Fraternité, seul commande tout le programme de la République, mais l'expression ne put être formulée immédiatement et le mot ne fut écrit et joint à la devise qu'en 1848.

Liberté, répondait à un désir impérieux d'éman-

cipation, Egalité à une nécessité de transition; ces deux formes s'amalgamaient pour envelopper les contours d'un masculisme revendicateur et sec. L'idée génitrice de Fraternité revient plus d'un demi-siècle plus tard et pour donner au grand arbre de la Vérité les rejetons de solidarité, mutualité, assistance, association.

Relativement aux femmes, il me plaît d'intervertir logiquement la place des deux premiers mots et je dis: Egalité, Liberté.

Il existe une égalité sacrée entre l'homme et la femme. Egalité de l'âme donnée par Dieu, égalité de l'Etre relevée par Jésus-Christ. Cette égalité, toujours contestée et repoussée par les hommes, a pourtant trouvé sa nourriture dans l'effervescence des grandes idées qui ont régénéré le monde.

Le premier acte de justice accompli par la Révolution envers les femmes fut la proclamation de l'égalité des droits de partage et de succession envers les enfants, filles et garçons. C'était l'élément d'égalité dans la famille, le fait le plus important pour l'émancipation de la femme, le premier pas vers la liberté. Le Code civil ratifia ce progrès en établissant cette égalité par des règles immuables. L'éducation obligatoire, primaire, puis secondaire, supérieure, professionnelle, pour les filles compléta la première forme d'égalité en les conduisant à la Liberté par le travail.

Liberté!...

Ce mot soulève une tempête d'exclamations lorsque l'on parle des femmes! Il fait peur, il

trouble ; on dirait, vraiment, qu'il évoque l'image d'une magnifique volière peuplée par des oiseaux rares des tropiques dont le gardien, homme distrait et naïf, laisserait la porte ouverte : les bengalis d'or, d'émeraude, de saphir ne sachant se nourrir dans des contrées septentrionales, seraient alors voués à une mort certaine et cruelle. Mais nous n'avons pas affaire à ces habitants aériens des cieux de l'Equateur, à ces hôtes fragiles que la Nature s'est complue à parer d'ornements splendides pour les placer dans les jardins les plus beaux de l'univers !

Nous parlons de la moitié de l'humanité pensante, des femmes, de ces êtres dont certains philosophes ont discuté l'âme, mais dont les hommes ont été soumis de tout temps à solliciter les vertus de cœur et d'intelligence. On a souvent démontré que la valeur d'un peuple et d'une nation s'accroît en raison de la liberté des femmes ; en tout cas, c'est de la liberté des femmes que dépend l'harmonie d'un pays, parce que les temps de l'esclavage étant finis, le devoir est une obligation qui doit être librement consentie.

Condorcet et Sieyès demandèrent à la Convention l'émancipation de la femme.

Ils témoignèrent d'une logique de pensée admirable en étendant jusqu'à la femme l'effet de leurs principes. Aussitôt, d'irréductibles ennemis du projet se dressèrent et nous trouvons à leur tête Mirabeau, Danton, Robespierre.

Robespierre se posait en champion du droit et

de la liberté. Mais était-ce avec une sincérité absolue ? Sa doctrine fut-elle une recherche constante du progrès et du bien dans une société en formation?... Non, Robespierre fut républicain par opposition comme il eût été impérialiste contre une république : appétit d'autocratie. Si, pendant les heures tragiques qui précédèrent la faveur de son despotisme, Robespierre eût pu devenir ministre de Louis XVI, il n'aurait pas contribué à précipiter le régime; si, plus tard, il avait pu se réconcilier avec la monarchie agonisante en épousant Marie-Thérèse-Charlotte de France, prisonnière au Temple, le civisme du fameux tribun se fût évaporé. Les honneurs recherchés et acquis par l'intrigue auraient éteint dans cette âme ambitieuse et jalouse la soif d'égalité qui le conduisit à dresser pour lui-même un piédestal, fût-il construit d'un bois d'échafaud.

L'arriviste Robespierre fit rêver le peuple; il a gouverné avec la terreur et régné avec le crime; ce n'était certes pas cet homme qui devait soutenir la motion pour les femmes.

Mais voici comment s'exprime le grand conventionnel Condorcet :

« Au nom de quel principe, au nom de quel droit, écarte-t-on dans un Etat républicain les femmes des fonctions publiques? Je ne le vois pas. Le mot représentation nationale signifie représentation de la nation. Est-ce que les femmes ne font pas partie de la nation? Cette assemblée a pour but de constituer et de maintenir les droits du

peuple français. Est-ce que les femmes ne font pas partie du peuple français? Le droit d'élire et d'être élu est fondé pour les hommes sur leur titre de créatures intelligentes et libres. Est-ce que les femmes ne sont pas libres et intelligentes?... Les seules limites posées à ce droit sont la condamnation à une peine afflictive ou infamante et la minorité. Est-ce que toutes les femmes ont eu des démêlés avec le procureur de la République; et ne lit-on pas dans nos lois cette déclaration : « Tout individu des deux sexes, âgés de vingt et un ans, est majeur? » Arguera-t-on de la faiblesse corporelle des femmes? Alors, il faudra faire passer les représentants devant un jury médical et réformer tous ceux qui ont la goutte chaque hiver. Opposera-t-on aux femmes leur défaut d'instruction, leur manque de génie politique? Il me semble qu'il y a bien des représentants qui s'en passent. Plus on interroge le bon sens et les principes républicains, moins on trouve un motif sérieux pour écarter les femmes de la politique. L'objection capitale elle-même, celle qui se trouve dans toutes les bouches, l'argument qui consiste à dire, qu'ouvrir aux femmes la carrière politique, c'est les arracher à la famille, cet argument n'a qu'une apparence de solidité. D'abord, il ne s'applique pas au peuple nombreux des femmes qui ne sont pas épouses, ou qui ne le sont plus; puis, s'il était décisif, il faudrait au même titre leur interdire tous les états manuels et tous les états de commerce; car ces états les arrachent par milliers au devoir de

famille, tandis que les fonctions politiques n'en occuperaient pas cent dans toute la France. »

L'esprit le plus opposé à la doctrine féministe ne peut discuter ces arguments sans repousser le principe même de la République.

Ce programme du féminisme futur n'eut peut-être à son essor qu'une valeur de beau discours, mais il portait en lui le principe, le germe de l'avenir immédiat et lointain de la femme; les vérités en sont tellement écrites qu'elles deviennent absolues; elles brillent avec une lumière vive, comme un flambeau qui accompagne l'idée féministe dans sa lente évolution et la conduit au but.

On s'imagine facilement le tumulte causé par les paroles de Condorcet à la Convention : mais, à ce moment-là, les esprits des hommes se rassasiaient d'idées de revendication parfois paradoxales, de projets que la folie semblait souvent dicter et que la raison prudente réalisa. Nul étonnement de penser que le cerveau de la femme ait, lui aussi, trouvé sa pâture et mis au service d'une forme nouvelle d'existence des qualités fondamentales d'intelligence et de cœur.

Le fait de la Révolution change la vie des femmes; c'est la rupture avec les coutumes de courtisanerie inaugurée sous le règne éblouissant du Roi Soleil, les excès de la Régence, les débordements de la cour de Louis XV pendant lesquels le spiritualisme précieux ne prévaut pas. La femme avilie par des mœurs libertines, rabaissée au rang de créature de plaisir, devenait alors un instru-

ment d'intrigue et d'ambition, poussée à ce rôle de maîtresse qui n'avait même plus les beaux caractères de l'amante, cette amoureuse que Racine et Corneille ont chantée.

C'est enfin l'éveil conscient de la femme, l'horizon de liberté apparaissant dans les lueurs d'une aube : l'esprit nouveau qui frémit, bienfaisant comme une brise marine.

Si le dérèglement persiste sous le Directoire, le Consulat, dans les fastes de l'Empire avec l'autorité arbitraire de Napoléon, la crise tombe quand même et finit. L'élan d'une pensée libre demeure au-dessus des fluctuations des mœurs et du temps : la Liberté et l'Egalité agissent pour le relèvement de la femme parce que les revendications républicaines avaient soulevé des droits qui n'étaient pas seulement des droits à l'homme, mais des droits appartenant à l'être humain sans distinction de sexe.

Et les femmes ont donné des gages de civisme à la Liberté et des gages de conscience à l'Egalité jusque dans la carrière militaire qui leur est pourtant fermée.

Il y aurait de belles pages à écrire, de charmantes anecdotes à conter sur la mentalité de la femme qui fut soldat, guerrière civile pendant les hostilités de parti et militaire dans le rang par supercherie. A côté des grands caractères de l'histoire, chefs d'Etats et d'armées, Christine de Suède, Catherine de Russie, Elisabeth d'Angleterre ; M^lle^ de Montpensier s'emparant d'Orléans à

la tête de l'armée des princes ou à la Bastille pour faire tirer le canon; la marquise de Combray, fidèle aux traditions royalistes dans les luttes de la chouannerie normande; la duchesse d'Angoulême à Bordeaux; d'autres femmes entrent dans la foule anonyme des combattants et restent quand même à l'immortalité par la beauté des traits que leur courage a gravés.

Ce sont Félicité et Théophile de Fernig, engagées volontaires au moment où les provinces frontières résolurent de se défendre et qui firent avec Dumouriez la campagne de l'Argonne, combattirent à Valmy, à Jemmapes et à Anderlecht; Mme Saulane aux hussards des Ardennes, où elle suit son mari. Ce sont les hardies Catalanes qui organisent, tout comme les hommes, la défense du Col de Banyuls en 1793 contre les Espagnols. Alexandrine Barreau, de Castres, grenadier au 2e bataillon du Tarn, qui s'engagea pour suivre son mari et son frère, tous deux grenadiers au même bataillon rejoignant l'armée des Pyrénées-Orientales.

Marie Fouré à Péronne, les femmes de Beauvais au siège de cette ville.

Voici encore la sympathique silhouette d'Angélique Duchemin, veuve Brulon, qui se détache avec vigueur en avant des armées de la première République. La veuve Brulon, pittoresquement surnommée « Liberté » par ses compagnons d'armes, sœur et veuve de militaires, obtint de servir comme soldat au 42e régiment d'infanterie, devint caporal fourrier, se conduisit d'une façon héroïque en dé-

fendant le fort de Gesco (1794), puis, grièvement blessée au siège de Calvi, fut admise à l'Hôtel des Invalides. En 1822, elle y reçut le grade de sous-lieutenant et obtint en 1851 la croix de la Légion d'honneur.

Les cas furent probablement nombreux, car lorsque Bonaparte partit de Toulon pour la campagne d'Egypte, il interdit sévèrement que l'on embarquât des femmes. Mais celles-ci bravèrent la défense et les docteurs rapportent qu'ils en trouvèrent beaucoup aux ambulances parmi les blessés.

Deux autres noms arrivent jusqu'à nous avec une auréole de charme et de courage : ce sont ceux de M^me^ Fourès et de M^me^ Verdier qui passèrent outre et partirent quand même pour l'Egypte. Bonaparte entra dans une violente colère lorsqu'il s'aperçut du stratagème; mais M^me^ Fourès était belle et la fureur se changea bientôt en un tendre amour. Nouvelle colère à l'égard de M^me^ Verdier; mais celle-ci était la femme d'un brave, le général Verdier; Bonaparte dut pardonner et la sanction d'une rentrée en France ne fut pas exécutée. M^me^ Verdier demeura en Egypte, prit part à l'expédition de Syrie, fut à Saint-Jean-d'Acre, à Cana, prodiguant sans se lasser ses soins aux blessés et aux pestiférés; et puis ce fut Jaffa, le retour dans les sables brûlants pendant lequel l'armée eut tant à souffrir. Bonaparte rendit hommage au courage de M^me^ Verdier en le citant aux soldats découragés, et la figure de cette vaillante

femme reste pour nous un des plus beaux exemples féminins d'héroïsme et de charité.

Faut-il rappeler ici même ce joli personnage de petite militaire portant le baril en sautoir immortalisé par les cantinières? Véritable soldat dont la valeur et le courage furent récompensés et dont la Légion d'honneur vint souvent fleurir l'uniforme.

Le trait caractéristique des femmes de la Révolution est un enthousiasme pour l'idée qui atteint parfois les sommets splendides d'une religion et permet aux héroïnes de dominer tous les événements de la réalité, même le supplice.

Royalistes ou républicaines, elles traversent ce temps de terreur avec le sentiment sincère et puissant de l'idéal; fidèles à la monarchie ou gagnées aux doctrines nouvelles, les femmes luttent avec passion et meurent avec grandeur, parce que l'idée qui les a séduites les influence jusqu'au fanatisme.

La femme cornélienne domine la femme sentimentale aux langoureuses amours, et maintes fois on vit les femmes de 89 dépasser les hommes dans l'absolutisme des théories et les surpasser dans la rapidité des résolutions et de l'action.

La femme qui aime se donne avec passion, son amour ne connaît pas de limites; aimer la patrie, la liberté, rechercher le bonheur du genre humain sont des attractions du cœur plus fortes que l'affection pour un être seul, et les femmes de la Révolution ont témoigné largement de cette faculté de vibrer pour des causes qui dépassent le cadre restreint des satisfactions propres.

La veille du 6 octobre, ce sont les femmes qui entraînaient les hommes dans les réunions publiques, dans la rue, dans les cafés; une jeune fille bat la générale avec un tambour pris au corps de garde et le lendemain matin ce sont elles qui forment le cortège pour se rendre à Versailles. Elles traitent de lâches les citoyens qui résistent, parlent de brûler l'hôtel de ville, et Maillard marche, poussé par les 8.000 femmes qui veulent aller trouver le roi.

Lors des grandes fêtes de la Fédération, en 90, les femmes montrent une admirable vigueur de sentiment; elles manifestent et forment les cortèges, leur cœur palpite à l'unisson de tous ceux qui se réjouissent pour la patrie, la liberté et leur part est grande dans tout ce qui touche la vie intense de la Nation. Par un parallélisme que le temps n'affaiblit pas, on peut comparer facilement cet enthousiasme d'alors à l'ardeur que les femmes manifestent aujourd'hui lorsqu'une crise profonde agite un peuple ou une partie de ce peuple; qu'un département soit troublé par un mouvement politique, les femmes sont les premières à se lever pour former l'océan houleux de ces foules qui se jettent en avant pour brûler l'objet de leur haine ou porter en triomphe celui de leur dévotion. Pendant les grèves, les fêtes populaires, les protestations de tout genre, les femmes sont toujours aussi résolues dans le maintien de leur volonté que fermes dans leur audace.

En 90, les femmes fréquentent la cave des Jaco-

bins et le cirque du Palais-Royal. Elles s'initient aux mystères des idées nouvelles en écoutant Condorcet leur révéler la valeur de leur personnalité humaine. Le courant révolutionnaire est aussi violent dans le peuple des femmes que dans le peuple des hommes, et c'est de l'intime union de ces deux esprits qu'est sortie l'uniformité des croyances.

Les beaux esprits s'ébattent dans une sphère plus heureuse où n'a jamais hurlé la faim, mais où la force de l'idée s'affirme avec une puissance qui n'est pas moins forte pour être plus intellectuelle.

M^me^ de Staël brille par son esprit et son cœur sur la société.

La marquise de Condorcet règne par son intelligence dans son salon de la Monnaie qui fut appelé le centre naturel de l'Europe pensante et où la pensée républicaine trouva ses formules.

Olympe de Gouges, Rose Lacombe, Théroigne de Méricourt tracent de hardis caractères et l'on ne peut manquer d'admirer sans réserve la belle Charlotte de Corday qui conçoit la mort du monstre avec un sang-froid admirable et, son plan arrêté, va, court, vole et le tue.

Les Vendéennes de 90 à 91 sont au contraire l'âme de la contre-révolution. Leur rôle dans cette guerre obscure est extraordinaire d'audace et de ténacité. Le courage et la ruse, l'intrigue donne libre cours aux tendances romanesques de l'esprit des femmes qui trouvent une surprenante énergie pour défendre leur cause qui est aussi celle des prêtres.

La foi républicaine de Mme Rolland est un modèle fameux de civisme, même si son esprit de liberté est alimenté de rancœurs et d'ambitions déçues.

Des figures plus touchantes dans leur expression d'amour s'inspirent aussi des vertus des temps romains pour rendre plus charmants leurs rôles de simples amoureuses.

Lucile Desmoulin traverse cette époque avec l'auréole de ses cheveux blonds, de sa beauté et de sa douceur, et mourut aussi en héros. Elle avait sollicité l'aide de Robespierre pour sauver son mari, mais l'homme ambitieux et sec n'était pas plus sensible à ce cri d'une femme qu'il avait aimée qu'à la voix anonyme de toutes ses innocentes victimes. Robespierre eut cependant ses adoratrices illuminées probablement à travers sa personnalité des idées de justice qu'il paraissait défendre.

Belle et noble figure encore que celle de Mme Danton, première femme de conventionnel.

D'autres encore ont laissé un souvenir de charme physique et de séduction. Mme Tallien et Mme Récamier furent, parmi leurs contemporaines, deux femmes dont l'influence fut prépondérante sur l'esprit des hommes et modifia souvent leurs actes. Belles figures de princesses, de martyres ou d'humbles épouses, on dirait que palpite sous leurs traits l'âme si longtemps méconnue de la femme.

Mais les noms de toutes ces femmes sont connus, ils servent à synthétiser le caractère de celles

dont l'histoire retient le nom et qui sont légions dans l'expression des foules et des peuples.

Les femmes de la Révolution ont participé de cœur et d'esprit à tous les soubresauts dont a souffert et dont s'est glorifié notre pays.

Ce sont nos aïeules.

Si l'on admet que l'influence de Rousseau agit directement sur les femmes de 1760 à 1770 qui ont donné les générations de la Révolution, il faut reconnaître avec d'autant plus de sincérité l'influence des principes de 89 sur les hommes et les femmes qui devaient former le siècle suivant.

Malgré les retours à la réaction des règnes successifs qui ne rétablissent plus les dynasties, s'ouvre l'ère nouvelle où se développe le grand mouvement démocratique qui détermine le socialisme du quatrième état et les tendances féministes.

La chaîne harmonieuse ne s'interrompt pas : les noms de Mme Guizot, Mme de Girardin, Vigée-Lebrun, George-Sand, Rosa Bonheur, Mme Ackermann, Desbordes-Valmore; plus près de nous, Mme Juliette Adam, Mme Daniel Lesueur, la comtesse de Martel Mirabeau (Gyp), Mme Rachilde, rappellent dans la pléiade des grands hommes du XIXe siècle que l'intelligence et le talent résident aussi bien dans le cerveau des femmes. Enfin, la production intellectuelle n'est plus un phénomène, mais une faculté qui s'élargit et donne progressivement sa floraison rationnelle : philanthropes, Mme Furtado-Heine, Mme Isabelle Bojelot, Mlle Sa-

rah Monod; chef d'industrie, Mme Boucicaut; Mme Curie professe à la Sorbonne; écrivains, peintres, sculpteurs, musiciennes, journalistes, exploratrices, les femmes montrent des qualités multiples.

L'émancipation de la femme n'était pas une chose, un bien unique à obtenir par un coup de main plus ou moins brusque. Cette émancipation devait se faire tous les jours pendant un long siècle, évoluant de conserve avec d'autres doctrines sociales. Et soudain l'on arrive à un tournant où, la discussion cessant, on se demande :

— Quelle est la capacité de la femme, quelle peut-être sa participation à la Défense Nationale?...

En cette année 1916, une étude féminine ne porte plus sur une sélection, une aristocratie, un monde féminin; les femmes font partie intégrante de la Nation active et défensive; le patriotisme coordonne l'effort des hommes et des femmes, c'est la Nation entière qui pense et qui travaille, c'est toute la France convertie en « Usine de guerre », l'utilisation de « Toutes les forces », l'Union sacrée dans le but unique de la Défense Nationale.

Tous les hommes sous le même drapeau, toutes les femmes dans le même cœur.

Fraternité, le grand mot de 48, devait planer sur le développement de l'âme féminine, veiller à ce que les revendications plus nettes, à mesure que la lutte devient plus âpre, ne fussent pas comme le souffle dévorant et chaud d'un vent du désert.

L'idée de fraternité devait préparer, fleurir et mûrir l'immense et belle pitié féminine pour le bien de la Société, la défense de la Patrie, le salut de la Liberté, en ce jour néfaste et douloureux où la guerre mondiale terrifiant les contrées, l'humanité avait plus que jamais besoin d'un effort d'énergie et d'amour pour contre-balancer l'action d'horreur et de sang déchaînée par quelques hommes.

IV

Fraternité!...

Ce mot seul est un monde; il devrait rester uniquement la devise de la République; Liberté, Egalité ne sont que ses expressions complétives.

Fraternité : union intime, entr'aide, secours, pratique des vertus envers autrui; traduction adaptée du sommaire de la loi : — Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Idée génitrice de la cordialité des rapports sociaux et républicains : source de vérité; tendance si naturelle de l'âme que le mot prononcé pour dicter à des citoyens leurs relations réciproques surprend. Peut-il y avoir une forme de constitution sans fraternité? Cette fraternité faisait-elle si complètement défaut pour que 89 dût l'invoquer et 48 l'imposer?... Peut-être.

Chacun se croit en soi essentiellement fraternel, tandis que tout individu sait qu'il doit une éducation aux vertus embryonnaires du courage, par exemple, ou du patriotisme.

Les prophètes, les penseurs, les philosophes ont enseigné et développé le sentiment de fraternité. Jésus-Christ l'a donné comme base de sa doctrine; les apôtres l'ont pratiqué et les chrétiens s'appliquent à le comprendre.

La fraternité féminine demande une étude particulière, son évolution une attention minutieuse.

Geste bref et momentané de pitié, impulsion, émotivité, d'une part : désir de bonté, but moral cherché et poursuivi par un effort de volonté réfléchie à mesure que la femme instruite développe son cœur et son esprit.

Ce fut un admirable élan de fraternité qui provoqua la formation des communautés religieuses dont la recherche des origines nous ferait remonter jusqu'aux anachorètes de Thébaïde. Les quatre grandes familles des moines, des chanoines, des ordres mendiants et des clercs réguliers donnèrent naissance à de nombreux chapitres de chanoinesses et de congrégations féminines soumises aux règles des ordres correspondants masculins et groupées pour la plupart dans le grand but de miséricorde, de secours, de charité envers les pauvres, les malades, les déshérités. Les Petites Sœurs des Pauvres, les Sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours, les admirables Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, prouvent, rien qu'à l'évocation de leur nom,

combien le sentiment de la charité fut toujours vivant propulseur, tendre, pieux, infini, fanatique même dans l'âme féminine.

La fraternité féminine s'exerça le plus souvent par une pitié native, parce que la femme est accessible aux cris de douleurs, aux appels désespérés ; son cœur s'attendrit et son âme fléchit, elle aime : son amour se répand comme un parfum et embaume toutes les actions dictées par son cœur débordant et passionné. Mais la femme impulsive, hardie, quelquefois versatile dans ses sentiments, est également capable d'un effort cérébral suivi et prolongé, son intelligence tenace peut la guider à travers bien des obstacles vers un but parfois très éloigné, mais qu'elle sait atteindre par des années de patient labeur et de peine. La fraternité persévérante des premières religieuses qui ont fondé les maisons enseignantes en donne un frappant exemple, car tout l'honneur de l'instruction des femmes avant la République revient entièrement aux congrégations : jusqu'à l'aube de nos temps modernes, cette instruction ne fut donnée que dans les couvents. Admirons cette première Maison des Ursulines fondée vers 1594 par M^lle^ de Sainte-Beuve ; puis la seconde, celle de Dijon, fondée par M^lle^ de Saintonge ; enfin, les couvents du Sacré-Cœur, de Saint-Maur, de Saint-Joseph-de-Cluny ; Instruction et Charité avec les Filles de la Charité ; Charité Sociale avec l'Institut du Bon-Pasteur.

Œuvre immense et merveilleuse !

L'histoire des fondations religieuses fournit des documents de haute importance sur la capacité intellectuelle des femmes et le développement de leur personnalité. Dans le domaine des ordres et du couvent, la femme fut maîtresse et régna avec une autorité qui dépassa souvent celle des hommes. Rappelons-nous ce que fut une abbesse avec titre de général de l'ordre : administrateur des biens de la communauté, seul mandataire pour recevoir une adepte en religion, distribuant les peines, choisissant les confesseurs, et nous aurons une idée de l'importance de ce personnage féminin. L'abbesse Pétronille lutte avec l'évêque d'Angers et obtient gain de cause contre lui ; l'abbesse Théophégnie refuse au sénéchal du Poitou le droit de juger les religieux et le gagne pour elle-même. Sainte Thérèse fonde des monastères.

Les femmes de Port-Royal ont laissé des exemples remarquables d'énergie, de ténacité, d'esprit des affaires, de puissance administrative et spirituelle ; ces exemples rendent hommage aux qualités féminines, prouvent ces qualités, témoignent de leur développement et amènent à des résultats concluants sur la mentalité. Abbesse, supérieure, prieure, simple nonne, la femme agit, travaille, trouve un chemin pour son inlassable activité et atteint dans les sphères de la pensée un sommet que l'homme semblait vouloir réserver à son égoïste jouissance intellectuelle.

Mais le couvent où fleurissent d'éminents cerveaux est une prison ; l'autorité des ordres est une

autorité féodale qui organise et maintient la hiérarchie, le rang, le privilège.

Il faudrait ouvrir une parenthèse trop longue pour établir toute l'influence congréganiste sur l'esprit des femmes, mais surtout sur un nombre restreint de ces esprits qui ne sont pas la nation pensante féminine, mais une sélection.

Du couvent à la vie mondaine et à la cour, de la cour au couvent, l'existence des femmes de qualité parut longtemps vouée à ces deux extrêmes façons de vivre et d'habiter.

Aussi considérable qu'ait été le service de charité et d'enseignement rendu par les fondations religieuses, aussi utile qu'il soit encore, il reste l'effet d'un mouvement personnel agissant presque à titre privé dans l'ordre d'une clientèle de rang, de population, de pays, avec une action bornée par l'étendue des ressources; fortune privée, qu'elle soit possédée par un ou plusieurs.

La Liberté et l'Egalité réclamées par les hommes brillaient d'un même éclat de lumière et de vérité pour les femmes. De l'espace, de l'air, du souffle pour les uns et les autres; Condorcet n'admettait pas qu'il en fût autrement sous l'égide de la République.

Pour l'avenir du lendemain, il fallait toute la Nation instruite, hommes et femmes; toute la Nation libre, éclairée, consciente de ses droits et de ses devoirs, sans en excepter les femmes.

La Fraternité de programme devait encore élargir l'horizon en saluant l'astre de la solidarité.

Puis, un jour, tous les hommes soldats, tous les hommes serviteurs de la patrie, cette évolution défensive devait amener les femmes à se considérer, elles aussi, tributaires du devoir national; toutes servantes de la patrie dans un domaine moins glorieux que le champ de bataille, mais dont la modestie ne diminue pas la valeur. L'instruction égalitaire devait opérer cette mise en œuvre de la capacité féminine et donner au pays la femme française de 1914.

Patriotisme : forme de fraternité nationale.

Vertu vivace et aussi forte dans le cœur des femmes que dans l'esprit des hommes.

Sentiment mêlé de romanesque, de merveilleux et d'amour qui crée l'héroïne avec autant de grandeur que la conquête et l'ambition ou la défense du sol ont pu fortement faire surgir des héros.

Sources différentes, un seul but : la patrie. Le patriotisme féminin peut se traduire synthétiquement par le mot défense, et par extension, préservation, centre, naissance; donner la vie et la protéger : tandis que l'autre, le patriotisme masculin, a toujours signifié conquête, attaque, combat, vengeance, sang et mort. Tuer son voisin ou l'asservir.

L'ambition des Césars n'a point diminué sous le souffle civilisateur du progrès; la science a forgé des glaives plus tranchants que n'avaient pu les façonner les guerriers de l'antiquité. Le désir illimité du pouvoir spirituel ou temporel a tellement illusionné les hommes, que les autocrates investis

de quelque puissance n'échappent pas à la folie de l'incommensurable.

Pendant les guerres, les femmes ont opposé une fraternité de compassion à la fraternité des armes. Elles ont penché leur front avec amour et pitié sur les blessés et les ont soignés avec l'idée éminemment pure et bonne de soulager la souffrance.

Mission essentiellement féminine que la mission de l'infirmière!

Au moyen âge, jadis, dans tous les temps, les femmes se sont occupées des malades avec toute la sollicitude qui leur est propre. Les écrivains font un tableau charmant des femmes de la Grèce ancienne cherchant des herbes dans les champs pour préparer des breuvages; les châtelaines de France sont expertes dans l'art de soigner les blessés; elles recueillent avec attendrissement dans leur château les chevaliers malades.

Gautier de Coinsi et Chrestien de Troyes rendent hommage à ces belles dans maints poèmes et fabliaux. Les femmes fondent des hôpitaux : Sainte Gertrude s'occupe des sciences, Herrade de Langberg se voue aux malheureux, sainte Hildegarde écrit des livres de médecine en latin (1151-1159). Les Sœurs du couvent du Paraclet et bien d'autres donnent des exemples de dévouement les plus touchants sur les champs de bataille. Dans les guerres plus modernes, on voit toujours les femmes infirmières suivre les armées.

Le penchant féminin naturel à l'admiration pour le guerrier pousse les femmes à aimer le soldat, à

le soigner, à lui porter secours s'il tombe; elles mettent à cette œuvre de charité un sentiment exquis, maternel et filial, non exempt de passion parfois, mais toujours délicat, tendre, protecteur. A cette douceur, à cette véritable efflorescence de charité spontanée, les études devaient donner une véritable forme nécessaire et utilisable; l'infirmière quasi-parfaite est née, sortie de cet amalgamme de science et de bonté et nous la voyons aujourd'hui dignement à l'œuvre. En effet, le sentiment de pitié seul n'a plus cours, la commisération ignorante est impuissante; sans l'effort cérébral de l'entr'aide les larmes de compassion sont des diamants perdus qui roulent dans l'abîme. Avant de s'approcher d'un malade, les infirmières-major doivent témoigner d'un savoir précis et souvent d'une science absolue.

Le pacifisme de la mission de l'infirmière n'exclut pas le courage, la violence, la hardiesse jusqu'à la témérité; mais ces vertus d'audace pratiquées par les femmes ont une forme passionnée, convulsive dans la défense et non pas téméraire dans l'attaque. Jeanne d'Arc sauve son pays. Jeanne Hachette défend sa ville, d'autres défendent leur liberté de conscience ou leur foyer violé, que ce foyer soit une chaumière, un palais ou une cité.

La femme empereur eût peut-être gagné la mentalité de l'homme roi si l'habitude du sceptre l'eût amenée à méconnaître les qualités inhérentes à son sexe, car les femmes qui ont régné, poussées par

les mêmes rêves de domination, eurent des égarements d'autorité semblables à ceux des hommes conduits par les froides raisons de l'ambition; elles ajoutent même à tout acte cette part de fanatisme qui leur est propre.

Le souffle puissant et chaud du patriotisme, le sentiment inné de la possession, de la patrie et de cette patrie en danger, la présence de tous les hommes sur le front, la conscience enfin nette et déterminée du devoir, devait provoquer chez la femme moderne et française l'effort de responsabilité nécessaire à l'œuvre colossale de la Défense.

Si, pendant la guerre, quelques femmes ont mené une vie adultère et frivole, leur nombre restreint disparaît. Les antipatriotes, les indifférentes et les néfastes à la cause commune sont à l'égard du grand caractère de la femme française comme la tache de rousseur du beau visage que l'on peindrait; elle disparaît dans l'éclat du teint et le pinceau d'une fidélité même précieuse ne peut retenir cette forme minuscule dans la pureté de l'ensemble.

La femme française que la guerre a surprise en 1914 était une femme libérée sinon libre, instruite, éclairée, dont l'esprit mûr était prêt à comprendre la grande tâche qui lui incombait à l'intérieur, tandis que les hommes donnaient leur vie pour le pays.

V

On aperçoit le féminisme au sommet de notre civilisation moderne comme un fleuve qui roulerait ses flots calmes et puissants dans une terre déjà fécondée. Les sources de ce fleuve jaillissent d'un même roc ; elles sont divisées en mille branches qui se séparent brusquement, se diffusent, disparaissent dans une terre désertique et rocailleuse ; ces bras multiples se cachent dans la profondeur du sol mais ne se perdent pas ; chacun creuse la brousse, jusqu'au moment, où, retrouvant la vallée propice à leurs ébats, iis se rejoignent, reforment le fleuve unique qui bondit et porte ses flots impétueux jusqu'à la mer en fertilisant les campagnes.

Et pourquoi se rebeller contre le mot féminisme?

Cherchons à le définir : tendance de bien, formule de progrès, nécessité, recherche de justice, essai de perfectibilité et, complémentairement, organisation de défense.

L'opportunité de la défense émet l'idée du combat, de la lutte ; elle met en place un obstacle.

Féminisme s'est exprimé en révélant le masculisme chose informe avant que l'entité en eût dessiné les contours.

Le but du féminisme est de connaître les facultés intellectuelles de l'homme et de la femme; d'étudier les rapports d'activité de leurs dons naturels; chercher avec un principe d'égalité l'utilisation de leurs forces séparément ou en collaboration; évaluer enfin la capacité féminine et la faire estimer à sa juste valeur.

Le féminisme pur n'est pas esclave de la théorie d'une égalité arbitraire entre l'homme et la femme; le féminisme n'est pas non plus un dogme de revendications mais un élément de justice, de progrès, de conciliation dans une société où la civilisation ayant déplacé les lois naturelles, la condition de la femme se trouve modifiée autant que celle de l'homme.

Le tableau patriarcal des familles de l'ancien temps ne sollicite pas plus le féminisme que l'image des bergers de l'Iliade n'appelle le communisme de Babœuf.

Mais l'âpreté de la lutte déforme souvent l'idée première d'une tendance et conduit à des conclusions imprévues.

Restons aux sources : voyons la réciprocité de responsabilité de l'homme et de la femme envers la famille, la société et la patrie; regardons avec quelles qualités semblables et différentes ils acceptent le combat l'un et l'autre et dans quel esprit d'équité ils attendent les compensations à leur labeur.

L'intelligence fut également donnée à l'homme et à la femme, liberté de l'être et conscience de

l'individu ; l'accident de génie ou d'idiotisme atteint l'un et l'autre sans faveur. La simple méthode expérimentale conduit aux preuves. Laissons la discussion et suivons les faits qui en créent l'évidence, feuilletons l'histoire ; force morale, devoir, courage, vertus civiques témoignent toujours de la valeur morale des femmes et n'impose nullement leur infériorité.

Peut-on parler sans rire de l'infériorité de la femme? Faut-il discuter de cette infériorité?

A-t-on limité le rendement de son activité à une base d'infériorité quelconque? Exige-t-on d'elle une tâche entière, absolue, sans bornes? Dans quelle mesure évalue-t-on le service rendu?

La question féministe s'encadre dans ces quelques mots et, sans prétention de résoudre hâtivement, on peut répondre :

Le devoir qui échoit aux femmes dans la vie est sans limites : il augmente même à mesure que l'on avance en âge comme un horizon qui s'élargirait et forcerait l'œil qui le contemple à un effort toujours plus grand.

Les femmes ne peuvent du reste lutter contre le préjugé d'infériorité que par la révélation continue de leurs qualités supérieures : la tâche acceptée, le labeur quotidien accompli, les hautes vertus morales toujours en exercice, lèvent lentement l'interdiction qui semble condamner encore la valeur féminine.

Mais l'idée du devoir évoque aussitôt celle du droit avec une pensée d'équilibre des responsabi-

lités et des garanties et nous voilà au cœur du féminisme.

Inégalité des forces physiques entre l'homme et la femme, mais égalité de résistance par la santé et l'énergie. Qualités de nature différentes, attributions plus souvent parallèles que semblables, diversité de l'esprit et du cœur, variété dans l'unité du couple indivisible et non pas infériorité de l'un ou de l'autre.

Le moment n'est pas aux discours fleuris, aux revendications vaines. Il faut des preuves, des faits, des témoignages de l'œuvre des femmes françaises pour tracer le programme d'un féminisme futur.

Hélas, cette preuve, ces faits, ces témoignages de la capacité féminine, c'est la guerre de 1914 à 1917 qui nous les apporte. Après ce mot, la guerre de 1917, on n'oserait pas sans honte revenir à l'opinion ultra-masculine de l'infériorité de la femme.

L'égalité rationnelle féministe ne consiste pas à faire exécuter les mêmes actions par les uns et les autres, à imposer les mêmes missions à tous deux, mais à revendiquer par exemple pour une charge également assumée par un homme et une femme un bénéfice de salaire égal, une participation semblable aux avantages, les mêmes droits enfin, qui établissent l'inviolabilité et la liberté de l'individu.

Le travail, nous y voilà!...

Le travail des femmes n'est pas une invention

du XX^e^ siècle. Le féminisme ne s'est pas révélé pour inciter les femmes à quitter leur foyer, à travailler hors de chez elles afin de rechercher d'illusoires libertés. La femme a toujours peiné et donné un obscur labeur au roulement de la vie. La famille sembla pourtant lui réserver une souveraineté, mais l'autorité maritale transforma trop souvent cette souveraineté en servage familial; autorité contre laquelle nulle loi ne pouvait la défendre. Le milieu de la famille contribua à former une aristocratie parmi les femmes, une caste de patriciennes de toutes celles qu'une douce aisance laissait vivre à la maison sans le souci du pain à gagner.

C'est la sélection d'une minorité.

Les souffrances et les fatigues de l'autre population féminine fit éclore le féminisme combatif.

Chez certains peuples non civilisés, on voit la femme attelée à la charrue et courbée vers la terre pour les travaux les plus rudes, en dépit de toutes les charges de la maternité. Chez d'autres peuples qui ne sont pas meilleurs pour être civilisés, l'humble femme du peuple dans les campagnes reste attachée à la glèbe : on la voit retourner la terre, sarcler, faucher, labourer, conduire les chevaux, ou porter des charges de bois tout comme un homme. Personne ne proteste, c'est l'habitude. La pauvreté, la nécessité sont là. Il faut!... C'est l'égalité des créatures dans le labeur.

L'usine et l'atelier ont accaparé le travail féminin; forme nouvelle d'égalité dans la peine entre

l'ouvrier et l'ouvrière dont les deux payes subviennent aux besoins des enfants et du ménage. Le féminisme intervient dans la question des salaires et des retraites; nul n'ignore que dans certaines industries les besognes les plus dures, parfois les plus dangereuses, sont confiées aux femmes.

Depuis les hostilités, ces ateliers convertis en usines de guerre ont employé la main-d'œuvre féminine à la fabrication des obus. On a augmenté le nombre des ouvrières autant que l'exigeait la production intensive des munitions.

Dans les bureaux, même urgence d'appel aux femmes : en arrière de la ligne de combat, le pays leur doit une grande partie de son activité et de sa prospérité; ces femmes françaises dont les aptitudes ont été jugées utiles à l'heure du danger ont droit par la suite à tous les bénéfices de carrière de leurs confrères.

Le mot féminisme devient inutile devant une question si simple de justice, et il devrait être tout à fait superflu de se constituer en parti pour émettre des vœux aussi nobles.

Rejetons vivement l'esprit d'indépendance dans le but du féminisme et ne voyons pour le moment, dans l'esprit des femmes même féministes, que ce beau et grand sentiment de légitime contribution à la vie quotidienne, avec leur effort d'intelligence et de travail : labeur commun, bien-être de la famille, participation aux économies pour la sécurité des vieux jours. C'est le but de la femme qui reste toujours et en tout temps la fidèle et dévouée

collaboratrice de son mari, sa parfaite auxiliaire près de lui, sa remplaçante lorsqu'il est loin.

Les femmes commerçantes ont donné un magnifique exemple de cette solidarité parfaite entre les époux pendant la guerre. La mobilisation des hommes de l'armée territoriale laissa entre les mains des femmes la plus grande partie des magasins et des boutiques : ces boutiques restées ouvertes, ces magasins qui n'ont pas cessé de fonctionner normalement ont maintenu au cœur de la France cette énergie d'un sang riche et généreux qui aide à combattre et permet de vaincre.

De très jeunes femmes ont dirigé d'importantes boulangeries, des épiceries, reconstituant le personnel, faisant face à des difficultés sans nombre, tenant la petite et la grande caisse, assumant à elles seules une charge beaucoup plus lourde que la tâche partagée précédemment avec le mari.

Ce tour de force, cette œuvre grandiose s'est accomplie si simplement, avec tant de calme et de sérénité que le bon public n'a jamais manqué des choses nécessaires à son existence et souvent à son superflu.

Quelle part de féminisme dans cette grande action de la tâche si vaillamment assumée?...

Le devoir serait-il un acte qui ne demanderait pour sa réalisation partielle ou complète aucune idée, aucun sens des responsabilités? obéissance, discipline, asservissement seulement?

Non, cent fois non!

L'œuvre réalisée et apportée par les femmes à

la Défense Nationale est une œuvre de clarté et d'intelligence : elle témoigne d'une valeur, d'un effort intellectuel qui porte vers toutes les lumières, qui ouvre toutes grandes les portes de la pensée et permet tous les horizons au cerveau qui les franchit.

La femme française a conscience du devoir qui lui incombe et qu'elle remplit ; elle le fait avec toute la lucidité d'une intelligence qui agit : elle est instruite, elle sait, elle veut ; elle est courageuse par raisonnement, patriote par sentiment, amoureuse par passion, mais jamais dans aucun de ces trois états elle ne perd conscience d'elle-même.

Résultat, déduction du féminisme dont Condorcet a semé les germes à la Convention?... Peut-être. Fruit de la pensée libre depuis que les révolutions ont brisé les chaînes de l'esclavage? Certainement. Maturité du cerveau qui échappe maintenant à toute autorité qui n'est pas une domination morale? Oui.

Etre ou n'être pas féministe paraît un jeu de mot, l'expression disparaît devant une immense lumière qui détruit tout ce qui peut rester au préjugé.

Et pourtant les rébarbatifs nieraient l'évidence ; je devrais dire les sots, il n'y a que ceux-là qui nient.

J'arrive au point délicat.

Le féminisme simple instrument de renvendications serait plus largement accepté, moins dange-

reux à comprendre; mais voici l'épouvantail : les femmes dans les affaires publiques et la grande chose est dite!

Encore une fois, il faut s'arrêter dans l'ascension vers le but de la parfaite tendance du féminisme pour briser des obstacles médiocres.

L'accession des femmes dans les affaires publiques est une nécessité, un moyen, un outil, dirais-je, pour déblayer la route encombrée de terre et d'éboulis où le féminisme doit se frayer un passage.

L'homme se révolte et résiste : il dresse devant lui la barricade des coutumes et des préjugés; les offices publics, la gestion cantonale et municipale, le monde parlementaire, tout cela forme un domaine à lui qu'il défend et dispute. Il éprouve à la fois de la crainte et de l'horreur pour l'intrusion des femmes dans les affaires publiques.

Pourquoi?... Manque de justice et de bonté, d'esprit de paix et de conciliation, puisqu'il admet la participation de l'épouse au gain de la vie quotidienne.

Le vote et l'éligibilité des femmes ne seront, demain, qu'un hommage à rendre à cette capacité des femmes reconnue et utilisée pendant la guerre, une marque de confiance que les Français qui auront défendu la patrie par les armes donneront à leurs compagnes qui l'auront défendue par le cœur.

« Le temps est venu où tout homme, toute

femme qui le peut doit servir son pays. » Paroles de l'homme d'Etat anglais Lloyd George, dans son discours du 29 juillet 1915.

Tout homme et toute femme doit servir son pays!... Oui : si, dans le service, l'action de la femme n'est pas la même que celle du soldat, elle reste inséparable dans ses efforts et ses conséquences de l'action des hommes : diversité, mais dans une unité absolue, intangible, sacrée. L'armée des hommes qui défend la frontière doit sentir derrière elle l'armée entière des femmes qui vit, qui travaille, qui espère, qui croit, garde le foyer et attend le vainqueur avec un cœur fort.

La véritable femme française, celle que j'ai vue travailler dans les campagnes et dans les usines des villes, celle qui est restée au foyer pour garder ses enfants, a compris ce grand devoir de solidarité envers l'homme soldat : elle n'a point failli dans sa tâche et si elle a souvent pleuré, souffert, langui dans l'impatience et l'attente, ce fut sans faiblesse morale, sans plaintes inutiles et sans gémissements.

Les Etats qui depuis quelques années ont accordé le droit de suffrage aux femmes sont nombreux.

Le Danemark est le dernier.

L'événement est remarquable, mais le moment auquel s'est accompli la réforme l'est encore davantage, en pleine période de guerre : le 5 juin 1915.

La Constitution danoise transformant la mo-

narchie constitutionnelle date du 5 juin 1849. Le peuple obtint alors le suffrage masculin (dit universel) égal et direct aux deux Chambres : Folketing et Landsting pour les hommes au-dessus de trente ans.

La Constitution fut encore modifiée en 1864, après la perte des provinces de Schleswig et Holstein. On réussit à introduire le vote privilégié au Landsting dont le décret devint loi en 1866.

La nouvelle Constitution adoptée le 5 juin 1915 abolit bien des complications de la précédente et donna aux femmes le droit de suffrage et le droit d'éligibilité au Parlement.

Au mois de juin 1915, la guerre sévissait depuis dix mois. Le Danemark, morcelé par l'Allemagne et toujours menacé par les griffes tudesques, pays non belligérant, mais que les événements peuvent brusquement jeter dans le conflit, a rendu un hommage calme et grandiose au peuple de ses femmes en leur accordant les droits de suffrage et d'éligibilité.

Alors que le canon tonne sur tous les champs de l'Europe, au moment où les hommes d'un pays peuvent s'attendre à courir aux frontières pour défendre par le sang l'intégrité du sol, il est très beau de faire un geste, d'accomplir un acte comme celui qu'a signé le roi Christian X.

Ministres, parlementaires, citoyens semblent dire ainsi : mères, épouses, sœurs, femmes dignes et travailleuses, nous mettons notre confiance en vous, prenez une part intégrale à l'activité de la

Nation ; la patrie laisse en vos mains le dépôt précieux des enfants, élevez-les et, en attendant les heures décisives, fermes au courage et fidèles au devoir, collaborons et travaillons.

Pour un pays directement engagé dans l'action, ce n'est pas pendant la guerre que l'on peut réclamer le droit de vote aux femmes. Mais le temps reculera le problème sans l'éloigner beaucoup, parce que la question doit trouver chez nous une solution prochaine et favorable.

La France, réveillée du lourd cauchemar des hostilités, reconnaîtra l'œuvre d'intelligence et de labeur que les femmes auront donnée.

Au lieu de les appeler au rang de citoyennes, comme le Danemark, avant la crise difficile, lorsque la patrie française donnera le bulletin de vote aux femmes, elle sera obligée d'honorer ainsi le courage, l'activité, les capacités éprouvées de ses filles.

Quand on rapportera devant le Parlement cette grave question du suffrage des femmes, les députés n'oseront plus invoquer pour une opposition le cas d'incapacité, mais les hommes qui soutiendront la proposition de loi auront maintenant beaucoup de facilité pour mettre en évidence la valeur morale et les vertus civiques des Françaises.

Femmes qui avez semé et moissonné le blé, tourné l'obus et protégé la famille, la Victoire vous appartient aussi par la lutte : sur le front de la vie se livrent des batailles et chacune de vous a souffert en creusant sa tranchée.

SON ACTIVITÉ PENDANT LA GUERRE

Dans les campagnes.

J'ai vu les paysannes pendant la guerre. J'ai suivi leurs travaux dans les manifestations diverses de l'agriculture et je me suis plue à reconstituer par mille traits saillants ce caractère des femmes françaises, uniforme malgré la variabilité des conditions, et je l'ai trouvé magnifiquement sculpté parmi celles qui sont restées attachées à la terre.

Dirais-je que j'ai remarqué les femmes de France au sein des riantes prairies de la Normandie, dans les campagnes blondes de la Provence, en Bretagne ou dans l'âpre pays montagneux de Roussillon? Qu'importe! Elles sont toutes les mêmes, et si je m'arrête de préférence à l'exemple de courage et de force d'âme montré par les femmes du Rouergue et du bas Quercy, c'est parce que je les ai vues plus longuement à l'œuvre que

les autres pendant cette dure période des hostilités qui privait la culture des bras les plus forts.

La vie des paysannes en temps de paix est déjà une existence admirable de travail et d'activité : petite ou grande ferme, propriété ou minuscule locature, chaume perdu dans les pacages ou bastide ensoleillée des pays de vignes, tout foyer prospère du labeur de la femme autant que de celui de l'homme. La paysanne règne humblement dans sa maison sous la double couronne que lui tressent l'honneur de la famille qu'elle conduit et la conscience de la tâche accomplie au dehors.

Les rudes travaux ne lui sont point épargnés : c'est elle, le plus souvent, qui retourne à la pioche le jardin potager, sème, plante et récolte sous les clairs rayons du soleil à son lever comme pendant l'ardeur de la canicule. On la voit, le long des sillons, effriter les mottes trop lourdes soulevées par la charrue, biner sans relâche les champs de fraises et de légumes, sarcler les vignes, et tout cela indépendamment de l'obligation journalière du bétail à soigner et du ménage à tenir.

La journée d'une femme, à la campagne, commence à quatre heures du matin en été, à six heures en hiver, et ne finit qu'à neuf heures du soir.

Le ménage paysan donne un très bel exemple de l'association des époux, l'un et l'autre indispensables à l'œuvre commune pour l'avenir de la famille et la sécurité des vieux jours : l'homme et la femme concourent avec une pareille ténacité à pos-

séder une parcelle du sol, ce bien héréditaire sur lequel on bâtit jalousement quatre murs et un toit; toit qui, selon le degré de l'aisance, s'orne d'un pignon ou d'une fenêtre en auvent, la plus belle fortune du pays.

Ce bien, la paysanne l'aime avec une passion sauvage et sacrée : elle sait de quelles sueurs et de quelles fatigues elle l'a payé; elle s'y attache, s'y accroche avec un fanatisme presque religieux tant il est grave et profond.

Quand le pays eut appelé les hommes pour défendre la patrie attaquée, ce fut sans effort, sans raisonnements, sans injonctions, sans analyse peut-être même que les paysannes ont compris l'autre devoir à accomplir, leur devoir : garder la terre, la faire valoir dans la mesure de leurs forces restreintes, la défendre contre la gerce et la rouille qui envahissent les choses négligées, et elles l'ont fait.

Chacune a suppléé par son intelligence et ses capacités à la direction des travaux qui fut de tout temps la prérogative de l'homme; beaucoup de ces femmes ont attelé les bœufs et fait les labours; d'autres, se hissant sur le siège du cocher absent, ont porté à l'expédition les lourdes charges de primeurs et de fruits.

Patriotisme sans éclat qui se manifeste avec calme et grandeur.

Dans bien des familles, l'homme d'âge mûr présent fut là pour aider la femme et prendre en mains les affaires du fils ou du gendre mobilisé; la

propriété, alors, n'a pas souffert ; mais, en d'autres cas, la femme est restée seule à la ferme avec des enfants et des vieillards ; il fallut avoir recours à la main-d'œuvre étrangère, veiller aux travaux les plus urgents, décupler son énergie et son courage. La paysanne française l'a fait avec cette idée parfaite de l'œuvre à exécuter dans la mesure de son courage et de ses forces ; seulement, les forces ont une limite si la volonté n'en n'a pas ; chaque individu ne peut fournir qu'une somme d'énergie impossible à dépasser, et, certainement, les femmes n'ont pu remplacer que proportionnellement le nombre énorme des bras chargés de fusils. Les grandes récoltes ont été ramassées, les blés ont été semés, la vigne sera sauvegardée grâce à vous, ô paysannes de Francce !

En Angleterre où, comme chez nous, la guerre a mis en valeur le travail des femmes, le ministère de l'Agriculture délivre à toutes les femmes qui s'inscrivent pour travailler la terre, un certificat avec cette inscription : *La femme qui apporte son aide à l'agriculture pendant la guerre sert aussi fidèlement son pays que l'homme qui combat sur mer ou dans les tranchées.* Le certificat est signé par les ministres du Commerce et de l'Agriculture.

Le 15 octobre 1915, M. Dariac, rapporteur du budget, a proposé à la Commission de l'Agriculture d'appeler l'attention du gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à comprendre dans une promotion spéciale du mérite agricole et de médailles d'honneur les mères et les femmes de mobilisés qui

se sont particulièrement distinguées depuis le début des hostilités dans les travaux de culture.

Digne et noble idée! Premier sentiment d'hommage à rendre à cette merveilleuse activité des femmes pendant la guerre.

Espérons que la proposition de M. Dariac recevra une sanction, non qu'il soit nécessaire d'enorgueillir ceux qui ont fait leur humble et simple devoir, mais parce qu'il appartient à la patrie reconnaissante d'honorer tous ses enfants.

A l'arrière.

Pendant mon service à l'hôpital X..., j'ai soigné un blessé que l'on venait d'amputer du bras droit.

J'admirai souvent la belle mentalité de cet homme dont la tristesse et l'ennui ne vinrent jamais frapper l'esprit, malgré les souffrances causées par ses blessures et la perte de son bras. Un jour, je le questionnai longuement sur sa vie avant la guerre, sur sa position sociale, et je cherchai à surprendre dans sa belle âme de héros les contrecoups de dépression qui pouvaient guetter l'homme rendu mutilé à la vie.

Mon blessé était cuisinier et possédait, dans une des plus belles villes de la grande banlieue de Paris, un restaurant qu'il faisait valoir, étant lui-même maître-queue et patron.

Il me répondit avec une assurance splendide :

« — Hé! mais, j'ai ma femme!... La maison marche toujours et, si je fais moins d'affaires en

raison de l'état de guerre et des causes multiples qui s'y rattachent, mon commerce ne périclite pas et je retrouverai en rentrant chez moi une situation prospère. »

Puis il me conta avec complaisance les détails de l'invasion allemande, le 25 août 1914, l'arrivée des ulhans et des hussards de la Mort; le défilé insolent des officiers prussiens vêtus de manteaux blancs et chamarrés de croix de fer; son départ avec les hommes valides encore non appelés et que les ennemis n'auraient pas manqué de faire prisonniers.

Et il me dit encore :

« — La patronne est restée, elle a reçu l'état-major et les princes prussiens qui ont logé chez moi. Pendant quinze jours, ils ont fait ripaille, bu et mangé; ma femme les a servis et si bien servis que ces messieurs ne se sont point aperçus des ruses mises en œuvre pour leur soustraire les trésors de la maison; les vieux meubles qui furent cachés dans un souterrain, la vaisselle d'argent enfouie dans un puits, et la cave, la vraie cave où j'ai pour plus de trente mille francs de vieux vins, fut si parfaitement dissimulée par un amas de briques qu'ils n'ont pas pu chiper une seule bonne bouteille... Les premiers jours, les Boches payaient comptant, puis, regrettant leur correction, ils n'ont plus laissé que du papier, des billets à ordre, de la monnaie de singe, quoi!... Ah! mais, c'est que c'est une femme, ma femme!... »

Un sourire de légitime satisfaction éclaira la

figure de mon blessé qui reprit après une pause :

« — Les Allemands ont détalé un jour comme des rats. Adieu, manteaux blancs et fanfares!... La ville est toujours dans la zone des armées, on ne peut pas y aller; je n'ai pas encore revu ma femme, mais qu'importe! Tout va bien, ce sont nos officiers et nos soldats qui passent maintenant. »

Je lus avec un grand plaisir sur la figure du blessé, qui continuait son récit, une enviable sérénité de cœur et d'esprit pour le temps présent ainsi qu'une parfaite sécurité d'avenir, et cela, émanant d'une confiance admirative pour sa femme, la compagne de sa vie, celle qui avait lutté et travaillé avec lui et qui maintenant, par son activité et sa valeur, sauvegardait leur bien commun de la ruine et de la misère; je compris alors plus que jamais de quelles joies l'amour et l'union en ménage sont fertiles.

Cet exemple véridique n'est pas exceptionnel.

Il s'est multiplié et vérifié des millions de fois; il suffit, pour s'en convaincre, de regarder autour de soi l'épicerie que la femme seule fait marcher comme devant : la boulangerie, la boutique de tout commerce, le marché en plein air, la petite industrie, et l'on verra de quelle capacité éclairée et courageuse les femmes ont fait preuve depuis la guerre.

Au début de l'hiver 1916, j'allai commander mon charbon comme d'habitude chez le marchand du coin. Je fus très étonnée de voir dans le magasin, non pas le patron qui était dans les tranchées

de Champagne, mais son épouse, une jeune femme de trente ans, vêtue d'un sarrau noir, la tête enveloppée d'un mouchoir de même couleur et qui inscrivait les commandes.

« — Vous n'avez pas de livreur? dis-je avec un accent qui attendait une réponse négative.

La femme me regarda et dit :

— C'est moi qui livre.

— Vous?...

— Oui, combien de sacs?...

— Mais, vous pouvez donc?

— Oh! me répliqua la jeune femme, tout n'est qu'habitude, il faut s'y mettre, je le fais et la boutique ne chômera pas. »

J'ai quitté le magasin avec un sentiment plus vif d'admiration pour les femmes françaises, ces humbles femmes du peuple dont la vaillance maintient l'activité du pays si nécessaire à la Victoire et dont le cœur fort, par ses hautes pensées, soutient là-bas l'homme qui défend la patrie.

Ce travail des femmes n'est pas seulement un labeur de main-d'œuvre, mais un labeur intelligent qui révèle une capacité de direction autant que la résistance à l'effort physique.

La nécessité de l'initiative amène du reste heureusement les femmes à comprendre de plus en plus les formes sociales de l'association et du groupement : elles s'unissent maintenant pour formuler des vœux qui doivent être transmis au Conseil municipal ou à la Chambre ; elles prennent part au mouvement d'ordre général des affaires et

s'habituent ainsi à penser et à agir non pas seulement pour le cas particulier qui les intéresse, mais pour le bien d'une masse ou d'une corporation.

Les boulangers sont mobilisés, ce sont alors les boulangères qui se réunissent. Elles ont tenu au mois d'octobre 1915 une première réunion sous la présidence de M. Longuet, député de la Seine.

La Ligue des boulangères s'est alors formée et le bureau de cette Ligue fut présenté au ministre de la Guerre par MM. Galli, Longuet et Charles Benoist, députés, et MM. Virot et Chérioux, conseillers municipaux. Le ministre de la Guerre, le général Galliéni, écouta avec attention les réclamations qui lui étaient présentées et promit aux délégués du Parlement d'étudier promptement et pratiquement la question de la relève des boulangers.

En l'absence de leurs maris, les boulangères se sont organisées, et je pense qu'il n'y a pas de meilleure manifestation féminine à voir, que d'assister à cette lutte féconde du travail qui assure en abondance le pain blanc à un pays tout entier.

La Ligue des boulangères a mené depuis une active campagne pour obtenir par roulement cette relève des boulangers mobilisés depuis le début de la guerre, avec le départ des hommes restés en sursis pour les besoins de la population civile.

Quinze mois d'efforts ont abouti à ce que certains sursitaires remplacent sur le front les boulangers mobilisés des plus anciennes classes. Mais voici qu'il fut question de renvoyer ces derniers et

de les remplacer par de non-professionnels. Et les boulangères protestèrent avec véhémence, déclarant qu'il était impossible de faire face à la situation dans les conditions nouvellement créées.

Le 16 février 1917, les boulangères, au nombre de 200 environ, se présentèrent au Palais-Bourbon. Un député, M. Charles Benoist, vint alors parlementer et demanda qu'une délégation de quatre personnes fût reçue par une Commission siégeant au même instant.

Quelques jours plus tard ce fut au nombre de 400 qu'elles se rendirent au ministère pour une nouvelle audience.

Sans douter de la célérité avec laquelle les députés mettront en pratique les promesses faites sur l'heure, il faut remarquer l'intérêt nouveau pour les femmes de forcer les représentants du peuple à écouter leurs revendications.

Cette question des boulangers relève d'une égalité d'appel et de sursis qui devrait se résoudre sans protestation.

Les femmes ont demandé que, en raison de cette égalité, les boulangeries fussent militarisées, sollicitant pour elles-mêmes l'honneur d'être mobilisées. Elles agissent dans l'exercice d'un devoir et veulent dans l'accomplissement de cette charge les garanties et les sécurités inhérentes.

Parmi les femmes de l'arrière dont les vertus civiques furent récompensées, il faut citer l'exemple des demoiselles Vatel, quatre sœurs décorées de la croix de Guerre pour les services éminents

rendus par elles à nos soldats au péril de leur vie.

A Soissons, Mme Andrieu, la femme du sympathique sous-préfet, sans mandat spécial, mérita par son courage une citation à l'ordre du jour de l'armée et reçut la Croix de Guerre.

Dans cette même ville si éprouvée, beaucoup de femmes se montrèrent dignes de leurs maris et de leurs fils combattant. Mme Macherez y eut sa Croix de Guerre pour son activité et son sang-froid pendant l'occupation allemande.

Patriotisme d'action qui trouve dans l'âme féminine toute la ferveur nécessaire au moment du danger.

Dans les hôpitaux.

A l'armée des ouvrières mobilisées pour la production intensive des munitions, il faut ajouter l'armée instruite et dévouée de celles qui, jusqu'à la fin des hostilités, assurent le fonctionnement des hôpitaux.

Trois grandes sociétés sont groupées sous le drapeau de la Croix-Rouge Française. Ce sont : la Société de Secours aux Blessés Militaires, l'Union des Femmes de France, l'Association des Dames Françaises.

La Société de Secours aux Blessés, Comtesse d'Haussonville présidente, a publié le 1er janvier 1916 les résultats d'une campagne de dix-sept mois : pendant ce temps elle a formé et assuré le service de 796 hôpitaux auxiliaires représentant

70.000 lits. A ces 796 formations il faut ajouter : 93 postes de secours, 70 infirmeries de gares; 45 cantines de gares dont une, celle de Noisy-le-Sec, a distribué 226.900 ravitaillements.

Services et formations au Maroc, à Moudros, à Salonique; installation du navire-hôpital *Charles Roux* et œuvres diverses.

Le personnel féminin de la Société est formé de 15.060 infirmières diplômées avec lesquelles il faut citer 12.000 auxiliaires employées aux services accessoires de lingerie ou stérilisation. Soit un total de 27.000 femmes qui ont bénévolement consacré leur temps et leur activité aux soldats blessés.

L'Union des Femmes de France fondée par Mme Kœchlin-Schwartz et présidée par Mme Pérouse, dans son bulletin de guerre du 1er décembre 1915 dénombre comme il suit son personnel féminin pour l'entretien de 30.000 lits : infirmières et aides-infirmières, 6.500; auxiliaires, 10.000; équipes des Dardanelles, Salonique, Maroc, 422.

L'Association des Dames Françaises que préside Mme Ernest Carnot donne ainsi le résultat de ses travaux : formation de 300 comités; 350 hôpitaux dont 120 dans le gouvernement militaire de Paris représentant 25.000 lits. Le personnel comprend 18.000 ambulancières dont 7.000 diplômées, 500 infirmières-major et 11.000 bénévoles environ. En outre, l'association possède des équipes dans la zone des armées et dans les hôpitaux de Moudros, de Corfou et de Salonique; ses formations du

Maroc, Marakech, Ber-Rechid et Oued-Zem, du Sénégal à Dakar, du Cameroun à Duala sont maintenues et beaucoup de ses ambulancières font le service sur les bateaux-transports de blessés de Salonique en France. Les Dames Françaises comprennent 20 ouvroirs qui permettent de nombreux envois sur le front et dans les formations ; des cantines de gares ainsi que le ravitaillement de tous les trains de blessés arrivant à la gare de La Chapelle.

A ces chiffres éloquents des femmes de la Croix-Rouge, il faut ajouter celui de 6.243 Sœurs employées depuis le début de la guerre aux soins des blessés. Magnifiques Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui, sur tous les champs de bataille de l'Orient et de l'Occident ont toujours porté aux soldats défaillants l'aide effective et morale de leur sollicitude et de leur parfaite charité.

D'autres congrégations ont participé à la grande œuvre de secours.

Des initiatives privées ont encore groupé dans la même idée de service à la Patrie l'aide bénévole des femmes.

Initiatives privées.

Avant l'arrivée dans la salle claire où le blessé trouve enfin un lit et les soins dévoués des infirmières, il s'écoule un temps parfois très long depuis le champ de bataille jusqu'à l'hôpital. Le transport s'effectue difficilement à bras d'hommes,

sur un bât de mulet, dans un char de fortune, à travers le chaos des terres bouleversées jusqu'à l'ambulance de campagne et le point de la voie ferrée où l'on joindra le train sanitaire; de là, l'évacuation aux gares régulatrices impose encore aux blessés des heures d'attente et de souffrance. L'initiative féminine chercha un devoir d'intervenir pendant ces relais du voyage et trouva un moyen d'agir en ravitaillant les trains de blessés. Il fallait, en effet, se mettre en mesure de recevoir les convois pour tendre à chacun de nos braves, d'une main compatissante et bonne, le pain de la patrie reconnaissante; créer l'organisation qui permît de donner à toute heure du jour et de la nuit de la soupe et du café chauds aux soldats qui passaient. Initiative qui témoigne, une fois de plus, de cette disposition féminine au génie français rapide et clair qui sait vouloir, improviser, répondre à la nécessité.

Une vaillante femme, Mme Georges Berthoulat, installa elle-même, au début d'août 1914, la première cantine des gares au Bourget, où, avec l'aide d'une équipe d'infirmières dévouées, elle servit jusqu'à 6.000 repas par jour!

Admirable énergie dont trois ans de guerre n'ont pas amoindri le dévouement.

La cantine fut transportée dès le 1er septembre à Aubervilliers, gare régulatrice, où depuis, de nuit comme de jour, à toute heure, chaque train qui fait halte trouve toujours pour ses blessés ce dont ils ont besoin.

Et les convois ont défilé pendant ces tièdes nuits de l'été déclinant, innombrables, offrant sans répit ce spectacle effroyable des lendemains de bataille.

Ceux qui ont vu ces blessés de septembre se rappelleront toujours avec quelle expression de leurs yeux parfois moribonds, ils nous portèrent le frisson d'espérance qui annonçait la Victoire de la Marne. Plus de 400.000 hommes passèrent au début de l'automne à Aubervilliers; et puis les nuits d'hiver, les longues nuits glacées, se succédèrent; sans se lasser, l'équipe de la cantine fut au poste, agissant sous l'œil calme de la directrice que ni le froid ni la fatigue ne purent contraindre à laisser son poste.

Mais Mme Berthoulat, dont l'activité était sans repos, développa son idée de cantine et en établit en Champagne, jusqu'en Argonne et à Verdun. Puis elle voulut avoir les cantines ambulantes, voitures faisant partie des trains de blessés, et les *Cantines de la Presse Parisienne* furent organisées. Cette association possède 17 wagons qui font continuellement le voyage du front à l'arrière et reviennent accrochés aux trains vides; ces wagons stationnent aux gares dont la cantine est annexe de la cantine-mère d'Aubervilliers : Souilly, la Queue-de-Nala, Revigny, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Château-Thierry, Vitry-le-François, Châlons, etc.

A Paris, Mme Berthoulat créa, au mois d'août 1914, la *Pouponnière de la Liberté*, rue Chaptal,

qui fonctionne depuis et où l'on nourrit les enfants du premier âge et les mères indigentes.

La quatrième grande œuvre dont l'intelligente femme trouva l'idée et dont elle établit l'organisation, fut l'œuvre de la *Cocarde du Souvenir;* le but de cette œuvre, aussi touchant que patriotique, est de faire disposer sur la sépulture de nos soldats tombés sur le front une cocarde tricolore munie d'un cartel pour l'inscription du nom. Comme on le pense, ce nom est primitivement écrit sur du bois, sur du carton, comme l'on peut. En recherchant les tombes pour fixer la gloire immortelle de nos héros, cette cocarde permettra plus tard aux familles de retrouver plus facilement l'emplacement où nos enfants sont morts.

Initiative de la Croix-Verte formée au début de la guerre par M. et M^me^ Emile Bayard et M^me^ Monmory, pour répondre à ce besoin urgent de ravitaillement des militaires partant pour le front ou en revenant.

M. et M^me^ Bayard fixèrent leur cantine gratuite à la gare Montparnasse, sur le quai de la voie n° 8 où, depuis le premier jour, tout soldat qui passe peut se restaurer ou recevoir des soins, car l'œuvre s'est développée; de nombreux et chaleureux encouragements lui arrivèrent et il y eut bientôt à côté de la cantine un réfectoire et un poste médical. Plus d'un million de soldats de passage ont été ravitaillés par la Croix-Verte. Nuit et jour, un groupe de dames patriotes assurent le service et s'empressent de donner à tous nos militaires le ré-

confort nécessaire pour continuer leur voyage. Un vestiaire et des annexes diverses de secours dirigés par des femmes sont groupés sous le titre général d' « Œuvres de la Croix-Verte ».

Initiative du Comité franco-russe fondé par Mme Isvolski, femme de l'ambassadeur de Russie à Paris, et Mme la duchesse d'Uzès; ce Comité a offert à l'Etat cinq formations chirurgicales automobiles. La formation se compose de trois camions et d'une remorque pour le générateur à vapeur qui chauffe la tente-salle, l'autoclave, et permet la stérilisation de tous les objets et instruments de chirurgie; les camions portent le matériel d'un hôpital de 120 lits pour blessés opérés que l'on installe dans une habitation réquisitionnée, ainsi que la pharmacie, la réserve de pansements et la cuisine.

la duchesse de Vendôme aidée par sa fille, la princesse de Bourbon-Sicile, a fondé l'hôpital n° 233 à Neuilly; les hôpitaux Saint-Charles et Saint-Jean, ainsi que la villa Anastasie, maison de convalescence pour officiers, à Cannes. La sœur du roi Albert Ier a montré un grand dévouement pour les enfants de sa malheureuse patrie et ses œuvres de secours pour les belges sont admirables.

Mme la duchesse d'Uzès douairière a offert son château de Bonnelles pour organiser à ses frais seuls, l'annexe de l'hôpital de grande chirurgie n° 34 à Rambouillet. Cette annexe comprend 35 lits où depuis le mois de septembre 1914 les blessés se sont succédés sans interruption. Infirmière diplômée et surveillante générale, Mme la du-

chesse d'Uzès a mis sans compter au service de nos soldats ce cœur et cette activité qui déjà en temps de paix trouvaient tant de raisons de se révéler.

Une autre œuvre, la *Ligue nouvelle pour la protection des veuves et des orphelins de la guerre*, prouve que l'effort de secours n'agit pas seulement dans la détresse immédiate mais recherche pour l'avenir les moyens d'en atténuer les conséquences.

Initiatives privées également qui ont présidé sous les auspices de la Croix-Rouge à l'organisation complète d'hôpitaux auxiliaires et dont tous les frais, en plus de l'allocation du Service de santé, furent assurés par des groupements de dames. L'autorité militaire accorde à ces formations 2 francs par jour et par homme, mais chaque blessé revenant à 4 et 6 francs par jour, la différence est alors assurée par les dons et l'allocation particulière de la Croix-Rouge.

C'est ainsi que fut fondé par Mme Olivier Macé l'Hôpital auxiliaire N° 69, maison de grande chirurgie qui fonctionne depuis le 1er juillet 1915. Tâche éminemment délicate et difficile, car au souci de réunir les capitaux s'adjoint celui, qui n'est pas le moindre, de satisfaire l'administration.

Fondatrice-directrice, Mme Olivier Macé. Administrateur, M. Léon Leleux; adjoint, M. Waechter. Econome, Mme d'Espie de La Hire; comptables, M. Robert, Mlle Compagnon. Docteurs : Professeur Richelot, docteur Olivier Macé, docteur Clivio Nario, docteur Svindt, docteur Seedorff. Infir-

mières-major, successivement: Mme Georges Enoch, Mlle de Martimprey, Mlle Junck. Infirmières : Mmes d'Auzac, Biovès, Bickart, Compagnon, de Champchesnel, de Fursac, Guillelmon, Keller, Kientz, de Hérain, Lahaye, Leleux, Lussan, de Précorbin, Robert, de Tréville, Le Cèsne, Mathian, Maurice, de Mestre, Nunès, de Saint-Maur, Maigret, Vitry, Vivier.

D'autres bienfaiteurs contribuèrent à la prospérité de la formation : Mmes Dethomas, Zuloaga, M. Davila, Mme Maistre, Mme Ferber, Mme Th. Lahaye, M. Lebon, M. A. Robert, M. Séré, M. Maurice de Rotschild; le docteur Navarro, doyen de la Faculté de Montevideo, et Mme Navarro, dont la générosité et la bonté pour nos blessés furent très grandes. M. et Mme Navarro ont encore subventionné bien des œuvres parmi lesquelles sont celles des Aveugles, des Eclopés, du Pinceau d'iode, etc.

Les ateliers de prothèse ont eu recours de mille manières à l'habileté féminine pour répondre aux exigences des hôpitaux; ouvrières bénévoles ou salariées, les femmes ont remplacé là encore les hommes mobilisés. Un atelier particulièrement intéressant est celui qui fut formé par M. Léon Leleux, administrateur de l'hôpital n° 69, et que dirige Mme Olivier Macé où l'on fabrique des jambes en carton pour les mutilés. Cet appareil de prothèse provisoire rend les plus grands services par sa confection simple, sa légèreté et sa facilité d'adaptation au corps; il offre, en outre, de très

précieux avantages au point de vue physiothérapique. (*Modicité du prix, 5 à 6 francs.*)

C'est un Danois, le docteur Svindt, qui en est l'inventeur; il a laissé à M. Leleux le soin d'exploiter le brevet et de vulgariser sa découverte pour le service de nos blessés. Mme Macé emploie à ces travaux des dames de bonne volonté et des mutilés de la guerre.

A la suite des expériences satisfaisantes données par les appareils construits par M. Leleux, la Fédération des Mutilés a ouvert également un atelier de jambes en carton et l'on peut ainsi mettre à la portée de tous l'ingénieuse invention du docteur Svindt, ce bienfaiteur qui, pendant son long séjour en France, a montré tant de dévouement à nos blessés.

Dans les laboratoires, à la confection des sérums, la main-d'œuvre féminine a donné également de parfaits résultats.

Devoir simple, naturel, logique, c'est entendu. Mais si les femmes ne s'étaient pas organisées pour accomplir cette tâche du secours qui s'en serait chargé ?...

Les hommes n'ont pas le dévouement inné et, comme il eût fallu, quand même, soigner les blessés, on aurait dû laisser à l'arrière cent mille hommes de plus ou appeler une classe supplémentaire.

Emplois durs et rigoureusement surveillés que les services d'hôpitaux; là, point d'amateurisme;

diplômes exigés ; régularité militaire et puisque les femmes qui se mobilisent bénévolement ne répondent pas à une loi d'appel et ne touchent même pas les cinq sous du poilu, il faut admettre qu'elles obéissent à un pur et noble sentiment de compassion envers le soldat et de devoir pour la patrie.

Sur le front, un grand nombre d'infirmières ont été citées à l'ordre du jour. A la Société S. B. M. seulement on compte une Croix de la Légion d'honneur, 60 Croix de Guerre et 70 médailles des épidémies. *Je relève au hasard cette citation signée du général de Castelnau :*

« *Mme B... directrice d'un hôpital soumis au bombardement est restée à son poste malgré le danger ; n'a pas hésité à affronter les humiliations de l'invasion pour défendre son hôpital contre les brutalités de l'ennemi et continuer à nos blessés les soins d'une infirmière française. G. Q. 13 septembre* 1915. »

La liste des infirmières mortes au champ d'honneur est déjà longue ; en service d'hôpital, tuées par les éclats d'obus ou emportées par des maladies contagieuses.

Patriotisme de courage, mais surtout d'amour et de pitié pour les défenseurs de la patrie.

Au fait du devoir accompli, rendons simplement hommage et reconnaissons que toutes les femmes qui ont collaboré de près ou de loin, avec courage, à la Défense Nationale, ont bien mérité,

plus qu'une croix ou qu'un ruban, le titre de citoyennes dans leur ville et pour leur pays.

L'œuvre sociale.

A côté de la famille des industries de la guerre, des entreprises privées, des hôpitaux auxquels la femme française a donné un si important labeur, il faut parler de l'œuvre sociale de secours et de bienfaisance qui a continué d'absorber les facultés féminines d'intelligence et d'initiative davantage qu'en temps de paix, puisque la misère sollicitait plus âprement que jamais l'aide fraternelle.

L'effort fut énorme; si admirable et grand que l'esquisse des formes principales de cette charité demanderait un volume. Contribution nationale féminine développée dans tous les milieux purement féminins ou féministes sans influence particulière de tendance ou de parti; provoquée seulement par la révélation soudaine du devoir devant la catastrophe.

Les œuvres déjà existantes ont continué de fonctionner et, au travers de bien des difficultés, ont poursuivi, au sein d'une société secouée par la guerre, leur but de sauvegarde, de relèvement et d'assistance.

Dans les pouponnières, les crèches, les asiles, les abris si nombreux de l'enfance, malgré les événements du front, des milliers de nourrissons réclamaient les mêmes soins qu'avant les hostilités.

Les œuvres des prisons : Libérées de Saint-

Lazare, Prisons de femmes, Souvenir, Œuvre libératrice et les patronages qui s'occupent des malheureuses que leur confie le Tribunal pour Enfants ont continué d'exister pour abriter, secourir, éduquer les abandonnées dont elles avaient la charge.

Dans la section des ouvroirs, à Paris les ateliers se sont multipliés, car, à l'intention de faire du bien en procurant du travail se joignait la nécessité de produire et de surproduire pour les militaires. Créer les modèles de lainages et de sous-vêtements, les proposer à l'Intendance, les faire exécuter, rétribuer la main-d'œuvre et couvrir les frais d'achat, tout cela demandait cette ingéniosité toute féminine, cette inlassable activité des femmes dont la force d'organisation produit de si belles choses dans ce domaine obscur, sans gloriole, sans autre récompense que le devoir et le plaisir de contribuer à une action utile.

L'aide aux femmes des combattants.

Cette Société fut fondée le 10 août 1914, c'est-à-dire au lendemain de la déclaration de guerre, et fonctionne toujours; nous sommes au début de l'année 1917. La fondatrice-présidente est Mme Daniel Lesueur, l'écrivain bien connu qui, à l'exemple de beaucoup de ses confrères, a laissé un instant la plume pour donner toute son activité à la tâche de secours sollicitée par le pays. Je n'entreprends pas l'histoire de cette œuvre dont l'importance est

considérable, mais je veux retracer seulement le but de son action qui reste magnifique dans cette activité de la femme française depuis l'ouverture des hostilités.

L'*Aide aux Femmes des Combattants* organisa successivement cinq grands services : une cantine, un vestiaire, un service médical, un ouvroir, et, au mois d'octobre, un bureau spécial pour les réfugiés belges. Après un an de fonctionnement seulement, les comptes rendus nous apprennent que la cantine avait distribué 700.000 repas gratuits ; le vestiaire, 10.000 objets de vêtements à 2.211 personnes ; l'ouvroir, assuré le travail et la nourriture à une centaine de femmes ; on relève au service médical 3.700 consultations et 46 interventions chirurgicales, avec médicaments gratuits ; enfin le bureau spécial pour les réfugiés belges a logé, nourri et habillé plus d'un millier de Belges et continue de porter secours à ceux qui n'ont pas d'emploi.

Pour assurer le roulement de services si importants, la régularité et la continuité d'une œuvre semblable, beaucoup de bonnes volontés se sont serrées près de la fondatrice. Mais il faut posséder aussi le talent, l'art de grouper ces aides bénévoles, de canaliser l'effort pour qu'il soit utile et productif. M^me^ Daniel Lesueur eut ce génie auquel la bonté donne la force d'accomplir des miracles et surtout la constance qui fait durer les œuvres nécessaires.

L'aide aux réfugiés fut un des plus beaux mouvements de la charité privée. On s'imagine dif-

ficilement, lorsque l'on n'a pas assisté soi-même au défilé de ces populations errantes, ce que peut être l'effroyable détresse de gens fuyant devant le canon, l'avalanche des barbares : malheureux habitants du Nord, de Belgique, de Lorraine et d'Alsace qui arrivaient en France et à Paris comme au foyer vivant de la lumière.

Le nom de Mme Daniel Lesueur reste attaché à d'autres initiatives privées et, pour parler de l'une des plus intéressantes, je veux citer l'Œuvre du Denier des Veuves, dépendant de la Société des Gens de Lettres, fondée avant la guerre et qui, depuis, eut bien des occasions de porter son secours aux femmes sans soutien.

Les femmes ne sont pas complètement seules dans cette œuvre de bien : quelques hommes embusqués par l'âge y contribuent dans la forme administrative; il y a aussi de généreux donateurs, beaucoup de membres de comités, d'autres encore qui donnent également de l'or et de l'activité, mais la création, l'organisation, les ressources, la vie intense de ces œuvres, appartient aux femmes. C'est l'effort privé, la contribution personnelle dont tout l'honneur leur revient à côté de la grande tâche officielle de solidarité du gouvernement.

Voici l'exemple d'une autre société, *La Francia*, dont je vous signalerai l'activité à Paris et à Bordeaux pendant la première année de la guerre, de 1914 au mois de décembre 1915.

Cette société était déjà, en temps de paix, un

centre d'assistance par le travail ; dès l'ouverture des hostilités, elle s'est organisée pour répondre aux exigences militaires, prendre les commandes de l'Intendance et faire exécuter les travaux consistant en vêtements chauds, tricots, imperméables, par des femmes sans ressources, principalement des réfugiées, soit à domicile, soit dans des ouvroirs.

On a confectionné et livré aux dates citées plus haut, 86.694 pièces pour lesquelles il a été donné 46.915 francs de salaires. La Société a pu fournir ainsi régulièrement du travail à une centaine de femmes et à plusieurs ouvroirs.

Pour les travaux proprement dits de la Francia, dons aux militaires ou articles de commerce, il a été distribué dans ce même temps pour 17.101 francs 50 de salaires.

Cette société, dirigée par la baronne d'Eichthal, est une association de femmes riches, libres de leur temps et qui consacrent à l'utilité d'une tâche ce que l'on appelle ordinairement les plaisirs du monde. La forme utilitaire ne s'est pas bornée exclusivement à la production pour les soldats. Dans un pays comme le nôtre, il y a dans toute œuvre une part intellectuelle à réaliser, et pour savoir coudre ou tricoter, les femmes n'oublient pas les beautés de l'art et son attrait. Avec cette finesse d'esprit très française, les dames de la Francia ont saisi la nuance. Elles n'ont pas utilisé seulement les dix doigts des tricoteuses, mais les plus artistes d'entre elles, aidées par des dessinateurs et des

sculpteurs que la guerre jetait dans la misère, ont créé des modèles de poupées, d'éventails, de bibelots d'art dont la vente a donné les moyens de faire vivre beaucoup de travailleurs et d'assurer les fonds de roulement de la Société.

L'œuvre *Pour les Hôpitaux militaires* fondée par un groupe de dames à la tête duquel se trouvent Mme Millerand, la duchesse de Clermont-Tonnerre et la marquise de Noailles, fonctionne en complète coordination avec le Service de Santé; elle a pour mission de seconder ce service par l'envoi de tout ce qui est indispensable aux blessés: chaises longues, appareils aéro-thermiques, radio, électro-vibreurs, matériel de chirurgie, aliments, linge, etc. Tout le travail est accompli par des équipes bénévoles qui apportent leur part de forces et de temps à l'œuvre nationale.

Le *Bureau de Secours aux réformés N° 2 des régions envahies*, s'adresse à une catégorie d'hommes particulièrement intéressants. L'œuvre fut fondée par Mme de Mimont aidée par beaucoup de vaillantes femmes. Au comité d'honneur on relève les noms de la duchesse de Bassano, la princesse de Beauvau, Mme Geoffray, Mrs Grant-Porbes, Mrs Hilles, Marquise d'Imécourt, Vicomtesse de La Bassetière, Mrs Lawrence, la princesse Lucien Murat, Comtesse de Noailles, Mme Waddington. Et la comtesse G. de Rohan-Chabot mit gracieusement à la disposition de la Société, sa propriété de Taverny, où 30 malades convalescents sont soignés.

Les présidentes d'œuvres locales des arrondissements de Paris se sont groupées sous l'égide de l'*Union Centrale des Œuvres d'assistance* pour coordonner l'effort et le rendre plus efficace.

Mme la générale Michel fonda l'*Office Central d'Assistance Maternelle* pour fusionner les œuvres de préservation infantile. Nécessité de plus en plus urgente pendant ce temps de guerre. L'office est dirigé par Mme la générale Michel et M. Paul Strauss.

L'ouvroir Paul Déroulède, fondé et dirigé par Mlle Jeanne Déroulède, autour de laquelle se sont groupées un grand nombre de travailleuses bénévoles, puis des ouvrières salariées, travaillant pour les soldats du front.

Cette immense charité accomplit encore sa mission de bonté, tandis que la guerre déchaîne toujours les catastrophes et la mort et, sans se distraire des obligations envers les populations pauvres, elle revient tout naturellement et sous toutes les formes aux militaires. Soldats sur le front, blessés, prisonniers, mutilés, aveugles, soldats auxquels le pays doit le salut et la liberté, c'est vers eux que se tourne l'amour puissant et bienfaiteur que toute femme ressent pour ceux qui luttent encore et ceux qui ont souffert. Foyer du soldat, Envois aux prisonniers, Blessés au travail, tentatives multiples de rééducation, marraines attentionnées sont les diverses formes que l'esprit féminin s'ingénie à cultiver et à mener à bien pour s'ac-

quitter un peu de la dette sacrée envers les défenseurs de la patrie.

Il faut remarquer que l'œuvre de guerre la plus importante et officiellement organisée, le *Secours National*, n'a demandé à aucune femme de faire partie du bureau et l'on ne relève dans la formation de son Comité qu'un seul nom de femme, celui de M^lle^ Déroulède. On ne s'explique pas très bien les causes de cet ostracisme en raison de l'énorme effort pécuniaire que le pays sollicite actuellement de tous et de toutes.

L'argent donné par les femmes roule par millions et des fortunes entières leur appartenant sont consacrées sous mille formes à l'œuvre de solidarité nationale.

Mais voici encore les *Orphelins de la guerre* et la *Ligue patriotique des Françaises*. D'autres ouvroirs encore, des sociétés de placement, des œuvres de secours qui, en s'adaptant aux besoins croissant de l'indigence, ont diminué la misère, pallié aux horreurs de l'abandon de certains foyers et maintenu par leur effort constant cette fierté nationale avec laquelle on peut souffrir aussi longtemps que l'exigeront ceux qui tiennent les fusils.

La méthode de recrutement des armées développe certainement cette disposition féminine de fraternité envers les soldats. On ne peut plus s'abstraire de la fortune d'une armée qui serait uniquement une armée de métier. Tous les hommes étant appelés, peu de familles échappent à la loi de l'épreuve commune; toutes les femmes sont

atteintes dans leurs affections, chacune frissonne du même élan patriotique et douloureux et chacune apprend aussi à ouvrir son cœur pour mettre son dévouement au service de la cause nationale.

Dans la famille.

Quel fut le rôle de la femme française spécialement dans la famille pendant la guerre?

La question paraît superflue, mais l'on se sent pourtant le droit de s'immiscer à la vie familiale de la Nation pour savoir si la vision d'ordre et de quiétude qui émane des foyers laissés à la garde des femmes est le reflet sincère de la vérité.

L'épreuve eut trop de diversité pour que quelques exemples cités séparément puissent établir d'un seul trait de plume la responsabilité des femmes.

Mais procédons encore par synthèse, regardons avec l'éloignement de plus de deux ans de guerre l'effet des vertus que l'effroi de l'appel au drapeau eût pu provoquer spontanément, mais que la prolongation de l'effort pouvait diffuser.

Riches, pauvres, commerçantes, cultivatrices, travailleuses ou rentières, une idée primordiale domine toutes les femmes et les dirige dans le dédale des passions les plus diverses avec toute la force de l'instinct et de la volonté, c'est l'idée du devoir envers les enfants : le sentiment de la propriété les possède dans ce foyer que l'homme a créé, mais que son absence ne détruit pas si la

femme a la vaillance de se substituer complètement à lui.

Voici une petite paysanne de la Limagne que le départ de l'homme a laissée sans autre ressource que l'allocation militaire avec deux enfants en bas âge ; cette somme de 2 fr. 25 assure le strict nécessaire de la nourriture, mais ne permet aucune dépense à côté, si petite soit-elle. Cette femme se trouve, quelques économies épuisées après les premiers mois de guerre, dans l'obligation absolue de se créer des ressources. Elle n'hésite pas, met les deux enfants en nourrice et s'expatrie ; elle part pour la grande ville et se place comme servante. Son calcul est simple : l'allocation qui représente partiellement la part de l'homme dans le ménage, payera la pension des enfants avec les quelques petites dépenses occasionnées ; son gage de 40 fr. lui permettra d'acheter les vêtements de ses enfants, les siens, et d'envoyer au soldat sur le front les quelques douceurs indispensables que la plus pauvre des épouses serait désespérée de ne pouvoir donner.

Certainement, cet abandon du foyer est le plus dur sacrifice que se puisse imposer une mère ; il est beaucoup plus grand que la séparation d'avec l'époux, mais l'obligation pour la conservation même de la famille fait accomplir sans récrimination ce sacrifice à la femme.

Dans les villes, avec les salaires fixes des usines et les tarifs variables des emplois, travail à domicile ou à l'atelier, les femmes se sont organisées et,

avec les facilités données par les écoles et les garderies d'enfants, les mères ont pu concilier avec un grand courage le travail du dehors et le travail ménager, veiller à la subsistance des enfants comme à leur direction morale.

Il faut dire que cette vie active était la vie de beaucoup de femmes déjà avant la guerre; dans bien des ménages ouvriers, la paye de l'homme n'est pas intégralement rapportée à la maison et le cabaret engloutit tout ce qui donnerait du bien-être à la famille. La loi féministe de 1909 sur le salaire des femmes fut promulguée pour empêcher l'homme indigne de disposer arbitrairement de l'argent gagné par sa femme; dans ce cas, hélas trop fréquent, loin d'être un désastre le départ de l'homme n'est qu'un gage de tranquillité et son retour envisagé comme une catastrophe.

Telle autre femme commerçante qui remue seule, depuis la guerre, le chiffre d'affaires de 50 à 60.000 francs de la maison, dirige trois ou quatre enfants; celle-là est tenue à des initiatives dont on ne l'aurait souvent pas crue capable. Les difficultés de l'heure présente lui donnent forcément une place que l'on ne pourra pas lui discuter dans l'avenir.

Mais encore, dans les familles où le mari reviendra, la vie pourra reprendre avec un élan nouveau modelé selon les exigences d'un lendemain de guerre; mais les veuves devront combattre, elles, sans espérances de fin d'hostilités; leur lutte plus ou moins âpre sera de toute l'existence sans autre

Croix de Guerre que la satisfaction d'une tâche péniblement accomplie.

Là où le gain de la vie quotidienne n'est plus en cause, petites rentières ou femmes fortunées, c'est exclusivement dans l'autorité morale que se manifeste l'influence féminine. Influence qui ne fait que continuer son œuvre, car si le père de famille s'occupe plus ou moins des fils pour la direction des études et la préparation des carrières, l'éducation de tous les jours appartient aux femmes qui suivent les enfants depuis le berceau jusqu'à l'âge d'adulte, et mettent dans leurs petites âmes ingénues le germe des vertus qui feront d'eux plus tard des hommes de devoir et d'honneur. Patriotisme de conscience des saintes responsabilités.

Quant aux relations intimes entre les époux qu'une longue séparation pourrait éprouver, la conclusion est aphoriquement simple. La réalité parfaite pour l'un et pour l'autre d'une réciprocité de loyauté et d'affection est la meilleure garantie d'un présent de fidélité et d'un avenir d'union meilleure consolidé par l'exercice de bien des courages.

A L'USINE DE GUERRE

Au delà de ce portail de fer surmonté d'une banderole où s'inscrivent les caractères d'un nom, la raison sociale des établissements X..., c'est l'usine de guerre : la cité des marteaux, le monde mouvant des courroies, l'atmosphère trépidante dans le vombrissement formidable des moteurs. La ville-atelier ouvre ses grandes artères déjà pourvues de rails pour les wagonnets, aux automobiles militaires et aux lourds camions tirés par quatre ou six chevaux; vingt-cinq mille ouvriers des deux sexes circulent par équipes le jour comme la nuit, et l'on a la vision rapide et fantastique de cette production de fer et de feu que nécessite la guerre.

Les chemins frayés dans le charbon et parmi les déchets de fer amoncelés se succèdent sans fin, compliquant à l'envi le dédale de l'usine où l'on

ne pourrait se retrouver sans la complaisance d'un guide averti.

Voici les forges devant lesquelles travaillent des hommes presque nus ; les grosses pièces où l'on manipule les tronçons de métal en fusion, les machines à emboutir qui opèrent le forage des obus. De modernes titans munis de leviers ou de pinces énormes remuent la matière, la transforment et l'asservissent aux exigences de la science.

L'atelier spécial à la fabrication du canon 75 ouvre largement les portes de son hall vitré sur une cour d'où l'on voit par centaines, braquées devant soi, les gueules béantes qui demain cracheront la mitraille ; œuvres merveilleuses qui semblent dans l'art de leur perfectionnement non plus des engins de mort, mais des pièces de musée.

D'autres portes bâillent au clair soleil d'une douce journée d'automne ; de nouveaux ateliers offrent à l'œil captivé par de si grandes choses la perspective presque infinie de leurs hangars, où d'étroits couloirs, entre des rangées de machines reliées au plafond par les courroies sans fin, divisent l'espace en petites cases libres, chacune occupée par un des tours auxquels sont affectés un, deux ou trois ouvriers.

Ici l'on façonne des obus de 75 et près de 400 femmes travaillent.

En effet, les femmes sont employées dans les usines de l'Etat à la fabrique des munitions, à certains ouvrages de cette fabrication, et c'est à la création de l'obus qu'il est intéressant de voir avec

quelle ingéniosité elles ont pu s'adapter dans un temps très court à ce labeur nouveau et donner d'appréciables résultats.

Mais pour bien saisir l'importance de cette tâche, suivons d'abord l'obus dans toutes ses phases d'obtention. Voici des lingots d'acier dégrossis et laminés en barres rondes de 82 millimètres et d'une longueur déterminée; ces barres sont débitées en lopins, chaque lopin passe sur une balance pour la vérification de son poids, il est ensuite chauffé à blanc et creusé par la machine à emboutir; cet obus rudimentaire est alors ogivé, trempé, traité, tourné; on procède à la formation de sa lumière et l'obus passe alors en d'autres mains pour le striage et le molletage. La dernière épreuve est celle de l'essai à la pression qui détermine si l'obus est de bonne fabrication. Cette épreuve consiste à soumettre l'obus à une pression hydraulique de 1.400 kilogrammes environ. Une négligence dans les opérations précédentes provoquerait à ce moment-là un éclatement et la mise au rebut de l'objet. On passe ensuite au ceinturage qui fixe la bande de cuivre sur la gorge molletée de l'obus. Après cela, c'est enfin une nouvelle vérification de poids, de dimension, de finissage, puis le nettoyage, le graissage, le vernissage et l'expédition sur les ateliers où les obus sont chargés d'explosifs.

La main-d'œuvre féminine est utilisée pour la fabrication des obus de 75 à 120 inclus dans les opérations suivantes : examen des barres et tron-

çonnage ; opérations de dégrossissage, sauf approvisionnement des machines ; à la trempe, billage, sonnage, vérification, température ; au finissage ; au contrôle avant le ceinturage ; à l'épreuve hydraulique ; au poinçonnage ; au son ; au ceinturage ; pose de la ceinture, manœuvre de la presse, tournage et vérification, ainsi qu'aux derniers soins de contrôle de graissage et de mise en caisse.

Les femmes se sont parfaitement adaptées en peu de temps à ce genre de travail ; elles apportent à l'usine de guerre l'appoint de leur labeur, l'aide d'intelligence et de savoir-faire qui, là comme dans l'industrie, a secondé l'effort masculin et souvent s'est substitué à lui. Même avec une grande bonne volonté, les femmes ne peuvent pas servir les grosses pièces, besognes considérables que ne peuvent entreprendre que des hommes et des hommes forts ; mais pour l'ouvrière qui est assise devant son tour, procéder au finissage et au polissage du bijou d'acier devient un art dans lequel les femmes de mérite ont acquis une habileté qui vaut celle des meilleurs ouvriers.

Mais je sors d'un atelier d'obus de 75 et je me dirige vers un hall vitré où l'on fabrique des obus de 120. D'autres femmes travaillent : celle-ci pousse un wagonnet chargé de lopins à peine dégrossis, celle-là graisse la machine ; elle a tant manié d'huile depuis le matin que son sarrau de toile bise est entièrement imbibé de matières grasses et ses bras semblent sortir d'un bain verdâtre.

Le travail n'est pas le même dans cet atelier que dans le précédent et si les opérations se succèdent dans un ordre semblable, pour cet obus une difficulté se présente pour les femmes : l'usinage même du 120 est beaucoup plus pénible que celui du 75 à cause de son poids. Un lopin d'acier pour obus de 75, avant d'être traité, pèse 7 k. 900, tandis que l'obus de 120 pèse encore 16 kilogs après l'ébauchage. Or, une partie de la manœuvre consiste à transporter continuellement ces obus, à les soulever du wagonnet sur une table et sur la machine où le chariottage exige une dépense de force considérable pour la femme. Il résulte de l'inégalité des forces physiques une infériorité de rendement du travail de la femme comparativement à celui de l'homme. Des ouvriers doivent même compléter les équipes d'ouvrières pour aider à ce maniement trop rude. D'autre part, l'éducation encore trop récente des femmes dans cette industrie de guerre ne permet pas aux travailleuses de diriger complètement leurs machines. Un mécanicien par deux ou trois tours doit être présent pour les régler et s'assurer continuellement du bon fonctionnement de l'outillage. Un homme conduit sa machine tout en tournant ses pièces et il peut manier 60 à 80 jusqu'à 90 obus, tandis que la femme ne dépasse pas 30 à 40 pièces. Il semble donc résulter que dans cet atelier des 120, tout en forçant la production, le labeur des femmes n'a pas la même importance que pour certains autres ouvrages concernant les munitions; les ouvrières

ne façonnent du reste pas les projectiles de plus fort calibre lorsqu'il n'existe pas d'appareils permettant d'effectuer cette opération sans effort.

Cependant les industriels s'ingénient à trouver des dispositifs permettant d'employer les femmes à la fabrication des plus grosses pièces. C'est ainsi que l'on voit dans certains établissements de l'Etat un tour spécial à obus, système Popin, qui reçoit les obus n'ayant subi aucune opération de tournage et qui les rend entièrement tournés en un seul montage, y compris le culot, la gorge pour la ceinture et le renflement. Il ne reste plus qu'à poser la ceinture et à enlever le bouton du centre. Ce tour, construit pour les obus de gros calibres : 155, 220, 240, 270, 320, peut-être conduit par des femmes.

Aux établissements Gobron, on a réalisé des installations appropriées qui permettent également aux ouvrières de pratiquer la manipulation des gros projectiles sans fatigue particulière. Dans cette usine, tous les tours ont été disposés sur les côtés de chemins de roulement. Les obus de 270, dont le poids est d'environ 112 kilogrammes, sont amenés à l'extrémité de chaque chemin de roulement et roulés par des femmes à l'emplacement de travail devant le tour qui convient. Dans cette usine également, ce sont des femmes qui disposent des obus de 270 sur des pierres à essayer à la pression intérieure à 650 kilogrammes au moyen d'un palan hydraulique de 400 kilogrammes. Le piston porte un levier à sa partie supérieure formant

fléau de balance, auquel sont suspendus les obus à élever ou à descendre de la presse.

Dans ce même ordre d'idées, pour l'usinage des obus de 76-2, voici une avance automatique, appliquée à un tour pour la mise à épaisseur du culot. La commande à main remplacée par une commande automatique permet d'employer une femme à cette machine.

Aux obus en fonte ordinaire et aciérée de 95 à 220 millimètres, les femmes travaillent à la fabrication des mottes et pièces détachées du moule; au noyautage, sablerie, démoulage, désablage, centrage, alésage, dressage et taraudage de la lumière. Au dégrossissage de l'obus et à son finissage, sauf approvisionnement des tours; contrôle avant ceinturage, ceinturage sans la manœuvre de l'obus; épreuve d'étanchéité, contrôle après ceinturage, expédition.

Une importante société de métallurgie a pourtant résolu le problème d'étendre la main-d'œuvre féminime à l'emboutissage et au tréfilage des obus de 220 en acier, comme cela fut fait progressivement pour les 75 et les 105. On est arrivé à ces résultats par l'étude des moyens de manutention indépendants de la force physique qui, en accélérant la production, l'ont rendue accessible aux femmes.

A la fabrication des fusées, la femme revient à un travail beaucoup plus normal; opérations qui nécessitent de l'attention, de la minutie, de l'intelligence, mais non plus cette force physique requise pour les poids lourds, beaucoup de vérification

pour le classement des milliers de morceaux de métal et pour cela les femmes sont assises à l'établi.

La fusée se compose d'une série de petites pièces de cuivre, 8 ou 10, travaillées, ciselées, assemblées avec beaucoup de soin et dont le mécanisme doit fonctionner avec la plus parfaite précision. C'est, en effet, la fusée qui produit l'éclatement du projectile à un moment déterminé dans le tir fusant ou au choc avec le but dans le tir percutant. La malfaçon occasionnerait des effets déplorables et détruirait par son inutilité la raison du coup porté.

Les femmes sont employées dans une proportion de 50 0/0 à la fabrication de la fusée laiton et pour ces travaux de dégrossissage des corps de fusées, douilles porte-amorce, taraudage, finissage, vérification, retouche, mise en paquets.

Mais bien d'autres manipulations leur sont encore confiées.

Le Sous-Secrétaire d'Etat de l'artillerie et des munitions décida d'interdire l'emploi des ouvriers mobilisés dans l'exécution de certains travaux qui peuvent être réservés à des femmes.

Plusieurs circulaires en ont dressé la liste; en voici quelques détails, en plus de l'usinage des obus déjà cité :

Gaines (têtes et corps), diverses opérations, y compris graissage et mise en caisse.

Emboutissage des bouchons de gaines-relais : emploi de la machine à mouvement alternatif, telle que presse ou balancier et de la machine rota-

tive telle que tour, machine à percer, lapidaire, meule; opérations de vérification.

Etuis à balles de 75 C. A. : emboutissage, dégrossissage, vérification du traitement thermique, finition après trempe, contrôle, expédition des obus, opérations spéciales aux obus à balles de 75 C. A. Rectification des diaphragmes, essai de poinçonnage des diaphragmes et vérification, fraisage, taraudage, filetage; toute la fabrication du tube central, de la tulipe et de la vis-arrêtoir; mise en place du diaphragme, du tube et de la tulipe; remplissage en balles et en résine, contrôle peinture et vernissage.

Douilles de 75 : rognage à la molette après cinquième et sixième passe; finissage, contrôle et emballage.

Tubes porte-amorces de 75 : ébauchage et finissage du tube, fabrication des marteaux et bagues, contrôle et emballage. La proportion des ouvrières est de 50 o/o.

Bombes L. S. et D. L. S. : tournage des calottes et des queues, meulage des corps, brayage, essai à la pression et emballage.

Obus à fusil V. B., en fonte ordinaire : moulage, désablage, contrôle expédition. Femmes employées : 50 o/o.

Ceintures et barrettes : tronçonnage des ceintures-boulets d'épreuve 75 à 37; dégrossissage, rainure de la ceinture, chanfreins du renflement et du culot, cône (boulet de 37), mise au poids.

Gaines spéciales (têtes 40/55, 47/55 et 63/73) :

toutes opérations sauf outillage et mise au point.

Gaines de 40, 1895 : perçage, filetage, encoches, etc.

Bouchons de gaines emboutis : toutes les opérations à condition que la machine puisse être manœuvrée sans grand effort.

Queues de bouchons : toutes opérations autres que les travaux des fours et dérochage.

Bagues de raccordement : toutes opérations sauf maîtrise, outillage et mise au point.

Grenades 1915 F. I Grenades citron F. 1914. Fabrication des noyaux, désablage, brossage, triage, vérification, vernissage, vissage, pointage. Peinture extérieure, taraudage, encaissage. Barres, fils, toiles métalliques, bandes et flans. Dans ces diverses opérations, la main-d'œuvre féminine varie de 10, 15, 40 et 75 o/o.

Caisses à munitions. Toutes opérations, 50 o/o de femmes, sauf pour les toupies et les scies circulaires marchant à grande vitesse.

Emboutissage des petites pièces en laiton et cuivre : douilles 76, 120, 155 russes; travaux de petite et moyenne forge, petites pièces de fonderie en série, fers à cheval, ferrures de harnachement; soudures, ébarbage, conduite des machines à rouleaux, etc.

Une autre forme de l'industrie de guerre dans laquelle il est intéressant de voir travailler les femmes est la fabrication des casques; ce casque nouveau, inauguré en 1915 et qui rend les plus grands services à nos soldats en les préservant des

éclats d'obus qui heurtent la plaque d'acier sans la défoncer. Là encore de grosses machines demandent la force de l'homme, mais on emploie relativement peu d'ouvriers et ce sont les femmes qui aident à l'emboutissage, au polissage de la calotte, à l'ajustage de la visière qu'elles ont découpée à la machine ; ce sont des ouvrières qui soudent la bande intérieure et les anneaux de la jugulaire, ajustent le cimier, émaillent les casques, tandis que d'autres, presque revenues à leur emploi tranquille de couturières, procèdent au triage des vieux uniformes débités pour la confection des coiffes.

Les poudrières offrent également à l'activité féminine un champ de travail considérable et, de plus en plus, par ordre du ministre et des chefs compétents, les femmes remplacent les hommes partout où cela devient possible, tandis que les ouvriers sont appelés à l'œuvre des spécialités de métier pour lesquels l'apprentissage et une longue pratique sont indispensables.

Aux matières chimiques, on retrouve encore des femmes.

La fabrique de dynamite de Paulhilles, dans les Pyrénées-Orientales, qui, déjà au temps de paix occupe des femmes à la production de cet explosif, augmente son personnel féminin proportionnellement aux exigences de la fourniture et, plus nombreuses que jamais, les ouvrières de Port-Vendres et les femmes des braves marins de Banyuls-sur-Mer se rendent à l'usine.

Dans un autre domaine encore, celui de l'aviation militaire, nous voyons aussi des équipes d'ouvrières avec même chef d'atelier femme: dans cette industrie qu'absorbe l'armée, le travail des femmes trouve son utilité et son importance. Les toiles caoutchoutées des dirigeables, ces immenses enveloppes de 125 mètres de long et de 10 ou 12 mètres de diamètre, sont cousues et façonnées par des femmes.

Cela me rappelle la confection des voiles latines qui sillonnent la Méditerranée comme de grands oiseaux blancs et que marins et femmes cousent ensemble accroupis sur le sable doré des plages. Part de labeur et de propriété de la femme dans la valeur du bien commun et que la Défense a pu utiliser pour le bien national.

L'emploi des femmes dans les ateliers d'outillage est d'une innovation toute récente; très peu d'entre elles sont actuellement admises dans les fabriques pour l'outillage des usines de guerre. Pourtant l'expérience démontre que les préventions sont fausses. En raison de la délicatesse du travail, les ouvrières intelligentes donnent de très bons résultats après un court apprentissage.

La Société d'Industrie Mécanique, rue de la Convention, à Paris, a obtenu un plein succès dans son atelier d'outillage pour la fabrication des obus de 95. Les ouvrières pratiquent les travaux suivants à l'aide de jauges, bagues, tampons, même pieds à coulisse : 1° sur les tours : filetage trapézoïdal de l'outil, tournage de molettes à

stries en acier rapide, tournage des bagues de tréfilage, cylindrage des poinçons de tréfilage, tournage des tampons, etc. ; 2° sur machines à fraiser : taille hélicoïdale des alésoirs pour l'usinage de la lumière, taille d'engrenage, fraisage d'outils divers ; 3° sur les machines à rectifier : rectification des poinçons de tréfilage, d'alésoirs, tarauds, fraises.

Il y a des ateliers féminins d'outillage à Châtellerault, à Lyon, aux établisesments Schneider, au Creusot, aux fonderies d'Yssoudun, etc...

L'habileté industrielle n'est du reste qu'une question d'apprentissage. Six mois, un an, deux ans de présence dans les ateliers de la guerre devaient amener les femmes à faire une bonne besogne et les directeurs techniques à apprécier ce travail pour son meilleur rendement et l'utilisation de ses ressources immenses.

L'emploi des femmes n'est plus limité à certaines séries de travaux, mais appliqué à toutes les besognes auxquelles les ouvrières arrivent avec la pratique ou que l'on met à leur portée. On forme des initiées, on prépare à bref délai des professionnelles qui, tourneuses, fraiseuses, ajusteuses possèdent désormais un véritable métier. Une instruction théorique et pratique, un recrutement choisi des sujets donnent en trois ou quatre semaines de très bonnes apprenties que l'on dirige selon leurs dispositions véritables sur les spécialités.

La femme à l'usine ne représente pas seulement

un capital-manœuvre savamment utilisé. L'ouvrière au travail a l'intelligence du métier, le goût de la façon et la fierté du labeur. Certaines travailleuses ont été citées pour leur sang-froid devant un accident de machine ou un commencement d'incendie; beaucoup de femmes ont laissé l'exercice de petits métiers pour collaborer à l'œuvre nécessaire de la production; d'autres enfin, déjà embauchées, ont refusé un jour de former l'équipe de balayeuses que l'on demandait, disant qu'elles étaient là pour tourner des obus et non pas pour nettoyer la cour.

A quel chiffre peut-on évaluer le nombre des femmes qui travaillent dans les usines de guerre?

Impossible à préciser momentanément, par la simple raison que le personnel féminin augmente tous les jours. D'après les résultats d'un trimestre récent, l'embauchage des femmes se chiffrait par une augmentation de 45.000 ouvrières. Loin d'enrayer le mouvement, les exigences de production et de surproduction ne feront que lui donner plus d'envergure. L'éducation se poursuivant donne chaque jour des travailleuses plus parfaites et la direction militaire utilise de plus en plus les hommes selon les spécialités; toutes les énergies sont employées à leur place et dans une intention précise.

Si nous affirmons que 500.000 femmes sont employées dans les usines de guerre, ateliers de munitions, poudreries, arsenaux maritimes et grandes forges, nous nous arrêtons certainement à un mini-

mum que l'année 1917 va dépasser hardiment. Bien entendu, ce chiffre ne comprend pas les ouvrières de l'Intendance pour la confection des vêtements et fourniture alimentaire. Celles-là sont légions et elles rentrent dans la catégorie des travailleuses bourgeoises à domicile ou à l'atelier.

Les salaires des femmes dans les usines de guerre varient selon l'importance du labeur demandé et d'après le rendement des travaux payés à la pièce. Les femmes ont dix heures et demie et onze heures de présence à l'atelier. Pour établir cette rétribution, on a pris pour base les salaires en vigueur avant la guerre dans les industries métallurgiques, quitte à les modifier au fur et à mesure des nécessités. Il y avait, de plus, une question d'apprentissage à considérer, fort écourté par la célérité que les ouvrières ont pratiquée pour se mettre au courant. Il est possible de déterminer le taux maximum de la main-d'œuvre féminine au-dessous duquel les salaires des ouvrières ne peuvent pas descendre. Ce taux est de 0 fr. 45 à Paris et de 0 fr. 30 à l'heure en province ; le maximum ne dépasse pas 0 fr. 70 l'heure.

Cependant, pour Paris, ces tarifs se trouvent modifiés au début de 1917. Probablement en raison de l'habileté acquise par les travailleuses. Nous voyons dans un nouveau barême le salaire minimum des femmes pour l'affûtage monter à 0 fr. 65 l'heure, et pour le travail aux pièces d'une ouvrière moyenne, atteindre 0 fr. 75.

A la fabrication des obus, elles sont payées à

la pièce, avec un minimum assuré de 4 francs par jour; ces ouvrières-là arrivent facilement à une journée de 6 à 7 francs, jusqu'à 8 francs, qui ne sont guère dépassés. Aux obus de 120, j'ai démontré l'obligation d'avoir avec les femmes des conducteurs de machines, ce qui rend difficile la tâche d'égaliser les salaires des femmes et des hommes, et ceux-ci, payés également à la pièce, produisent davantage.

Toutefois, d'après de récentes dispositions, le salaire de l'ouvrière combiné avec la majoration due à la présence du conducteur de machine ne peut pas être inférieur au paiement de l'ouvrier qui tourne et conduit lui-même sa machine, pour une même production fournie.

Pour assurer une amélioration constante dans la qualité et la quantité de la production, certains chefs d'usines ont mis en vigueur un ingénieux système de prime au rendement, de surprime à la bonne façon et de déprime à la malfaçon.

Voici un exemple pris dans un établissement de province : l'ouvrière a une journée minima de 3 fr. pour dix heures de travail et, pour ce salaire miminum, chaque femme doit normalement tronçonner 100 lopins de 82. La prime commence à jouer au-dessus de ce chiffre. De 100 à 150 lopins, elle est de 2 centimes par lopin; de 150 et au-dessus la prime est de 3 centimes.

Toute ouvrière qui signale un lopin présentant de la retassure reçoit en plus 5 centimes par lopin.

Et maintenant, voici le jeu de la déprime. On

admet un taux de 5 o/o pour les rebuts de fabrication : chaque pour cent de rebuts en plus de cette base est retranché du pourcentage de la prime. Chaque pour cent de rebuts en moins de la même base est doublé et ajouté au pourcentage de la prime.

Mais il y a des emplois très différents : ceux pour lesquels aucune préparation préalable n'est utile; d'autres qui sont des emplois de professionnelles dressées à la conduite d'une machine ou d'un outil; enfin, la catégorie de ceux dont le travail n'est pas susceptible de rémunération aux pièces.

Questions très complexes, comme on le voit, et que la direction des munitions et la direction du travail ont pu solutionner avec une incessante recherche d'équité.

Le travail de jour et le travail de nuit ont nécessité des règlements spéciaux. La production intensive des munitions exige que, dans certains ateliers, les femmes participent au travail de nuit comme les hommes et, dans beaucoup d'usines, les femmes sont engagées pour une quinzaine de nuit et une quinzaine de jour, alternativement.

Là encore on a rencontré dans l'énergie des femmes de grandes ressources d'activité et l'on a pu, par elles, accroître sans limites ce capital du travail qui est actuellement un des grands facteurs de la Victoire.

Des mesures sévères ont été prises pour que ce labeur de nuit fût fourni dans les meilleures con-

ditions ; il a été interdit aux jeunes filles de moins de dix-huit ans et toléré, à titre exceptionnel et d'une façon temporaire, de dix-huit à vingt et un ans. Ce travail est défendu en outre aux femmes de santé précaire, aux ouvrières en état de grossesse, ainsi qu'aux mères de famille obligées de donner des soins à des enfants. La séance de nuit ne doit pas excéder dix heures, être moindre si possible et coupée de repos obligatoire, avec faculté pour les ouvrières de faire réchauffer des aliments et des boissons.

Ce chiffre de 500.000 ouvrières étant une estimation *a minima* de la main-d'œuvre féminine aux munitions, nous nous trouvons devant une véritable armée de travailleuses mobilisées, instruites, actives, servant la Défense Nationale. La guerre actuelle demandant une production intensive du matériel, si les femmes ne pouvaient pas contribuer à cette production, il faudrait retirer du service armé un nombre équivalent de soldats ou se résigner à produire moins ; deux alternatives certainement dures à considérer. Vaillantes et courageuses, les femmes des usines font donc partie de l'armée des travailleurs qui luttent pour la Victoire, tandis que les soldats sont appelés à l'héroïque et noble devoir de la Défense sur le front.

CONSTITUTION D'UN COMITÉ DU TRAVAIL FÉMININ.

Afin de s'occuper plus efficacement de ces vaillantes travailleuses, le Sous-Secrétaire d'Etat de

l'artillerie et des munitions a institué un Comité du Travail Féminin, par arrêté du 21 avril 1916.

Ce Comité a pour mission d'émettre des avis sur les questions de salaires des femmes, sur le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre féminine, l'organisation de ce travail et sur les mesures susceptibles d'améliorer la situation matérielle et morale des femmes travaillant dans l'industrie. Présidé par M. le sénateur Paul Strauss, ce Comité fut composé avec une intention de plus parfaite collaboration, d'hommes et de femmes : Mme Siegfried, présidente du Conseil National ; Mme Schneider, Mlle Marie Bonnevial, Mlle Beeckmans, membres du Conseil supérieur du Travail ; Mme Jacoby, membre du Comité central de la Fédération des Tabacs ; Mme Dertel, secrétaire du Syndicat des ouvrières de la manufacture des Tabacs de Pantin, ont été appelées à s'occuper du travail des femmes avec MM. Arthur Groussier, Georges Renard, Raoul Jay, Henri Sellier, Blanchet, Pralon, Roger, Micheels, Charles Picquenard, Fagnot, Lavoisier, Gervaise, Massy, Sévin, Simiand, Ronneaux, Enselme, Duhayon-Lainet, Goineau, William Oualid, André Morizet.

Furent adjointes à ce Comité, en qualité de dames enquêteuses : Mlle Caroline Milhaud, enquêteuse à l'Office du travail ; Mme Deslaurier, inspectrice du travail ; Mlle Dyvrande, avocat à la Cour d'appel ; Mme Houdré, docteur en médecine ; Mlle Valentine Thomson, Mme Marcelle Capy.

Le programme de travail du Comité peut se résumer sur les dix questions suivantes : nature des travaux confiés aux femmes ; amélioration à apporter à l'organisation du placement des ouvrières ; questions concernant les salaires ; durée du travail ; hygiène et sécurité ; fatigue et surmenage ; organisation de cantines ; logement, crèches, allaitement maternel, garderies, questions de transport.

Programme parfait, en vérité, auquel le Comité a porté une grande activité et dont les résultats acquis sont significatifs.

Il était tout naturel que l'on fît appel à la clairvoyance des femmes qui, depuis de longues années, s'occupent du travail des salariées, consacrent leur existence entière à la belle mission morale de rechercher le progrès dans la condition des travailleuses.

A la question d'hygiène, par exemple, leur souci du mieux devait être efficace en exerçant un contrôle très précis sur la façon dont seraient exécutées les circulaires ministérielles.

Une installation de lavabos fut imposée aux chefs des établissements industriels, afin que les ouvriers et les ouvrières puissent prendre les plus grands soins de propreté. En effet, outre les contagions qui peuvent se développer plus rapidement dans les agglomérations, les bains fréquents et le nettoyage minutieux préservent des maladies professionnelles telles que le bouton d'huile. Cette maladie est une irritation de la peau donnée par l'huile de pétrole ; on l'évite et on la guérit par des

lavages au savon et à l'eau chaude avant et après le travail terminé.

A l'organisation des cantines et des logements provisoires les femmes devaient également porter un esprit pratique et des qualités d'expérience, car les usines ne sont pas toujours placées dans des centres où la vie est facile, mais elles sont parfois très éloignées des petites villes dont elles dépendent; pour les exigences de la production, il a fallu s'ingénier afin que les populations ouvrières pussent habiter et vivre convenablement à proximité de l'atelier.

La nécessité d'abondance de la main-d'œuvre féminine a créé bien des services en marge de la production directe; après les célibataires, les femmes mariées et les mères de famille sont entrées à l'usine; alors, il fallut compter avec les enfants. Si dans le travail en temps de paix les femmes s'accommodent des réalités pour travailler dans leur quartier ou se loger près de l'usine, il n'en est pas tout à fait de même actuellement. Une population ouvrière considérable a émigré vers les centres usiniers, petits bourgs d'avant la guerre, cités de fer et de feu depuis l'organisation intensive. De véritables villages temporaires sont sortis presque magiquement près des forges et des établissements de l'armement, avec tout ce que la vie exige pour assurer le toit et le pain. On a vu par exemple des usines porter leur personnel en quelques mois de 10 à 40.000 ouvriers avec et sans famille. A Bourges, la popu-

lation est passée de 45.000 habitants à 115.000. A Saint-Etienne, de 150.000 à 210.000.

Dans ces milieux comme dans ceux de moindre importance, la Commission du travail dans les établissements de l'Etat s'est occupée de l'organisation de crèches d'usine avec chambre d'allaitement, de garderies d'enfants de quinze mois à trois ans et de salles d'asile pour enfants au-dessus de trois ans.

Cette mesure est en bonne voie de généralisation et des travaux considérables s'acomplissent dans ce sens pour lesquels l'aide féminine compétente sera certainement de plus en plus sollicitée.

La poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles, qui fait continuellement appel à de nouvelles équipes d'ouvrières, offre le logement et la nourriture à ses travailleuses dans l'établissement même. Le restaurant fonctionne sous la surveillance de la direction. Le prix de la pension est de 1 fr. 80 par jour pour la nourriture et de 20 centimes pour le logement. On voit par ces chiffres que l'ouvrière peut économiser une bonne partie de sa paye qui est au début de 3 fr. 80, avec majoration de 10 o/o pour les heures supplémentaires et 50 o/o pour les heures de nuit. Plus que dans toute autre formation de travail, on ne peut méconnaître les mesures urgentes pour concilier le travail des femmes et la charge des enfants.

Le travail à l'usine n'est pas une invention de la guerre : il n'a pas arraché les femmes à la famille pour les mettre à la production du matériel. La

plupart d'entre elles appartenaient au personnel des industries privées dont la déclaration de guerre fermait les portes. La calamité du chômage fut progressivement conjurée par la mutation d'une main-d'œuvre qui passait du commerce à la guerre, et si la France envahie put reprendre, malgré l'ennemi, une activité considérable, maintenir la fierté nationale et doubler l'héroïsme des hommes, c'est, ne l'oublions pas, au courage des femmes qu'on le doit, à leur énergie sans limite, à leur beau caractère de savoir à la fois agir et souffrir sans murmurer.

Au début de la guerre, pour conjurer le danger de la crise du travail, 79 fonds de chômage furent créés. Actuellement, la moitié, soit 38, ont cessé de fonctionner; en province, fin 1916, il n'en restait que 7 dont le nombre des personnes secourues descendait de 32.500 à 5.600. Dans la banlieue parisienne, où l'on comptait en janvier 1915, 20.700 chômeurs, il ne restait plus en octobre 1916 que 130 chômeurs et 1.870 chômeuses.

A Paris, les fonds de chômage secouraient en octobre 1914, 135.000 hommes et 150.000 femmes. Ce chiffre est tombé en novembre 1916 à 6.600 hommes et 34.600 femmes.

Les dépenses qui atteignaient, par semaine, 4 millions 743.000 francs, ne sont plus que de 723.000 francs.

Enfin le Comité du travail féminin a mis à l'étude une question particulièrement intéressante : le cas des femmes enceintes.

Peuvent-elles continuer le travail à l'usine de guerre ou doit-on le leur interdire?

Problème délicat à résoudre, car si le simple souci de la santé de la femme et de l'enfant à venir dictait une réponse, celle-ci opterait pour un système de repos, de bon air et de quiétude plutôt que pour un régime de travail.

Mais ces trois conditions ne sont possibles qu'à des femmes riches, celles qui ne connaissent pas la difficulté du pain à gagner; si l'on doit se guider sur la vie des travailleuses en temps de paix pour régler le travail des ouvrières de la guerre, nous constaterons que la femme en état de grossesse apparente est employée dans tous les ateliers et souvent à des besognes préjudiciables à son état. Ordinairement, ces femmes dépendent de patrons qui ne s'inquiètent pas de leur situation et elles tombent sous le coup de lois de travail insuffisantes pour les préserver des excès de fatigue.

Dans les usines de guerre, l'Etat dirige; à des règlements incomplets on peut en substituer de meilleurs; on met la question à l'étude et l'on impose des réformes. C'est ce que fit le Comité du Travail Féminin pour permettre aux femmes enceintes de continuer leur labeur, comme dans l'industrie privée, mais, dans des conditions appropriées; de garder le plus longtemps possible la jouissance d'un salaire, tandis que leur main-d'œuvre profite à l'intensivité de la production sans compromettre la vie et la santé des générations naissantes.

Un intéressant rapport de M. le docteur Bonnaire, accoucheur, professeur en chef de la Maternité de Paris, sur le travail féminin dans les fabriques de munitions dans ses rapports avec la puerpéralité, conclue à la parfaite possibilité de la présence à l'usine de la femme enceinte, à la condition expresse de modifier l'emploi, s'il est incompatible avec son état, et réglemente spécialement pour elle le travail de jour et de nuit ainsi que les heures supplémentaires.

Le Comité de travail féminin, après avoir entendu le rapport du docteur Bonnaire, et pour satisfaire au désir de garder ces ouvrières dans les fabriques de munitions, a émis plusieurs avis à savoir :

« 1° Que la grossesse doit conférer le droit de mutation d'emploi lorsque le travail précédent ne répond pas aux exigences d'hygiène;

« 2° Que le travail prolongé par heures supplémentaires doit, comme le travail de nuit, être interdit;

« 3° Que parmi les régimes de travail usités à cette heure, celui de 3-8 est le plus favorable. Le travail de jour à demi-temps serait meilleur;

« 4° Que le travail debout avec l'immobilité doit être prohibé; la femme enceinte doit être occupée en station assise continue ou prédominante;

« 5° Que les modalités d'emploi comportant : le travail de force exigeant la mise en jeu de l'effort physiologique; des attitudes des membres

ou du tronc dangereuses pour l'intégrité de la grossesse ; l'ébranlement de tout le corps et spécialement de l'abdomen par chocs, saccades et trépidations, doivent être interdites ;

« 6° Que le repos légal, autorisé pour les quatre semaines précédant l'accouchement, doit être imposé à l'ouvrière des usines de guerre (p. 195).

« 7° Que toutes les mesures prises pour améliorer les conditions du travail de la femme en état de grossesse constatée n'entraînent aucune réduction ou suppression des salaires ;

« 8° Que des consultations périodiques d'hygiène féminine soient assurées soit par le médecin, soit sous le contrôle du médecin par une sage-femme, dans tous les établissements consacrés à la fabrication des munitions.

Un second rapport, celui de M. le docteur Lesage, médecin des hôpitaux de Paris, sur l'enfant et l'ouvrière d'usine conclut à la nécessité d'organiser, à côté de chaque usine, la chambre d'allaitement et la garderie d'enfants afin d'éviter la séparation d'avec la mère et l'envoi du poupon en nourrice.

A la suite de la discussion du rapport, le Comité du Travail Féminin a émis des vœux nouveaux pour l'organisation rapide de ces salles.

Les décisions, circulaires et avis du ministère de l'Armement et des Fabrications de la guerre, donnent dès lors des instructions très précises aux chefs d'établissements en vue de cette protection effective de la maternité. Et l'on fait appel à leur

foi patriotique pour réaliser sans tarder les réformes dictées, car 3 o/o des femmes employées dans les usines ont un enfant en âge d'être allaité. Quelques industriels ont aussitôt pris des mesures pour installer à côté de l'usine cette chambre d'allaitement meublée et pourvue d'un poste d'eau, fourneau à gaz, baignoire, avec affectation d'une garde habituée aux nourrissons et d'une laveuse pour l'entretien du linge.

A l'arrivée, au moment des repas, une fois dans l'après-midi et avant le départ, les ouvrières peuvent retrouver leur enfant et donner la tétée. La garderie d'enfants doit succéder à la chambre d'allaitement.

Excellent précédent qui demeurera plus tard, on l'espère, pour continuer de préserver la santé des femmes et des enfants.

A l'Académie de médecine, pendant la discussion du rapport de M. Doléris sur le travail des femmes dans les usines de guerre, les conclusions de M. le professeur Pinard furent en contradiction avec celles des docteurs Bonnaire et Lesage.

M. Pinard soutint énergiquement une proposition tendant à interdire l'usine de guerre aux femmes en état de gestation et il prononce la grande métaphore de l'usine tueuse d'enfants.

Hélas! pas plus que le travail des femmes n'est une invention de la guerre, le labeur des femmes enceintes n'est une exigence de la production des munitions.

Dans les filatures, les usines, les fabriques de

vêtements, de la toile, des soieries, objets mobiliers, chaussures, boîtes, espadrilles, bibelots de toutes sortes, les femmes enceintes vont à l'atelier comme les autres. Une loi assurant le repos des femmes en couches ne put être votée qu'en 1909, complétée en 1913 (*loi Strauss*, *p.* 195). Le travail de l'industrie privée est aussi pénible que celui de la fabrication de guerre, souvent davantage. L'emploi de mécanicienne dans les maisons de couture est des plus néfastes à l'organisme de la femme. Ce travail des temps de paix offre pourtant les mêmes problèmes de présence, d'hygiène, de logement qui attirent plus particulièrement l'attention aujourd'hui parce que l'on est en guerre.

Au contraire, le travail des femmes n'a jamais été plus surveillé que depuis la guerre et surtout dans les usines de la guerre.

Jamais dans l'industrie privée on ne s'est inquiété de modérer ou de modifier le travail des femmes enceintes. On le fait aujourd'hui, on réalise de véritables efforts d'amélioration, et c'est à présent que l'on voudrait interdire l'usine à cette catégorie de femmes?

Non: il faudrait alors rendre possible par l'allocation de 5 francs la cessation de tout travail quel qu'il soit, à toutes les femmes en état de grossesse apparente : domestiques, vendeuses, travailleuses de commerce, employées. La marchande des rues, qui, en toutes saisons, par le gel et la pluie, pousse sa voiture et vend dehors, est à ce compte

cent fois plus à considérer que l'ouvrière de l'usine à laquelle une modification d'emploi et la sécurité du gain assure la vie de tous les jours.

La motion du professeur Pinard fut repoussée.

Après la discussion du rapport du professeur Doléris, un premier article fut voté par l'Académie ; le voici :

« Les femmes sur le point d'être mères et les mères nourrices occupées dans les usines, et les usines de guerre en particulier, ne doivent être affectées qu'à des emplois exigeant un effort modéré dans la nature, la forme et la durée. »

C'est à la suite de tant de considérations inhérentes au travail féminin que les Comités d'études envisagent de nouveau cette question du *demi-temps* permettant d'occuper certaines femmes par demi-journées, ce dont quelques services qui en ont fait l'expérience se montrent satisfaits.

Un autre vœu d'une grande importance fut encore adopté :

« Pour assurer aux femmes travaillant dans les usines les bénéfices de l'hygiène toute spéciale que leur sexe exige, un agent féminin supérieur, intermédiaire entre les cadres masculins des ateliers et les ouvrières est reconnu indispensable. La superintendante d'usine qui remplit ce rôle dans l'industrie anglaise doit avoir un équivalent dans l'industrie française. »

Les vœux émis par le Comité du travail féminin atteignent une perfection d'ensemble dont il faut appliquer strictement tous les articles et aboutir à

ce que ces résolutions trouvent leur efficacité auprès de toutes les ouvrières, dans tous les corps de métiers.

Au mois de février 1917, le Parlement a voté le crédit de 500.000 francs demandé par M. Arthur Levasseur, député de Paris, pour la création, dans tous les centres industriels, d'établissements où, en l'absence du père aux armées et de la mère à l'usine de guerre, un personnel de confiance veillera sur les petits. Ce vote a été ratifié par le Sénat et le crédit doit avoir une utilisation immédiate.

D'après une statistique antérieure à la guerre, il y a en France environ 6.500.000 femmes exerçant une profession. Pour les industries et transports, la proportion des femmes employées est de 32 pour 100 personnes actives ; dans le commerce, 36 ; dans l'agriculture, 34.

Pour toutes ces travailleuses de la prospérité nationale, les mesures de préservation sont aussi urgentes que pour les collaboratrices de la Défense Nationale. La lutte contre la mortalité infantile et la tuberculose doit commencer au berceau ; le souci de la race est une œuvre du temps de paix autant que des périodes d'hostilités.

La nécessité de l'heure présente pour la production intensive des munitions ne doit pas dépasser par son actuelle utilité le but social encore plus élevé de la santé d'une nation. Les mesures d'urgence prises pendant la guerre pour la préservation doivent se continuer dans le relèvement et se développer pour l'œuvre splendide de la vie.

Pourquoi ce Comité du Travail Féminin cesserait-il de fonctionner quand on ne tournera plus l'obus?

Pourquoi cette collaboration des femmes pour les femmes ne serait-elle pas également sollicitée en temps de paix, dans les assemblées nationales ?

Questions qui seront posées plus tard et auxquels les hommes devront répondre.

FÉMINISEZ !...

C'est le cri qui bondit encore à tous les échos des grands services nationaux tandis que les hommes d'Etat s'occupent de l'armée auxiliaire.

Féminisez ! féminisez !... Retentissant appel au travail des femmes devenu indispensable pour la Défense Nationale depuis qu'une guerre de longue durée nécessite une organisation de plus en plus forte.

L'activité des femmes a été signalée à la campagne et dans les villes, devant le sillon à creuser comme au comptoir des boutiques ; dans les administrations : postes, banques, tramways, dans les hôpitaux, à l'usine de guerre, même au maniement des matières chimiques.

Dès le début des hostilités, les femmes ont été progressivement incorporées dans ces services pour combler les vides causés par le départ des hommes.

Mais, après deux ans de guerre, au moment où

l'effort intégral doit être fourni à l'armée et à ses industries, sans préjudice de la meilleure vie au pays, on entend toujours ce cri : Féminisez !...

Le 16 janvier 1915, dans le *Journal*, à côté d'un article de M. Charles Humbert intitulé : « Ménageons nos réserves d'hommes », paraît une enquête sur le Service de santé : « Faut-il féminiser intégralement les ambulances? »

Oui. Les réponses sont affirmatives. Ce sont celles du docteur Mourier, député, du professeur Debove, du colonel Robinson; tous les trois sont partisans de réduire au minimum l'emploi des hommes dans les hôpitaux et ambulances, avec une réserve pour les blessés du champ de bataille et le débarquement des trains sanitaires.

Le docteur Toulouse impose son opinion avec une vigoureuse audace dans le *Petit Parisien* du 17 janvier et rend un hommage sincère et très juste à la valeur de l'aide féminine. Il s'exprime ainsi : « Les femmes seront bientôt appelées pour collaborer à toute la besogne militaire et ménager ainsi les réserves d'hommes. — Ordonnez qu'aucun homme autre que le médecin ou son aide ne puisse, sous un prétexte quelconque, être affecté à une formation sanitaire hors de la première ligne du front. — Féminisez entièrement. — Pas un homme dans les formations sanitaires! »

Au ministère de la Guerre, c'est le général Galliéni qui invite les Sous-Secrétaires d'Etat, les directeurs et les généraux commandant les régions à suivre cet exemple.

« Des femmes dans tous les postes et emplois où cela serait possible avec, comme conséquence, une réduction corrélative d'un nombre au moins égal de personnel militaire. »

Dans la fabrication de guerre, à la suite de la circulaire ministérielle, M. Albert Thomas, Sous-Secrétaire d'Etat des Munitions, réclame de la main-d'œuvre féminine et presse ses directeurs d'y faire plus largement appel.

Les femmes travaillent, certes depuis longtemps déjà dans les usines, mais il faut intensifier la production, faire face à l'épuisement des cadres d'ouvriers spécialistes, prendre la main-d'œuvre là où elle abonde.

Au Creusot, à Firminy, à Paris, à Toulouse, à la fabrique de dynamite de Paulhille, les femmes travaillent et l'armée de ces travailleuses doit s'augmenter encore, afin que l'armée des combattants dispose du rendement maximum de l'énergie nationale.

Mais voici une forme nouvelle de solliciter la main-d'œuvre féminine: les femmes à la caserne!

C'est l'expérience du colonel Guiffray, commandant le 86e de ligne et les dépôts de Caen, qui remplace une partie du personnel militaire par des dames auxiliaires. Cinquante femmes employées à la caserne de Caen abattent la besogne de quatre-vingts hommes rendus à d'autres occupations : ces femmes sont à la comptabilité, au service des renseignements, des colis postaux, des successions, ateliers, tailleurs, infirmiers, cuisine, réfectoire. Il

paraît même que depuis cette innovation la soupe n'a jamais été si bonne et les casseroles aussi propres. Cela n'est pas difficile à croire !...

La réforme généralisée, assure le colonel Guiffray, doit rendre facilement 40.000 hommes aux armées.

Et l'on a féminisé ; on féminise encore tous les jours les grands services de la Santé, des productions de guerre, de l'administration, l'industrie et le commerce. Cette détermination détruit irrévocablement le préjugé d'incapacité des femmes tant de fois invoqué pour étouffer leur valeur et vaincre leur intelligence.

Les journaux officiels publient régulièrement les décisions ministérielles concernant les ouvriers de guerre, hommes et femmes : les règlements spéciaux au travail des femmes, les modifications à apporter dans le matériel afin qu'un plus grand nombre d'ouvrières puissent être employées ; les améliorations à poursuivre dans tous les services afin que le labeur s'accomplisse dans des conditions toujours plus favorables.

A la date du 2 décembre 1916, c'est l'instruction réglant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les corps de troupes, dépôts et service. Cette instruction très détaillée montre avec quel soin est défini le travail des femmes, mais aussi dans quelles proportions on le requiert.

L'article 2 est ainsi conçu :

« Dans tous les corps de troupes, dépôts et ser-

vices de l'intérieur, qu'ils soient placés sous les ordres des généraux commandant les régions ou relèvent directement de l'autorité du ministre, tout travail pouvant être effectué par une femme et confié actuellement à un militaire devra désormais être exécuté par le personnel féminin dans la limite des possibilités de recrutement de ce personnel.

« La même disposition sera appliquée dans la zone des armées en ce qui concerne les corps de troupes, dépôts et services ne relevant pas du général commandant en chef et, pour ceux qui relèvent de cet officier général, dans les conditions qu'il fixera. »

Dans l'article 3, les catégories du personnel féminin déjà employé ou susceptible d'être employé, sont ainsi déterminées : « 1° dames surveillantes et employées principales de bureau ; 2° secrétaires rédactrices et secrétaires comptables ; 3° sténo-dactylographes ; 4° dactylographes ; 5° secrétaires copistes et téléphonistes ; 6° contremaîtresses, chef d'atelier ou d'équipe ; 7° ouvrières et manutentionnaires de toutes professions (manutentionnaires, cuisinières, lingères, laveuses, femme de service, etc...).

En outre, les différents chapitres de cette instruction sont ainsi désignés : « recrutement du personnel féminin, durée du travail, salaires, avancement, permissions annuelles, sanctions disciplinaires, repas, cessation de travail, licenciement ; retraites, application de la loi sur les retraites

ouvrières, comptabilité des payements de salaires. »

« *Le Ministre de la Guerre,*
« ROQUES. »

Les hostilités cesseront, le calme reviendra, le pays se réorganisera. Semblable à un beau rivage balayé par un raz de marée, la France renaîtra aux doux rayons du soleil de la paix et, de nouveau, comme dans la tempête, elle aura besoin de toutes ses énergies pour hâter la gloire de sa nouvelle prospérité.

Après avoir vaillamment remplacé les hommes pendant la guerre, les femmes se retrouveront à côté d'eux dans la vie économique; l'usine, la boutique, la terre, le foyer les reverront comme devant, fidèles au poste de l'humble devoir.

Pourra-t-on nier alors la valeur féminine devant l'exemple des années de guerre?

L'opinion d'incapacité disparaît devant une évidence qui donne avec lumière le quotient des capacités.

On discutera demain de ces capacités sans les mettre en doute et l'effort masculin tentera peut-être de les borner, mais les femmes, conscientes du devoir accompli, demanderont leurs droits.

Dans l'exercice des fonctions publiques, elles porteront au pays l'aide de labeur et d'intelligence actuellement à la disposition des services de la guerre et la question sera de savoir s'il est plus loyal de faire appel à la clairvoyance féminine

sous l'égide de la paix que de requérir son activité pendant le désarroi des heures difficiles.

MOBILISATION FÉMININE.

Au seuil de l'année 1917, devant une nouvelle étape à courir, celle-ci très différente des trois étapes que nous ont données les années 1914, 1915, 1916, cette expression de féminisation généralisée à tous les services prend une signication différente et plus absolue. L'idée anticipatrice s'exprime et l'on parle d'une mobilisation féminine régulière comme d'un événement parallèle à celui d'un service civil obligatoire.

Changement de mots dans le sens évolutif des nécessités.

La mobilisation féminine s'opère tous les jours depuis le 1er août 1914 : on pourrait depuis ce temps en établir les phases par un tableau chronologique qui nous expliquerait exactement comment s'est effectuée l'intrusion des femmes dans les services qui leur étaient fermés, et de combien leur nombre fut augmenté là où elles étaient déjà employées : administration du gaz, des postes, des tramways, du métropolitain ; services de la guerre, intendance, santé, usines ; travaux de la campagne, labours, semailles et moissons et par voie d'éducation à quels travaux délicats et difficiles elles ont été amenées.

Une proposition de loi sur la mobilisation civile déposée au Sénat par M. le sénateur Henri Bé-

renger et distribuée au Luxembourg le 7 janvier 1917, a justement pour but de développer notre effort de guerre en matière de main-d'œuvre.

L'objectif à atteindre est celui-ci :

« 1° Accroître la production nationale des matières premières et des matériels fabriqués dans les proportions reconnues indispensables à la Victoire ;

« 2° Organiser dans la patrie une armée civile aussi nécessaire à la bonne conduite de la guerre qu'à la meilleure utilisation de la paix. »

Cette proposition de loi demande un service civil à tous les Français des deux sexes de dix-sept à soixante ans, compte préalable étant tenu des occupations antérieures de ceux et de celles qui travaillent utilement pour la vie nationale.

Chaque Français et chaque Française recevront un livret civil où seront mentionnées toutes les indications nécessaires au recensement, au recrutement, à la répartition.

Admirable projet dont le développement est fécond d'enseignement d'avenir.

Le rapport au nom de la Commission de l'organisation économique fut déposé sur le bureau du Sénat le 8 mars suivant.

Et, pour subvenir aux besoins d'une main-d'œuvre de 400.000 hommes, la Commission conserve le principe du répertoire nominatif et professionnel et prévoit trois étapes pour réaliser cette mobilisation civile qui atteindra les femmes comme les hommes.

A savoir :

« 1° *Le volontariat civil* pour tous les Français et toutes les Françaises de 17 ans à 60 ans, ainsi que pour les ressortissants des nations alliées et neutres sous le contrôle des préfets;

« 2° L'*invitation au volontariat civil* qui devra précéder la réquisition pour ceux qui sont requérables;

« 3° L'affectation d'office, rendue légale pour les personnes requises, suivant les capacités et aptitudes, par ordre d'âge, en commençant par les plus jeunes et autant que possible à proximité de leur domicile. »

Les femmes sont d'autant plus aptes à comprendre cet appel que, antérieurement, en novembre 1916, un Office Central de l'activité féminine s'est constitué afin de diriger la contribution bénévole ou rétribuée des femmes vers les œuvres les plus nécessaires à la Défense Nationale. Cet Office organisé par Mme Avril de Sainte-Croix, fonctionne sous les auspices du Conseil National avec présidente d'honneur Mme Loubet; présidente, Mme Jules Siegfried.

Une autre association, l'Enrôlement volontaire des Françaises, dont Mme Emile Boutroux est la présidente, s'est formée peu de temps après pour centraliser également le travail des femmes et le répartir selon l'utilité et les capacités de chacune.

La mobilisation des femmes est faite : elle se complète et se modifie tous les jours, selon les besoins de la Défense, en canalisant l'effort donné vers une production ou une autre; elle agit, occupe le pays, maintient l'activité à l'arrière des armées

et détient pour plus tard une part considérable de l'avenir économique.

Cette contribution effective des femmes est assurée dans ses grandes proportions par le prolétariat féminin ; ce milieu où, à l'exemple du socialisme des hommes, se formulent les revendications d'un peuple, les aspirations d'une classe, les espérances des couches nouvelles qui montent.

Le féminisme de demain prend ses racines formidables dans cette glèbe de labeur que les femmes remuent et qui donne sa sève à l'arbre de leur liberté.

GRÈVES D'OUVRIÈRES.

Il y eut des causes de conflit dans les fabriques de munitions entre patrons et ouvrières. Quelques mouvements de grèves s'ensuivirent qui, à l'honneur des uns et des autres, se solutionnèrent rapidement. Les ouvrières et les ouvriers se montrèrent solidaires dans leurs réclamations et, au début de 1917, on put lire cet article dans les conditions posées par les grévistes :

« 3° Que dans un délai de trois semaines on applique aux ouvrières des obus l'alinéa 5 de la convention, c'est-à-dire: *à travail égal, salaire égal* pour les ouvrières et ouvriers exécutant le même travail. »

A travail égal, salaire égal! Règle initiale de tout programme de travail pour les femmes, base inébranlable des revendications féministes. Egale

rétribution pour tout labeur de même valeur, qu'il soit fourni par un homme ou par une femme. Cette loi imposée et loyalement mise en vigueur, fera seule cesser l'exploitation du travail féminin dont tant de générations d'ouvrières ont porté le poids et la honte.

Nous voyons une fois de plus, par cet exemple, un féminisme d'action coordonner ses aspirations avec le socialisme des hommes pour la sécurité des travailleurs. Et ne croyons pas que cet effet soit seulement un résultat évolutif du mode de la main-d'œuvre; il est le fruit de la doctrine féministe qui a enseigné à toute femme qui gagne son pain qu'avec une production semblable elle a droit à la rémunération égale.

HOMMAGES AUX FRANÇAISES.

De calmes hommages, certes, seront rendus aux femmes françaises. On se dira complaisamment : elles furent stoïques et courageuses; la psychologie mercantile s'ornera d'un caractère de plus et l'on s'efforcera de peindre avec ces traits féminins des petites héroïnes de roman crucifiées sous toutes les formes de la douleur et des deuils.

Un peu de littérature plus ou moins bien estampillée tombera et ce sera l'eau bénite de cour sur l'héroïsme toujours obscur des femmes.

D'autres hommages, d'une formule plus officielle, seront aussi prodigués, sincères, touchants, justes; mais est-ce assez?

Voici le texte d'une motion votée à l'unanimité par le Conseil général du Rhône, le 24 août 1916 :

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

(*Extrait du procès-verbal de la séance du* 21 *août* 1916)

« Messieurs,

« Considérant que pendant les deux années maintenant révolues qui se sont écoulées depuis le commencement de la guerre, les femmes françaises n'ont pas cessé un seul jour de suppléer, avec une résolution, une énergie, une efficacité qui ne se sont jamais démenties, les hommes appelés en masse sous les drapeaux par le devoir militaire et par le régime autrefois inconnu de la Nation armée ;

« Considérant qu'elles ne se sont pas contentées de recevoir passivement la contribution légitime de l'Etat au soulagement de leur détresse momentanée, sous la forme des allocations militaires ; que souvent même elles ne l'ont pas sollicitée ; que, quand elles ne pouvaient pas s'en passer, elles n'ont pas voulu faire de son intervention une prime à la paresse et qu'elles ont courageusement remplacé ou assisté leurs maris, leurs fils ou leurs pères, non seulement dans les travaux de la campagne, mais même dans les usines de guerre, dans l'industrie et le commerce, parfois dans les plus durs emplois masculins ;

« Considérant qu'à tant de mérites, s'ajoutent encore l'inépuisable dévouement avec lequel, dans un domaine plus féminin, leur charité s'est prodiguée pour le soulagement des blessés et des malades, même sous la menace directe de la mort et la virilité avec laquelle un trop grand nombre d'entre elles ont supporté les plus cruelles épreuves ;

« Considérant qu'il importe de donner un témoignage

spécial de respect et de gratitude, dans les heures tragiques et sans exemple que traverse le pays, à ces femmes de France qui, de temps immémorial avaient déjà acquis tant de titres à la reconnaissance et à la justice de l'autre sexe;

« Considérant qu'il semble naturel de faire passer cet hommage par l'intermédiaire de celle qui est, en ce moment la plus en vue, Mme Raymond Poincaré, femme du Président de la République, qui voudra bien le transmettre par les moyens à sa disposition.

« Le Conseil général du Rhône,

« Prie M. le Préfet d'adresser à Mme Raymond Poincaré, qui voudra bien elle-même la faire connaître aux femmes de France, l'expression des sentiments respectueux et reconnaissants qu'il professe pour les services rendus par elles au pays depuis le commencement de la guerre. »

Adopté à l'unanimité.

Satisfaction morale, brevet de civisme, de fidélité, de charité, mais qui ne peut pas servir d'évidente compensation à la collaboration librement consentie pour la Défense Nationale.

Cet hommage aurait pu être publié par un grand quotidien; on ne lui a donné que la publicité d'un bulletin, officiel il est vrai, mais s'adressant à un public restreint et spécial.

Ce témoignage n'est pas unique.

Le 22 octobre 1916, dans la séance extraordinaire tenue par le parti radical, nous relevons cette phrase de l'ordre du jour rédigé et lu par M. Franklin-Bouillon, député de l'Oise, président de la réunion :

« Le Comité exécutif témoigne sa profonde gratitude

aux ouvriers et aux ouvrières des usines de guerre comme aux vaillantes populations de nos campagnes, hommes, femmes et enfants dont le labeur obstiné assure la vie du pays et appelle la sollicitude agissante de l'Etat. »

A noter, d'autre part, le vœu émis par la Commission administrative de la Bourse du Travail de Châteauroux en ces termes :

« Considérant que l'emploi de la main-d'œuvre féminine tend de plus en plus à se généraliser, non seulement dans les travaux où on l'emploie habituellement, mais encore dans les emplois et les industries où la femme jusque-là n'avait été qu'exceptionnellement admise, émet le vœu que partout où la femme remplacera l'homme, il lui soit alloué le même salaire ou traitement, lui faisant application de ce principe : A travail égal, salaire égal. »

Je ne cite intentionnellement que des textes d'un caractère officiel émanant de groupes et non pas d'appréciations uniquement personnelles, afin de laisser plus de forces aux revendications féministes de demain.

Et voici que déjà en Angleterre, le Parlement, la presse, l'opinion publique se montrent soudain très favorables à la question du suffrage des femmes demandé comme récompense à l'activité dont les femmes ont fait preuve depuis la guerre. Un obstacle avait empêché d'aboutir la réalisation des vœux suffragistes en 1910 et 1913. Cet obstacle était M. Asquith. Son opinion s'est modifiée. A la suite des discussions relatives à la revision des

listes électorales reflétant la manière de voir de bien des parlementaires, voici comment s'exprime le Premier ministre, le 14 août, répondant à une proposition d'étendre le vote :

« Il est vrai qu'elles ne peuvent combattre, armées d'un fusil ; mais elles remplissent nos fabriques de munitions, elles font le travail que les hommes qui se battent accomplissaient auparavant, elles ont pris leur place, elles servent l'Etat, elles ont contribué de la manière la plus efficace au succès de la guerre. Et elles disent — et c'est le point qui me touche le plus : « Lorsque la guerre sera finie et que ces conditions anormales et transitoires auront été revisées, lorsqu'il faudra entreprendre les reconstitutions industrielles, les femmes n'auront-elles pas un droit spécial à être entendues sur toutes les questions qui touchent directement leurs intérêts et amèneront peut-être pour elles un grand déplacement de travail ? » Je ne pense pas que la Chambre puisse nier cela, et j'avoue franchement que je ne puis leur refuser ce droit. »

La question se résume dans ces paroles et le jugement de l'homme qui les a prononcées s'impose avec une expression de magnifique loyauté.

L'alliance des deux pays dans cette lutte gigantesque pour le droit et la liberté invite plus que jamais les femmes de France et de Grande-Bretagne à une fraternité de conviction pour leur droit, après avoir subi la lutte dans la solidarité nationale.

La Française a plus que jamais besoin d'une protection effective pour les enfants dans les foyers détruits, dans la vie active où elle restera

souvent seule à travailler, dans l'impulsion prochaine du pays victorieux. Cette protection ne sera réelle que lorsque les droits politiques lui seront donnés : elle demandera demain sa qualité de citoyenne à la Nation qu'elle a servie; pourra-t-on la lui refuser?

Mais voici qu'au Sénat, dans la séance d'ouverture du 11 janvier 1917, le doyen d'âge, M. Latappy, prononça dans son allocution d'éloquentes paroles dont voici le texte :

« La guerre aura été une grande éducatrice; elle a réveillé une force nouvelle qui sommeillait, je veux parler du rôle de la femme qui s'est révélée.

« Aux champs, c'est elle qui a ensemencé le blé qui doit nourrir nos soldats. A l'usine, les munitions sont son œuvre. Dans les administrations, dans les ministères elle a avantageusement remplacé ces bureaucrates dont le bouclier protecteur de leur somnolence portait ces mots : *Surtout pas d'histoires.*

« Il ne faut pas y mettre d'amour-propre; vous jugerez, j'en suis sûr, comme moi, que la femme fait son stage pour de futurs électorats.

« Les Etats-Unis nous ont devancés; il n'est que temps de les suivre. »

M. Ferdinand Buisson a revendiqué ce droit pour les femmes dans une réunion publique organisée par la « Ligue des Droits de l'Homme » en faveur des droits de la femme, le 16 avril 1916.

M. Ferdinand Buisson, ancien député, rapporteur en 1913 de la loi Dussaussoy, féministe ardent et convaincu, présidait la solennité. Il prit la parole pour rendre un hommage aux Françaises

dans leurs travaux pendant la guerre; il a parlé avec grandeur et simplicité de leur tâche accomplie et de leur énergie à remplacer dans la vie économique maris, fils, frères, fiancés. L'éminent parlementaire n'a pas craint d'affirmer qu'il croyait impossible qu'après la guerre on leur refusât les droits politiques et il proclama, aux applaudissements de l'assistance, la nécessité d'accorder aux femmes leur part de fonctions électives.

M. Asquith et M. Ferdinand Buisson se trouvent en communion d'idées devant l'énergique capacité de la femme; valeur qui fut contestée, méconnue avant l'épreuve et que l'on ne pouvait pas reconnaître avec une plus éclatante justice.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE GUERRE.

Enfin, le dernier hommage aux femmes françaises que je veux citer ici, fut prononcé par M. Klotz, député de la Somme, ancien ministre, Président de la Commission du budget, le 21 janvier 1917, dans une conférence faite à la Sorbonne.

M. Klotz fit un sincère éloge de la femme française et comme exemple de patriotisme, il retraça en termes éloquents l'histoire d'une héroïne de vingt ans, M^lle^ Marcelle Semmer, décorée sur le front de la Légion d'honneur et de la croix de Guerre.

Mais voici cette histoire; on ne peut pas la conter de nouveau, je reproduis les paroles de l'émi-

nent conférencier qui fit palpiter d'une sainte émotion tout un auditoire attentif :

« Au moment de l'invasion, après Charleroi, les Français essayèrent d'arrêter les Allemands sur la Somme. N'étant pas en nombre, ils se replièrent et passèrent la rivière et le canal, poursuivis immédiatement par l'ennemi. Marcelle Semmer, qui suivait nos troupes avec les habitants du village, eut la présence d'esprit, quand nos soldats eurent passé le canal, de rabattre le pont de l'écluse, pour empêcher les Allemands de traverser, et de jeter la clef du pont dans le canal afin qu'on ne pût la lui prendre en passant à la nage. Elle accomplit cet acte sous la fusillade des Allemands qui tiraient sur nos troupes et sur elle. Deux des nôtres, trop grièvement blessés, n'ayant pu traverser le pont avant qu'elle le rabattît, furent achevés sous ses yeux par les envahisseurs. Ils prirent pour cela une grosse pierre placée à l'angle d'un hôtel pour empêcher le heurt des charrettes. Les Allemands arrachèrent cette pierre et en frappèrent à mort nos deux soldats blessés, criant aux habitants :

« — Vous aussi, bientôt ! »

« Un corps d'armée ennemi fut ainsi arrêté jusqu'au matin suivant. Ce n'est que le lendemain, au jour, que, trouvant des bateaux sur la Somme, il s'en servit pour faire un pont de fortune et franchir le canal.

« Nos soldats ayant eu le temps de s'éloigner, les Allemands restèrent maîtres du pays pendant quelques jours. Ils prirent quelques habitants comme otages et n'inquiétèrent pas trop les autres qui s'étaient cachés dans une retraite souterraine formée par une galerie d'exploitation de phosphates. Aucun n'osait sortir, non pas tant par peur des Boches que du bombardement qui n'arrêtait pas.

« Marcelle Semmer, seule, sortait quotidiennement du souterrain pour chercher des aliments afin que ses com-

patriotes et surtout les enfants ne mourussent pas de faim.

« Elle eut l'occasion de recueillir plusieurs de nos soldats que les blessures ou la fatigue avaient empêchés de suivre le gros de nos troupes. Elle parvint ainsi à en faire échapper seize sous des habits civils : elle portait en cachette à manger à un dix-septième, blotti dans un buisson, qui ne put quitter sa retraite durant quarante-huit heures. A la fin, ce soldat et elle-même furent surpris par les Allemands. Marcelle Semmer fut conduite devant le commandant et condamnée à mort. Comme on l'interrogeait, elle répondit :

« — Certainement, ce n'est pas le premier que j'ai voulu faire échapper. J'ai réussi pour seize, qui sont hors de votre atteinte. Maintenant, faites de moi ce que vous voudrez. Je suis orpheline. Je n'ai qu'une mère, la France. Et cela ne me dérange pas de mourir. »

« Mot admirable, digne d'être conservé dans l'histoire, à l'égal des plus beaux de l'antiquité. Cette héroïne de Corneille parle comme une femme de Racine.

« Elle était déjà devant le peloton d'exécution, quand nos 75 ayant inondé le village de projectiles, ses bourreaux s'enfuirent, abandonnant leur victime, qui put s'enfuir et retourner dans le souterrain.

« Peu après, les Français reprirent Eclusier. Aux abords de Frise, la Somme faisant un large coude et s'étalant en une espèce de vaste étang dans la région de ces deux villages, aucune ligne de démarcation réelle n'existait entre les deux armées. L'eau, parfois, confondait les lignes. Si bien qu'un jour, Marcelle Semmer, ayant voulu servir de guide à une groupe de notre infanterie qui cherchait à établir une tranchée, tomba en plein village de Frise, au milieu des Allemands. Elle fut enfermée dans l'église, dans cette charmante église aujourd'hui détruite, avec la perspective d'être passée par les armes quand on l'en sortirait. Un hasard inouï la protégea encore. Le bombardement étant comme

d'habitude assez intense, un obus perça le mur de l'église à hauteur d'homme. Elle put s'échapper par ce trou et se glisser dans la plus proche tranchée française. Deux fois notre artillerie avait sauvé Marcelle !

« A ce moment, tous les civils avaient quitté le pays. Marcelle resta pour s'occuper d'une pauvre vieille femme de plus de quatre-vingt-dix ans, paralysée. Et, pendant quinze mois, elle ne cessa de prodiguer ses soins à nos soldats, de devenir la providence et presque le fétiche de tous ces braves ; elle fut elle-même légèrement blessée en assistant un de nos soldats.

« C'est pendant cette période de bombardement continu que, le 13 décembre 1914, le général Baret apportait à Marcelle la croix de la Légion d'honneur à laquelle s'ajoutait la croix de Guerre l'été suivant. Elle devenait ainsi la plus jeune légionnaire de France.

« Qu'est devenue Marcelle Semmer ? Vers la fin de l'année 1915, le secteur fut alors occupé par les Anglais dont le général — et il s'y connaît en la matière, ce soldat du grand pays allié qui a donné à l'humanité l'héroïque miss Edith Cavell, dont le nom doit être évoqué lorsqu'on parle de Marcelle Semmer, — dont le général, dis-je, rendit publiquement hommage devant ses troupes à la « Grande Française ». Pour lui assurer leur respect, défense avait été faite aux hommes de lui adresser la parole. A son passage, ils devaient rectifier la position, porter les armes, et ne lui parler que si la première elle s'adressait à eux. Le général anglais fit également donner avec sa musique un concert en son honneur. »

LE FÉMINISME EN FRANCE
ET
LES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Historique.

Trois faits ont contribué à l'amélioration du sort de la femme et ces trois faits sont : l'organisation de la famille, la création des Etats et l'avènement du christianisme. Avant ces institutions, la femme n'était qu'une esclave. Hérodote rapporte que dans beaucoup de tribus de l'Afrique, le mariage était inconnu ; chez les Tyrrhéniens, la loi voulait que toutes les femmes fussent communes.

Quand la famille fut instituée, si la femme demeura longtemps encore une servante dans la maison de son mari, son rôle d'épouse, puis de mère, l'éleva quelque peu. Primitivement, l'homme,

législateur, juge, prêtre chez lui était tout puissant : il achetait et revendait sa femme à son gré; mais avec la civilisation, l'épouse devait prendre chez elle une place prépondérante, honorée et respectée.

La famille organisée devait faciliter la formation des Etats : ces Etats devaient resserrer les liens déjà existant entre l'époux, l'épouse et ses enfants, par des lois édictées. Le régime d'autorité qui faisait du chef du peuple un nouveau père de famille devait consolider les principes de solidarité et d'affection pour assurer son pouvoir. Le respect de la femme chez les Grecs est légendaire; à Rome, les femmes qui ne sont pas des filles publiques ont droit à toutes sortes de prévenances. Toujours sous la dépendance arbitraire des hommes, elles trouvent pourtant certains dédommagements dans le luxe de la toilette, dans la richesse, dans les distractions, le théâtre, les jeux où l'empereur Auguste leur assigne une place. Bien après les empereurs, Mahomet enseignait encore qu'un homme vaut deux femmes comme une femme vaut deux esclaves. C'était le progrès.

Le christianisme apporta sa grande influence à l'amélioration de la condition de la femme. Jésus parla le premier de l'égalité de l'homme et de la femme, il sanctifia le mariage. En donnant aux époux les mêmes devoirs, il leur donna aussi les mêmes droits sur les enfants qui, selon la loi chrétienne, appartiennent également à la mère et au père. La femme subitement élevée et soutenue par

les principes moraux d'une haute édification, lève désormais lá tête, et, si l'Evangile prêche la soumission à la femme et l'exhorte à la résignation dans l'accomplissement de ses devoirs, il impose une tâche non moins sérieuse à l'homme. A tous deux, il laisse le choix du bien et du mal, leur enseigne ses doctrines et les fait êtres libres, avec des responsabilités réciproques vis-à-vis de la famille.

Le principe de l'esclavage de la femme était aboli et l'on peut voir dans ce progrès la raison du fanatisme que montrèrent les femmes au moment des persécutions religieuses.

Les civilisations différentes, les influences de climat, de races et d'intelligence empêchèrent ces progrès de pénétrer chez tous les peuples et de favoriser le remaniement des lois en faveur de la femme et pendant des siècles en retardèrent l'accomplissement. De nos jours, dans certaines contrées de l'Afrique, la femme est encore attelée à la charrue; donc, elle n'est guère plus considérée qu'une bête de somme.

Lorsque la religion réformée se sépara de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, une ère nouvelle de liberté fut saluée par les femmes huguenotes. Les nouvelles persécutions que soutinrent les protestants, la liberté de conscience qu'ils réclamèrent aux monarques des pays d'Europe, les enseignements nouveaux qu'ils puisèrent dans la Bible, traduite scrupuleusement d'après le texte hébraïque, contribuèrent à cette rénovation de l'es-

prit humain dans lequel la femme poursuivait lentement sa réhabilitation.

En France, avant 1789, la femme jouissait de privilèges que l'on a parfois confondus avec des droits civils ou politiques. Sous le régime féodal, les femmes eurent dans les assemblées publiques des droits égaux à ceux des hommes et prenaient part aux Etats. Ces femmes n'exerçaient pas en cela un droit accordé aux femmes, mais elles profitaient d'avantages inhérents à la possession d'une terre, d'un domaine, d'un fief sur lesquels elles avaient puissance de suzeraineté.

Les femmes échappèrent un peu aux lois étroites qui pesaient sur elles par cette lutte de ruse et d'ambition qui développa le caractère de l'intrigante et de la courtisane.

La Révolution jeta un premier rayon de lumière dans ces ténèbres. Les élans de justice et de liberté qui exaltèrent les hommes de 89 amenèrent les législateurs du moment, par une logique qu'ils ne purent méconnaître, à s'occuper du sort de leurs compagnes — les femmes.

Condorcet soutient le droit intégral de la personne humaine des femmes et leur droit de citoyennes. Il pose le principe de l'égalité des deux sexes.

L'Assemblée Constituante brisa la servitude qui pesait sur ces êtres déshérités; mais c'est surtout des droits égaux des enfants dans la famille, filles et garçons, qu'elle s'occupa. En supprimant les privilèges des nobles, celui du droit d'aînesse tom-

bait naturellement. Plus tard, la Convention et Napoléon, pourtant peu féministe, complétèrent cette œuvre en régularisant les droits d'héritage. Un grand progrès s'accomplissait; mais des théories émises, des projets élaborés, ô justes sentiments aussitôt étouffés, des discours prononcés, la situation de la femme n'en resta pas moins basse et dépendante de celle de l'homme, réalisant dans l'accomplissement de ses charges l'expression du mot famille, du latin *familia* (famille), de *famulus* (serviteur).

On avait proclamé les droits de l'homme sans s'occuper de ceux de la femme, et ce titre même révèle l'égoïsme avec lequel ont été rédigées les tables de lois en frontispice desquelles brillaient les mots : Liberté, Egalité, Fraternité.

Si les bouleversements sociaux précipitent de leur rude effort les progrès de l'humanité, ce n'est pas au profit d'une idée seule qu'ils remuent les consciences.

Le sol fraîchement ouvert pour recevoir une semence est de ce fait favorable à toutes les graines qui lui demanderont ses sucs généreux et sa force.

L'homme proclama ses droits, la femme pensa aux siens.

Le XVII[e] et le XVIII[e] siècles avaient donné à l'élite des femmes françaises de cette époque une éducation littéraire et philosophique; l'influence des hommes de génie devait s'exercer aussi sur l'intelligence féminine. Si l'Hôtel de Rambouillet

forma des précieuses, J.-J. Rousseau prépara les femmes de la Révolution.

Quand le tocsin sonna, quand le canon gronda sous les murs de la Bastille, la révolte ne hurlait pas seulement au cœur des hommes, les âmes féminines s'ouvraient au souffle de l'espérance qui passait, magnifiquement déployée vers l'utopie de la liberté.

Les femmes ont de tout temps montré des vertus guerrières, civiques ou domestiques, rappelant ainsi aux hommes que si les femmes ont moins de force qu'eux pour jongler avec des haltères, dans le domaine intellectuel les forces sont égales. Il fut des occasions devant l'ennemi, à l'échafaud, au service du droit et du devoir, où les caractères féminins se montrèrent assez hauts pour rester de grands exemples. De Sémiramis à Victoria d'Angleterre, les souveraines ont donné des exemples différents de courage et de force intelligente lorsqu'elles furent appelées par les événements à prouver qu'il y avait dans leur âme autre chose que le souci du luxe, des plaisirs et de la volupté.

D'autres plus obscures méritent la même admiration : des cantinières, des sœurs de charité ont eu, auprès des soldats, des carrières qui valaient bien celle d'un militaire. Celles-là n'ont eu ni galon, ni panache pour satisfaire quelque vanité et leur tâche fut toujours accomplie avec une abnégation admirable.

Aussi beaux que soient ces exemples, ils restent isolés ; à leur ensemble, il manque la cohésion né-

cessaire, la suite dans l'effort raisonné qui, par l'organisation, mène au but de l'amélioration du sort de la femme.

Mais pourquoi furent-ils isolés? Parce que les femmes ne furent jamais considérées comme pouvant remplir un rôle sérieux dans l'existence. Il fallut le hasard qui leur donna un trône, le malheur ou des circonstances particulières qui favorisent le génie pour faire saillir leurs caractères.

La supériorité dont elles donnent des preuves depuis des siècles, amena les hommes à beaucoup parler des femmes.

En tout temps les écrivains discutent leurs aptitudes, s'amusent de leurs ridicules et leur offrent toujours la cuisine comme compensation aux plus modestes aspirations intellectuelles. Les philosophes même s'occupent de ces êtres inférieurs, et les voilà plongés dans les graves études métaphysiques pour savoir quelle place au soleil il faut assigner aux femmes. Cette question devient souvent pour eux le point de départ de tout un système.

Saint-Simon et, après lui l'école saint-simonienne, posent le principe de l'égalité morale et sociale des deux sexes; cette doctrine est fondamentale dans leur enseignement. L'homme et la femme, c'est-à-dire le couple, voilà l'être humain, l'individu social.

La pleine émancipation de la femme, l'égalité des droits des deux sexes, l'égale liberté des pas-

sions chez l'un et l'autre sont encore les points essentiels de la doctrine de Fourier et des fouriéristes; ils prouvent aussi que les progrès sociaux s'opèrent dans chaque peuple en raison de la liberté croissante des femmes et que la décadence des nations est en raison de la décroissance de la liberté des femmes.

L'école positiviste est plus dure, la doctrine d'Auguste Comte veut renfermer la femme dans la vie domestique : il lui donne un rôle très secondaire dans la vie.

Proudhon et d'autres discutèrent encore les droits de la femme.

Mais les femmes devaient-elles attendre que les philosophes, enfin d'accord dans le chemin difficile de la sagesse, leur assignassent une place définitive sans s'occuper elles-mêmes de leurs droits? Non.

Les belles images féminines, dont l'histoire dresse la liste, prouvent combien il fut injuste de traiter la femme comme un être inférieur. Mais, si ces exemples appellent l'admiration des hommes, ils ne les décident point à égaliser la situation des femmes.

Pour le bien d'une si grande catégorie d'êtres, un besoin se faisait sentir; besoin de solidarité, de soutien, de force, de syndicat moral, duquel découlât tout naturellement cette tendance à l'amélioration du sort de la femme qu'on appelle féminisme et qui devient la force combative des revendications. L'association étant l'unique moyen

du progrès, ce n'était que par elle que la défense pouvait s'organiser.

Il appartenait donc au grand XIX^e^ siècle, si riche de génies qui illuminèrent le monde, de favoriser l'essor de la pensée féministe.

Condorcet, Fourier, Proud'hon, Saint-Simon, Victor Considérant, Michelet, Legouvé, firent éclore la première pensée féministe; chacun de ces hommes rêvait d'un idéal social, ils furent ceux avec qui et par lesquels les femmes ont appris à penser, à formuler une conviction et trouvé enfin la substance de leurs revendications.

On doit citer aussi les noms des grands romantiques dont la littérature imprégnée de préoccupations nouvelles et de rénovation découvre à la femme les horizons de l'intelligence.

Peut-on abstraire en effet de cette éducation morale, Victor Hugo, Châteaubriant, Balzac, Lamartine, Barbey d'Aurévilly, Flaubert et les autres romanciers dont les œuvres, greffées sur l'étude psychologique des femmes, analysent avec tant d'art et de science leur tempérament, leur caractère, leurs faiblesses et leur valeur?

Pères du féminisme également ceux qui se sont attachés à la question d'une instruction gratuite et obligatoire pour les filles et pour les garçons; puis, ceux, et là j'évoque le nom de Duruy, qui ont gagné la cause de l'enseignement secondaire où s'est forgée l'âme des femmes de 1915.

Philosophes, penseurs, conducteurs de foules, théoriciens et idéalistes parfois, mais dont le génie

traçait à un siècle et un demi-siècle de distance le chemin où devait s'engager la femme éveillée au souffle libérateur des principes de 89.

Ces hommes, depuis Condorcet, ne furent pas des féministes de programme, mais chercheurs de vérités, artisans de l'avenir, ils furent amenés par simple pureté de doctrine aux conclusions possibilistes d'une femme libérée du servage ancestral.

Le féminisme s'affirme également à l'école du socialisme naissant et marche avec lui dans sa première évolution.

Un sang fougueux de liberté ne pouvait manquer de monter aux narines d'un peuple entier nouvellement pétri dans la Révolution et dont les soubresauts provoquèrent pour la défense des droits sacrés les journées de Juillet contre l'ancien régime, la Révolution de 48 contre une monarchie transitoire, le Coup d'Etat de 1852, la crise sociale de 71 et la Commune.

L'internationale créée à Londres en 1863, avec ses Conseils Nationaux et son Comité d'unique direction, donne aux femmes la méthode de concentration dont les Américaines prirent l'exemple en réunissant, le 31 mai 1888, un Conseil International fondé pour fédérer les sociétés féministes du monde entier; Conseils Nationaux alimentés eux-mêmes par les groupes d'un même pays.

Même principe de solidarité entre les femmes de toutes les nations lorsque, plus tard, fut fondée l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes destinée à prendre l'unité de direction de

toutes les associations nationales. La règle de ces associations est de s'occuper uniquement du suffrage des femmes et de mettre complètement de côté les questions de religion et de politique.

Mais si le féminisme est né des sources du socialisme, il s'en sépare radicalement dans l'esprit des doctrines de l'avenir.

La lutte des classes substituée à la lutte des nations n'est plus l'objectif féministe. Rien de phalanstérien ni d'anarchique dans la pensée des femmes qui reste essentiellement conservatrice dans l'organisation de la famille, dont elle défend les institutions contre l'égoïsme et le libertinage des hommes.

Le féminisme ne peut pas être considéré comme un Etat nouveau après le quatrième. Il établit le droit des femmes. Ce droit est un, intangible, sacré; il ne connaît pas de barrière de classes ou de castes, il est le même pour la patricienne et pour l'humble plébéienne.

*
* *

Le féminisme en France ne prit une forme démonstrative que vers 1830. Des groupes se forment alors, des journaux féministes paraissent, et, si ces feuilles sont le sujet de violentes polémiques, de sarcasmes et de moqueries, elles n'en restent pas moins le point de départ du féminisme actuel.

En 1848, une femme, Eugénie Niboyet, fonde

un journal : la *Voix des Femmes*, et une société sous le même titre. Puis, c'est Jeanne Deroin et Pauline Rolland qui luttent pour l'émancipation. Un parlementaire de l'époque, Victor Considérant, défend la cause du suffrage des femmes.

Quelques années plus tard, Maria Deraisme et Léon Richer entreprennent une lutte nouvelle; en 1869, Léon Richer fait paraître un journal : le *Droit des Femmes;* en 1870, il groupe encore les partisans du féminisme et fonde l'Association pour le Droit des femmes.

A cette époque, la question de l'enseignement venait d'être gagnée et les féministes du moment luttaient pour des avantages qui nous paraissent bien modestes maintenant parce qu'ils sont acquis.

Des causes économiques préparaient depuis longtemps le féminisme. Le développement du commerce et de l'industrie aux dépens de la carrière militaire furent deux facteurs puissants pour hâter son éclosion. Les métiers, les usines demandaient des bras; on embaucha de plus en plus les femmes à des salaires très bas, exploitant ainsi une main-d'œuvre souvent égale en production au travail de l'homme et rémunérée bien moins que le labeur masculin. Quand la femme se sentit indispensable, elle pensa logiquement qu'en augmentant ses charges, il était juste qu'on lui assurât également des garanties; l'enseignement devait aider à définir le droit des femmes et à circonscrire leurs aspirations. En leur offrant des grades universitaires, on les amenait fatalement à fortifier

leur indépendance et à combattre armes en mains à chaque occasion.

Un premier congrès international féministe se tient en 1878, et l'on voit apparaître alors la vaillante Hubertine Auclert qui, depuis ce moment-là, ne cesse pas de donner au féminisme un zèle constant et fanatique. Elle publie la *Citoyenne*, journal hebdomadaire, et organise pendant les périodes électorales la propagande en faveur du suffrage des femmes. Mme Jeanne Schmahl, avec l'*Avant-Courrière*, continue la lutte et soutient la propagande; le *Journal des Femmes* de Maria Martin, puis c'est Mme Marguerite Durand, avec la *Fronde*, qui tient haut et ferme le drapeau féministe.

Les sociétés et les groupements prennent dès lors une importance qui s'accroît tous les jours.

C'est l'époque des grandes féministes qui ont lutté : Mmes Maria Deraisme, Vincent, Caroline Kauffmann, Clémence Royer, Séverine.

L'idée féministe évolue. Elle se développe normalement et, malgré l'opposition de ridicule menée par les antagonistes, les femmes s'instruisent, se rendent compte, apprennent à se grouper, si bien que, en l'année 1900, les femmes françaises étaient prêtes pour la grande fédération du Conseil National, avec lequel le féminisme devait prendre une forme officielle d'organisation et de combat pour la défense des intérêts féminins.

A cette époque, Mme Wright Sewal, présidente du Conseil International, vint spécialement en

France pour demander aux femmes françaises de fonder un Conseil National qui s'unirait au Conseil International.

Trois congrès féminins étaient convoqués à Paris à ce moment-là. Le Congrès des œuvres catholiques, le Congrès des œuvres et institutions féminines et le Congrès de la condition et des droits des femmes.

Deux de ces Congrès seulement répondirent à l'appel de nos sœurs d'Amérique. Le Congrès des œuvres et institutions féminines, et celui de la condition et des droits des femmes se réunirent et de leur réunion sortit le Conseil National des femmes françaises, le 11 juillet 1901.

Le Conseil National français constitua son Comité avec les déléguées des deux Congrès, sous la présidence de Mme Isabelle Bogelot, vice-présidente du Conseil International.

Les déléguées furent, pour le Congrès des œuvres et institutions féminines, Mlle Sarah Monod, présidente du Congrès, Mme Avril de Sainte-Croix et Mme Jules Siegfried.

Pour le Congrès de la condition et des droits des femmes, Mme Marie Pognon, Mme Marie Bonnevial et Mme Wiggishoff.

C'est à ces femmes éminentes qu'incombait la tâche de mener à bien l'œuvre grandiose du Conseil National des femmes françaises. Philanthropes et dévouées, ne ménageant ni la peine ni les veillées, elles mirent leur grande activité au service de la réalisation de ce programme immense.

Mme Isabelle Bogelot, chevalier de la Légion d'honneur, présidente de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare, présidente d'honneur du Conseil National des femmes françaises, vice-présidente du Conseil International des femmes.

Mlle Sarah Monod, chevalier de la Légion d'honneur, présidente du Conseil National des femmes françaises, déléguée à la Conférence du Conseil International et au Congrès de Berlin, présidente du Congrès des œuvres et institutions féminines, créatrice de nombreuses œuvres de bienfaisance.

Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire générale du Conseil National des femmes françaises, présidente de l'Œuvre Libératrice, membre de la Commission extraparlementaire pour la réforme du régime des mœurs, vice-présidente du Comité de la réforme du mariage, déléguée à la Conférence de la Paix, à La Haye (1907).

Fondatrices du Conseil National des femmes françaises, elles donnèrent à la France l'impulsion de ce grand mouvement féministe auquel se rattachent maintenant toutes les femmes françaises. L'imposante influence que leur nom seul exerce, leurs hautes personnalités placées dans la société, comme une garantie de la droiture, de la beauté de cœur et de caractère, assuraient déjà dans notre chère patrie le triomphe de l'œuvre entreprise.

Conseil International.

Avant d'étudier le programme d'études sérieuses

que s'est imposé le Conseil National des femmes françaises, il est utile de remonter douze ans en arrière pour assister à la fondation du Conseil International des femmes à Washington. Les groupes féministes étant nombreux en Amérique, et le progrès de leur cause plus avancé que dans les autres nations, en 1888, un groupe de femmes américaines convoqua un Conseil International de femmes, sous la protection de l'Association nationale du suffrage des femmes des Etats-Unis. Mme Isabelle Bogelot, présidente de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare, chevalier de la Légion d'honneur, représentait à cette assemblée les femmes françaises.

Dans cette première assemblée, qui eut lieu le 31 mars 1888, le Conseil International prit naissance. La deuxième assemblée se tint à Chicago, la troisième à Londres, la quatrième à Berlin.

Le Conseil International des femmes est la Fédération des sociétés féminines de tous les pays. Ses statuts sont précédés de la déclaration suivante :

« Nous, femmes de toutes les nations, croyant sincèrement que le bonheur de l'humanité sera réalisé par une plus grande unité de pensées, de sentiments et de vues, et que l'action régulièrement organisée des femmes sera le moyen le plus favorable d'assurer la prospérité de la famille et de l'Etat, nous déclarons nous unir en une Fédération de travailleuses ayant pour but de faire pénétrer dans la société les mœurs et les lois, les principes

de la « Règle d'or » qui dit : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même. »

La Fédération est appelée Conseil International des Femmes.

Son but est d'établir une communication constante entre les associations de femmes de tous pays et de leur fournir des occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la sécurité de la famille.

Ainsi était fondée la plus grande manifestation féminine de l'histoire qui, en quelques années, allait devenir mondiale, et c'est par millions que l'on doit compter maintenant ses adhérentes. A la présidence furent appelées M^mes^ May Wright Sewall, puis la comtesse d'Aberdeen, et plus tard M^me^ Van Marke de Lummen.

La Conseil International fit un appel général dans tous les pays, créant ainsi un magnifique mouvement de solidarité entre les femmes. Actuellement, les pays qui sont affiliés au Conseil sont : les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne, la Suède, l'Angleterre, le Danemark, le pays de Galles, la Hollande, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie, l'Italie, la France, l'Australie du Sud, Victoria, la Suisse, l'Autriche, la Norvège, la Hongrie, la Belgique, la Grèce, la Serbie et la Bulgarie ; chacun de ces pays fonda son Conseil National, et cette grande Fédération organisée, toutes les sections qui la composaient fonctionnèrent dans le cercle de leurs attributions.

Conseil National.

La France adhéra le 11 juillet 1901 au Conseil International.

Au premier appel du Conseil National répondirent avec enthousiasme quarante sociétés représentant un nombre de 20.000 femmes environ, syndicats ou associations féministes, parmi lesquels je citerai :

L'Institution des Diaconesses, l'Association pour le développement de l'assistance aux malades, l'Assistance par le travail, le Foyer de l'ouvrière, la Grande Loge du droit humain n° 1, l'Œuvre des colonies de vacances, l'Œuvre protestante des prisons de femmes, l'Œuvre libératrice, l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare, le Patronage des détenues et des libérées, les Syndicats des caissières de l'enseignement, des femmes sténographes, des femmes typographes, des fleuristes et plumassières, des dames sténographes, la Ligue française pour le droit des femmes, la Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits, etc....

Comme on le voit, c'était un succès ; toutes ces sociétés se groupèrent sous la direction de ce Comité qui donnait, avec ses hautes qualités d'honnêteté et de justice, la garantie d'un travail sûr, continu, dévoué. Et bientôt l'on put compter près de cent sociétés affiliées.

Toutes ces sociétés ne représentent pas les mêmes

opinions féministes ; l'existence de chacune répond à un besoin précis dont l'association poursuit le but. Mais l'effort donné séparément fait partie d'un ensemble où s'harmonisent les tendances dans le vaste progrès féminin qui se nourrit de toutes les aspirations pour produire une idée de synthèse.

Des groupements se sont même séparés du Grand Conseil par divergences de vues sans discontinuer de travailler pour l'avancement de la cause féministe et sans perdre sa responsabilité dans l'élaboration d'un programme féministe général.

Pour arriver à un résultat certain, le Conseil National fonda des sections répondant aux questions sociales qu'il avait pour but d'étudier. A la tête de chacune de ces sections, une présidente fut nommée ; celle-ci devait présenter à chaque assemblée un rapport détaillé de ses travaux, sur l'état de l'œuvre, les réformes à poursuivre, parler des progrès accomplis chaque année. C'est ainsi que les sections d'assistance, d'éducation, de législature, de travail, furent présidées à la première assemblée générale, le 17 mai 1903, par M^mes^ Weill, Alphen Salvador, d'Abbadie d'Arrast et Oster. Il faudrait lire avec soin tous ces rapports pour avoir une idée du dévouement que ces dames déploient et de la scrupuleuse attention qu'elles apportent dans l'accomplissement de leur tâche.

M^me^ Weill, pour l'assistance, s'occupe des enfants assistés, de l'hygiène des logements. Elle

traite avec succès la question des inspectrices, des services de l'enfance et des services pénitentiaires; d'après son enquête, le Conseil National s'adresse à M. le ministre de l'Intérieur pour demander qu'on rétablisse ces inspectrices illégitimement supprimées. Plus tard, la section d'assistance mettait à l'étude l'entrée des femmes au Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Le vœu que le Conseil National avait transmis au ministre de l'Intérieur de l'entrée des femmes au Conseil supérieur de l'Assistance publique est exaucé : Mme Bogelot est nommée au Conseil supérieur.

Un autre succès féministe est remporté. Les femmes sont déclarées admissibles aux fonctions de commis d'inspection et de sous-inspectrices dans les mêmes conditions que les hommes.

Mme d'Abbadie d'Arrast, à laquelle échoie l'étude ardue de la législation, discute avec maîtrise la question de l'indemnité pécuniaire de l'homme vis-à-vis de la femme et de l'enfant en dehors du mariage. Et des vœux sont émis pour que la cause de la femme et de l'enfant abandonnés soit modifiée.

Mme Pichon-Landry remplace actuellement Mme d'Abbadie d'Arrast, décédée.

Puis, c'est la simplification du mariage : exonération des droits de timbre, d'enregistrement, de frais perçus par le greffier, de frais de législation par le juge de paix.

La question de la nationalité de la femme est

discutée. La femme sans patrie par son mariage. Née française, mariée à un étranger, la femme perd ses droits à la protection des lois françaises.

Puis, ce sont les droits et les devoirs respectifs des époux, et c'est avec une supériorité superbe que la présidente discute le chapitre IV du Code; elle montre combien les droits de la femme sont peu en relation avec ses devoirs, et elle propose la revision des articles qui font de la femme une mineure durant toute sa vie.

Mme d'Abbadie d'Arrast et Mme Oddo-Deflou, dans cette section, élaborent d'autres projets de lois et formulent plusieurs vœux.

Un de ces projets, celui du droit des femmes à la tutelle dative et au conseil de famille, a été distribué à la Chambre sous forme de proposition de loi. Lorsqu'une commission de réforme du mariage se constitua, plusieurs femmes du Conseil National furent sollicitées pour en faire partie.

Mme Avril de Sainte-Croix fait partie de la Commission extraparlementaire pour la réforme du régime des mœurs; au Comité de la réforme du mariage, Mme Avril fut appelée à la charge de vice-présidente de ce Comité, ce qui est un hommage rendu à sa valeur.

Si les femmes n'entrent pas encore dans certaines commissions, l'esprit de justice les devance, et l'on est heureux de voir en toute occasion M. le ministre de l'Intérieur prendre en considération le travail du Conseil National.

Il faut citer encore à la gloire du Conseil Natio-

nal et de sa section de législation la formation, sous la présidence de M. Chéron, d'un groupe parlementaire des droits de la femme. C'est le plus important projet réalisé par la question des droits politiques.

Le Conseil National avait envoyé une déléguée, Mme Oddo-Deflou, à la Commission du Suffrage International pour soutenir l'électorat des femmes.

La section d'éducation relate d'autres progrès; Mmes Alphen Salvador et Kergomar ont donné de précieux travaux sur l'éducation et la situation de la femme dans l'enseignement. Mme Kergomar s'appesantit sur la question des inspectrices de l'enseignement et elle demande, pour celles-ci, l'égalité de nomination de titres, d'attribution, de paiement des femmes comme des hommes, et la modification des décrets concernant ces questions.

En France, actuellement les femmes peuvent être inspectrices des écoles maternelles (enfants de deux à sept ans). La loi leur a toujours donné la haute main sur ces établissements, mais, par un abus de pouvoir, les inspecteurs des écoles primaires (enfants de sept à treize ans) s'étaient arrogé un droit de contrôle sur les actes de ces inspectrices.

L'influence du Conseil National a fait rétablir l'autonomie des inspectrices maternelles.

La section du travail est une des plus importantes, car elle s'adresse à cette catégorie si nom-

breuse des travailleuses, des ouvrières dans toutes les industries.

Mme Oster et après elle Mme Pégard, chevalier de la Légion d'honneur, présidente de la section, établit dans un style net et précis l'état des femmes ouvrières en France. Elle dénombre avec une justesse merveilleuse les femmes employées dans les diverses industries, elle passe en revue les principales professions, et en regard de chacune, elle donne la valeur productive de chaque sujet. Nous trouvons d'abord l'agriculture qui occupe 2 millions 754.593 femmes; les industries de transformations, 1.888.987 femmes, dont 463.217 pour l'industrie textile; le commerce, la banque, les assurances, 517.079; transports et manutention, 160.760; domestiques, 138.460; différents services, 104.648.

Pour chaque industrie, pour chaque métier, c'est une étude serrée de la répartition des salaires, la recherche de la cause de leur modicité pour les femmes qui sont tous beaucoup plus bas que ceux de l'homme. Pour toutes les industries, elle signale les réformes à obtenir, les moyens de remédier aux bas prix imposés; Mme Oster propose des réformes, discute, démontre, et c'est tout un système étonnant par sa logique qui surgit de ses longues recherches sur le travail féminin.

En 1906, c'est Mme Pégard qui dirige la section du travail et qui rédige le rapport. Le changement de présidente ne retarde pas le travail. Le programme complexe ne décourage pas l'ardeur de ces

femmes, et c'est avec un dévouement nouveau que chacune s'attache à cette noble, mais ardue question du travail. Pour aller plus sûrement au but, trois commissions d'études sont nommées :

1° Commission des lois du travail ;

2° Commission des études politiques ;

3° Commission de propagande.

Chaque commission fait un programme qu'elle suivra spécialement, et c'est ainsi que sera proposée une loi sur les sièges dans l'industrie, puisqu'on a obtenu celle des sièges dans les magasins.

Une loi sur le salaire des apprentis.

Une loi sur les veillées qui demande plus que le Congrès de Berne, c'est-à-dire la suppression des veillées.

L'éligibilité des femmes aux chambres et tribunaux de commerce, aux conseils de prud'hommes.

La loi sur la propriété du salaire des femmes.

La Commission des études pratiques s'occupe des syndicats. Cette commission pousse à l'association et s'évertue à faire comprendre aux femmes la force de la réunion. Les syndicats de femmes doivent se réclamer du grand principe : à travail égal, salaire égal, dit le Conseil National. Pour la première fois, cette règle immuable est signalée aux femmes travailleuses, qui la regardent ébahies, devinant l'immensité de la justice révélée par ces mots.

C'est le Conseil National qui fomente en France ce grand mouvement inconnu des ouvrières, cette

marche vers l'association, vers le syndicat. Il faut habituer les femmes à se défendre elles-mêmes, voilà la règle à laquelle s'appliquera la Commission.

Après Mme Duchesne qui succéda à Mme Pégard, c'est Mme Léon Brunschvicg qui préside actuellement la section du travail du Conseil National.

Le Conseil National compte aujourd'hui plus de 100.000 adhérentes représentant 123 sociétés.

Le Conseil International des femmes, auquel est affilié le Conseil National des femmes françaises, compte quinze millions d'adhérentes. Ce chiffre imposant étonne et il inspire un sentiment de respect et d'admiration. Quelques femmes, des femmes fortes de leur droit, persévérantes, travailleuses, dévouées, furent les instigatrices de ce grand mouvement qui, en soutenant les intérêts des femmes, concentra leurs forces, leur apprit à lutter et à s'organiser pour résister à la tyrannie de l'homme.

Par la modération de leurs réclamaitons, la justesse de leurs vues et la sage rédaction de leurs vœux, le Conseil International et les Conseils Nationaux ont su forcer la porte de toutes les autocraties : en poursuivant toujours et partout le même but, ils ont déjà apporté beaucoup d'améliorations, et s'il y a encore beaucoup de chemin à faire sur cette route de l'équité, les esprits du moins sont préparés à reconnaître les torts vis-à-vis des femmes, perpétrés depuis tant de siècles.

Pendant la guerre.

L'œuvre du Conseil National des femmes françaises fut considérable dans cette période de guerre de 1914 à 1917. Cette Société offrait au secours immédiat une force déjà constituée. Plusieurs grands services furent organisés qui resteront l'honneur du Conseil, et je citerai en premier lieu : l'*Office de Renseignements aux Familles dispersées* qui obtint de sérieux résultats dès les premiers temps de son fonctionnement. Du mois de décembre 1914 au mois d'avril 1916, le nombre des fiches rédigées s'est élevé à plus de 1.400.000. Les recherches ont donné 90.000 renseignements positifs. Du 6 décembre 1915 au 25 avril 1916, le service des rapatriés a reçu 2.914 visiteurs, répondu à 1.867 lettres et fourni 4.480 renseignements. En mars et avril, l'Office a traduit et transmis 12.812 messages venant des régions envahies, en réponse aux questionnaires du ministre des Affaires étrangères. Le nom de M^me^ Pichon-Landry, secrétaire du C. N. F. F., reste particulièrement attaché à cette œuvre de l'Office à cause de son dévouement remarquable.

Les *Foyers du Soldat*, dus à l'initiative de M^me^ Maillard, attirèrent l'intérêt du Conseil ; leur développement, partout où s'étend son action, revient à M^me^ Alphen-Salvador, présidente de la section d'hygiène.

Il faut noter encore à la gloire du Conseil Na-

tional, le voyage de mission accompli à Athènes par Mme Avril de Sainte-Croix en 1915. L'éminente secrétaire générale du Conseil a fondé dans cette ville le *Foyer Français*, dont S. A. R. la princesse Georges de Grèce voulut bien accepter la présidence. Mme Avril de Sainte-Croix a également reconstitué le Conseil National des femmes grecques sous la présidence de la princesse André, et cela dans un esprit très favorable à la France. Mission particulièrement difficile et délicate; patriotisme éclairé; activité intellectuelle féminine qui contribue à augmenter la sphère de sympathie pour la France, malgré des apparences parfois contraires; influence française qui ne peut être mieux propagée que par les femmes dont on voudrait voir l'action aller encore plus loin, en messagères de la bonne parole de civilisation et de liberté.

Le dernier service créé par le Conseil National dans le but direct de la Défense Nationale par une organisation toujours meilleure à l'intérieur du pays, est cet *Office Central de l'Activité Féminine*, 15, rue de l'Arcade, constitué pour concentrer un nouvel effort du travail féminin et le répartir dans l'industrie ou les bureaux de la guerre selon les nécessités.

L'Office, fondé en décembre 1916, fonctionne régulièrement et les résultats obtenus sont déjà considérables. Le Conseil pouvait s'attendre à une prompte réussite, parce que ses services existants lui facilitent beaucoup une nouvelle entreprise.

Les conférences et les réunions sont également, depuis la guerre, un facteur puissant de réconfort moral en même temps qu'un actif moyen de propagande et de hautes personnalités masculines honorent souvent de leur présence ces solennités.

Voici l'ordre du jour voté le 5 février 1917 dans une réunion extraordinaire du Conseil :

« Le Conseil National des Femmes Françaises, invité à joindre son action à celle de la Ligue Nationale, fondée avec le concours des pouvoirs publics et des grandes associations françaises pour lutter *contre la propagande ennemie à l'intérieur du pays*, décide d'adhérer à ce mouvement et s'engage à aider, par tous les moyens en son pouvoir, à la diffusion des idées que défend le programme de la Ligue.

« 1° Répandre dans la population civile des villes et des campagnes les raisons qui justifient l'invincible confiance de la France en la Victoire ;

« 2° Montrer à ces populations toute l'étendue des sacrifices qu'impose cette victoire.

« Convaincues que le triomphe de notre juste cause dépend autant du dévouement, de la résistance morale et matérielle de l'arrière que de l'héroïsme du front, les sociétés affiliées au Conseil National des femmes françaises apporteront tous leurs efforts à maintenir dans la population civile la confiance nécessaire au salut de la patrie. »

L'attitude des féministes est très nettement patriotique et nationale comme celle de toutes les Françaises qui ne sont point féministes, prises individuellement ou affiliées à des œuvres féminines de charité ou d'assistance tout à fait indépendantes des études politiques et sociales.

Mais les féministes étant organisées, les chefs de groupe portent dans les motions et ordres du jour émis par le Conseil National l'appui moral des adhérentes et c'est la pensée de cent mille femmes fidèlement solidaires qui s'exprime.

L'action de ces sociétés a, outre la valeur des œuvres de guerre créées d'urgence, l'importance d'un travail de longue durée qui s'engage sûrement dans le chemin préparé.

Le Conseil National publie le résultat de ses travaux dans un bulletin mensuel : L'*Action féminine* (Presse féministe, p. 232).

Alliance internationale pour le suffrage des femmes.

Cette alliance fut fondée en 1914 pour fédérer les sociétés de tous les pays s'occupant exclusivement de la question de suffrage. Les sociétés pour le suffrage peuvent également faire partie des Conseil Nationaux.

Le bureau central de l'Alliance est à Londres.

Présidente : M^me^ Carrie Chapman Catt, de New-York. Vice-présidentes : M^mes^ Millicent Garret Fawcett, de Londres; Annie Furuhjelm, d'Helsingfors; Anna Lindermann, de Stuttgard; de Witt-Schlumberger, de Paris. Trésorières : M^mes^ A. Stanton Coitci, de Londres; Signe Bergmann, de Stockholm. Secrétaires : M^mes^ K. Dexter Mac Cormick, de Boston; Jeanne Brigode, de Bruxelles;

Chrystal Macmillan, d'Edimbourg ; Marie Stritt, de Dresde.

L'Union Française pour le suffrage des femmes fut fondée à Paris, en 1909, par Mme Jeanne Schmahl.

Actuellement, l'Union est présidée par Mme de Witt-Schlumberger. Vice-présidentes : Mmes Jane Mismes et Marie-Louise Le Verrier. Secrétaire générale : Mme Léon Brunschvicg ; adjointe : Mme Pauline Rebour. Trésorière : Mme Désavis. Secrétaires de séance : Mmes Pichon-Landry et Suzanne Grinberg.

Le but déterminé de cette société étant de s'occuper du suffrage des femmes, ses travaux réguliers se sont trouvés suspendus depuis la guerre. Cependant la question du suffrage des femmes revenant en discussion à propos de diverses initiatives masculines, suffrage aux veuves, suffrage familial, suffrage plural, le Comité doit se tenir très au courant des travaux parlementaires et veiller, par son droit d'existence même, à ce que ces tentatives ne faussent pas, par des manœuvres maladroites, l'idée du suffrage des femmes qui, égalitairement, appartient à toutes les citoyennes, pas à une sélection, même si ce droit ne leur est d'abord accordé que partiellement, c'est-à-dire restreint aux élections municipales par exemple.

L'influence des sociétés féministes prospère en raison de la valeur des présidentes, des secrétaires générales et des membres du bureau qui ont le plus souvent formé le groupe et dont l'activité main-

tient les travaux et la propagande en France comme à l'étranger.

En dehors des études spéciales au suffrage des femmes de l'Union Mme de Witt-Schlumberger a fondé la belle œuvre de l'*Aide Fraternelle aux réfugiés et évacués alsaciens-lorrains* qui a rendu de grands services aux femmes retenues dans les camps de concentration et réalisé d'importants résultats.

Mme Léon Brunschvicg, présidente de la Section du Travail du Conseil National, fut aussi depuis la guerre secrétaire générale de l'*Union Centrale des œuvres du XVIe arrondissement de Paris;* directrice de l'*Œuvre parisienne pour le logement des réfugiés* qui abrita gratuitement 2.000 personnes sans foyers. En 1915, elle prononça un discours de distribution de prix dans le XVIe et son nom reste attaché à beaucoup d'œuvres dont l'énumération serait longue, mais dont une des plus belle est cette Cité ouvrière, en formation au moment où ces lignes sont écrites et qui montre combien les travaux des féministes sont utiles et sérieux.

Mme Brunschvicg comme ses consœurs du Conseil National et des autres grandes sociétés féministes ne travaille pas dans le milieu fermé de quelques sectaires ainsi que bien des ignorants le croient encore, mais à la mairie, avec des parlementaires, en rapport constant avec les services publics qui peu à peu et depuis l'essor splendide du féminisme français s'habituent à trouver dans la femme in-

telligente et travailleuse l'auxiliaire indispensable à toutes les œuvres sociales dont nos institutions démocratiques recherchent l'idéal par une réalisation pratique.

L'organe mensuel de l'Alliance Internationale des femmes est *Jus Suffragii*, qui paraît à Londres; nous avons une édition française (*Presse féministe*, p. 232).

Ligue Française pour le Droit des Femmes.

Egalité civile, économique et politique des deux sexes : Antialcoolisme, Pacifisme.

Cette Ligue fut fondée en 1878 par Léon Richer et elle eut pour présidents d'honneur Victor-Hugo et Léon Schœelcher, puis, M^me^ Marie Pognon.

La Ligue prit un essort nouveau en 1905 sous la présidence de M^lle^ Marie Bonnevial et avec l'inlassable activité de M^e^ Maria Vérone, la vaillante secrétaire générale, avocate à la Cour d'appel.

La Ligue Française pour le Droit des Femmes, dont le siège social est à Paris, a pour but la revendication des droits de la femme et la défense de ses intérêts et voici son programme :

Au point de vue civil : Réformes des lois relatives au mariage; modification du régime matrimonial de droit commun; abolition de l'incapacité civile de la femme mariée; droits de la mère égaux à ceux du père; recherche de la paternité; réforme

aux fonctions de titutrice et de membre des conseils de famille.

Au point de vue économique : Egalité de traitement à égalité de grade, pour les fonctionnaires des deux sexes; égalité de salaires à égalité de travail, sans distinction de sexe, pour les ouvriers des manufactures de l'Etat, ainsi que des entreprises départementales ou communales; création des prix de série pour les travaux féminins; éligibilité des femmes aux tribunaux de commerce; évaluation du travail ménager de la femme; réforme de la loi sur les retraites ouvrières.

Au point de vue politique : Electorat et éligibilité des femmes aux Conseils municipaux, Conseils d'arrondissement et Conseils généraux.

Au point de vue social : Abolition de la prostitution réglementée; suppression du droit de correction paternelle; éducation intégrale; coéducation; admission des femmes dans le Jury.

Nous disons plus loin, page 193, quelles sont les principales réformes féministes obtenues.

Comme les autres sociétés, la Ligue a changé le cours de ses travaux depuis la guerre. Le Comité s'occupa pratiquement de procurer du travail aux femmes et spécialement à celles qui n'avaient pas droit à l'allocation.

La Ligue Française pour le Droit des Femmes a fondé au début de la guerre 11 ateliers-cantines, 10 à Paris, 1 à Vitry (Seine). Mais le travail ayant repris, les ouvrières ont pu être placées, et les ateliers ont fermé peu à peu.

Deux ouvroirs existent encore actuellement: l'un, dans le neuvième arrondissement, au Restaurant de l'Abbaye, 1, place Pigalle; l'autre dans le dixième arrondissement, 50, rue Château-Landon.

L'ouvroir de l'Abbaye a fonctionné en commun avec l'ouvroir de la Lune Rousse, du mois d'août 1914 au mois d'avril 1915, époque à laquelle la Lune Rousse a été fermée.

Direction : Mme Maria Vérone.

Comité : Mmes Andrée Mégard, Eugène Rey, Germaine de Castro, Saurel, Auscaler, Finet, Simonne Sandré, Clovis-Hugues, Oustry, Miss Helen Russell; MM. Lhermitte, Finet.

NOMBRE DE JOURNÉES D'OUVRIÈRES

Année 1914	8.878	19.937 »
— 1915	8.586	
— 1916	»	
Jusqu'au 30 septembre	2.473	

Dépenses

Nourriture	8.803 10
Salaires des ouvrières	10.369 40
Matières premières	12.542 10
Eau, Gaz, Electricité, Charbon	3.693 05
Divers (matériel, entretien, etc.)	1.475 50
Versé au Secours National (*Journée serbe*)	112 85
Versé à l'Hôtel de Ville (*Journée de Paris*)	49 80
Total	37.045 80

Recettes

Travail et Ventes	23.344 65
Cartes de Cantines	802 75
Dons, Troncs, Ventes des journaux	4.027 40
Subvention du Secours National	5.808 65
Total	33.983 45

Du mois d'août 1914 au 30 septembre 1916, le vestiaire a distribué aux familles nécessiteuses, aux familles de réfugiés et aux soldats les objets suivants :

Pièces de layette	2.120
Linge, vêtement, chaussures pour enfants	508
— — — pour adultes	333
Linge, vêtement, lainage pour soldats	645
Total	3.606 pièces

Depuis le mois d'août 1915, l'ouvroir de l'Abbaye a adopté comme filleuls militaires, un certain nombre de soldats originaires des régions envahies, membres de familles nombreuses, orphelins, avec lesquels on correspond régulièrement, et auxquels des paquets sont envoyés selon les besoins et les désirs de chacun d'eux.

Ils sont actuellement au nombre de 152.

Du 1er août 1915 au 30 septembre 1916 il a été expédié 495 colis contenant :

973 boîtes de conserves, paquets de chocolat, biscuits, etc.

322 paquets de tabac, cigarettes, pipes, etc.
346 objets divers : couteaux, rasoirs, livres, brochures, etc.

En outre, il a été remis 645 pièces de linges, vêtements et lainages, figurant au compte du vestiaire.

L'ouvroir du dixième arrondissement a également adopté des filleuls, lesquels sont actuellement au nombre de 8.

Il leur a expédié 24 colis contenant chacun : 3 boîtes de conserves, 1 paquet de chocolat, 1 paquet de tabac, 1 paquet de cigarettes, des lainages, des chaussettes, du linge, etc.

Comme les autres sociétés de défense féministe, la Ligue ne devait pas perdre de vue les débats qui entourèrent les projets de lois votés pendant la guerre sur : le travail à domicile, la légitimation des enfants dont les pères sont décédés aux armées, la tutelle des femmes et les conseils de famille. Chacune de ces lois relève du domaine féministe et les deux dernières sont au Sénat depuis le mois de février 1916. La loi sur la tutelle fut votée au Sénat en février 1917.

Groupe Français d'Etudes féministes et des Droits civils des femmes.

Ce groupe, fondé en 1898 par M^me^ Jeanne Oddo-Deflou, s'est toujours conformé au programme qu'il s'était tracé, savoir : ne se désinté-

resser d'aucune question féministe, mais consacrer la plus grande partie de ses forces et de son activité à l'étude et à l'amélioration de la condition de la femme.

Il a choisi de préférence cet objectif dont l'aridité eût pu décourager des femmes moins volontaires en dépit de son importance capitale.

Le groupe ne s'occupe pas de la question du vote des femmes, considérant que l'acquisition du suffrage politique, en influençant notablement la représentation nationale, pourrait jeter la France dans un inconnu qui se traduirait par un amoindrissement de nos forces militaires. Il semble redouter, dans un sentiment de patriotisme très vif et très beau, l'inclination des femmes et des féministes pour les doctrines pacifistes.

Les principales questions du droit civil relatives aux femmes sont : l'incapacité légale de la femme mariée, le régime matrimonial des biens, la puissance maritale et paternelle, l'accession de la femme à la tutelle et aux conseils de famille, la recherche de la paternité, la condition des enfants naturels, etc. Sur tous ces points, le groupe a formulé ses desiderata en propositions de lois déposées au Parlement. Sur tous ces points, ce dernier a légiféré et réalisé des concessions de détails précédant, on l'espère, les réformes plus importantes comme l'accession des femmes à la tutelle qui vient d'être gagnée.

Le Groupe français d'Etudes féministes et des Droits civils des femmes n'a rien négligé pour réa-

liser son programme. Réunions de tous genres, conférences à Paris et en province, collaboration à presque tous les journaux féministes français ou de langue française, à de nombreux organes d'intérêt général, aux principaux congrès nationaux et internationaux, publication de brochures et de volumes. Il a employé tous les moyens honorables de propagande pour éclairer les femmes et influencer les hommes.

Il s'est souvent heurté à l'indifférence et à l'égoïsme des premières, à l'hostilité plus ou moins dissimulée des seconds, à cause de la gravité des problèmes étudiés. La femme, que l'on élève trop souvent pour plaire, ne comprend pas encore le danger de son assujettissement presque complet à l'homme qui, dans le mariage, tient sa destinée en ses mains. Les pires catastrophes ne suffisent pas toujours à lui dessiller les yeux : au lieu d'en accuser son ignorance et son imprévoyance, elle s'en prend au hasard, ce qui lui épargne l'ennui de s'humilier et la peine de se réformer ; l'homme l'entretient dans ses erreurs et ne l'aide qu'à contre-cœur à sortir d'un état dont il profite.

La distinguée présidente du groupe a exprimé le vœu que la terrible catastrophe que nous traversons rappelle le chef de famille à l'accomplissement de ses devoirs trop négligés de père et de mari. De ces devoirs, sans lesquels aucune nation ne peut non seulement imposer sa suprématie, mais même conserver son existence. Elle espère que l'heureuse substitution de la voix de la conscience

à la contrainte de la loi simplifiera, en la rendant de moins en moins nécessaire, la tâche du Groupe français d'Etudes féministes.

Mme Jeanne Oddo-Deflou est une des personnalités les plus éminentes de notre féminisme français. Bachelière ès sciences et bachelière ès lettres, sa connaissance des langues, ses fortes études de philosophie, de sociologie et de droit la désignaient à ce poste difficile et spécial de la défense des droits civils des femmes. J'insiste sur cette valeur intellectuelle pour révéler encore de quelles sources de haute pensée vient notre féminisme. Mais cette élève passionnée de J.-J. Rousseau n'étouffait pas son âme et son cœur féminins dans l'ardeur des études. Sa famille l'absorba beaucoup; elle éleva deux enfants, dont un fils, dans des sentiments d'honneur et d'amour pour la patrie avec un caractère auprès duquel tous les exemples de Corneille sont de pâles esquisses.

Françaises, mères de ces héros dont l'action se traduit actuellement par ces mots : la Marne, l'Yser ou Verdun!...

Union fraternelle des femmes.

Société de conférences féministes fondée en 1901 par Mme Marbel, qui résigna ses fonctions de présidente en 1909 pour se consacrer plus exclusivement à la Bibliothèque féministe créée par elle et qui compte aujourd'hui plusieurs milliers d'ouvrages.

Mme Marbel, présidente d'honneur et Mme Amélie Hammer, présidente active réunissent dans leur groupes d'aimables personnalités féministes et littéraires : Mmes Bérot-Berger, Nelly-Roussel, Héra Mirtel, Alice Mollard, Th. Harlor, Juliette Raspail, Parhisia, etc.

L'organisation des conférences est remarquable. Sous les auspices de l'Union d'éminents orateurs, hommes et femmes, ont traité les questions sociales dont voici les principaux sujets : *Philosophie de la guerre*, par Aristide Pratelle. *Après l'école primaire*, par M. G. Belot, inspecteur général de l'instruction publique. *La Tutelle des Femmes et les conseils de famille*, exposé du projet de loi par M. Maurice Viollette, député. *De quelques amendements et du vote de cette loi*, par M. Pierre Guillier, sénateur rapporteur, président de la Commission sénatoriale des droits civils de la femme. *La légitimation des enfants dont les pères sont décédés aux armées*, par M. Maurice Violette. *Organisation du travail des femmes pendant la guerre*, par M. Prat, député de Versailles. *Observations sur les enfants des ouvrières d'usine*, par le docteur Lesage, médecin des hôpitaux. *Ma proposition de loi sur l'enseignement technique*, par M. Astier, sénateur de l'Ardèche.

Et parmi les conférencières voici : *La Femme et la race*, par Mme Moll-Weiss, directrice de l'école des mères. *L'Action des Femmes après la guerre*, par Mme Agathe Dyvrande, avocat. *Les Tutrices*, Mme Pichon-Landry. *L'Avenir de la Femme*, par

M^lle Hélène Bureau, professeur de sciences. *Revue des travaux parlementaires*, par M^me Chevalier-Marescq.

Il n'est plus permis aux femmes de rester ignorantes des questions féministes lorsque de semblables écoles sont ouvertes au public.

TRAVAUX FÉMINISTES

Résultats.

L'action de ces diverses sociétés, dont les travaux sont intimement liés à ceux des députés féministes, eurent les résultats politiques suivants :

Une proposition de loi déposée à la Chambre des députés, le 1er juillet 1901, par M. Gautret, député, tendant à accorder le droit de vote dans les élections municipales, cantonales et législatives aux femmes célibataires majeures, aux veuves et aux divorcées.

Après la Fédération des sociétés féministes de 1900, la création d'un groupe parlementaire et d'un groupe sénatorial pour la défense des intérêts féminins, dits Commissions des Droits civils de la femme.

Plus tard, en 1907, un vœu émis par le Conseil

municipal de Paris favorable au suffrage des femmes.

Un second projet de loi dû à l'initiative de M. Dussaussoy, déposé à la Chambre en 1906 : ce projet avait pour objet d'accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement et aux Conseils généraux ; M. Dussaussoy mourut prématurément et le projet fut repris le 10 juin 1910 ; le rapporteur fut alors M. Ferdinand Buisson, l'éminent député de Paris.

Depuis, grâce aux efforts inlassables de M. Ferdinand Buisson, la Commission du suffrage universel de la Chambre des députés a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la première délibération sur cette proposition de loi et la Chambre en avait ordonné l'inscription dans la séance du 3 février 1914.

Ces deux projets de loi n'aboutirent pas, mais la tentative n'en reste pas moins, comme le vœu du Conseil municipal, un succès moral considérable qui démontre clairement que si la question de suffrage ne put réunir alors la majorité parlementaire, elle occupa l'attention d'une sélection d'hommes d'Etat.

Le droit de suffrage aux femmes passe de ce fait du milieu restreint d'une doctrine à la hauteur des grandes réformes législatives.

Pendant la période de 1900 à 1914, les femmes gagnèrent successivement le droit de suffrage et d'éligibilité dans diverses assemblées : en 1910,

dans les Conseils du travail, des prud'hommes ; en 1908, pour les Chambres de commerce et Chambres consultatives des arts et manufactures. Dans le domaine de la Prévoyance, au Conseil de la Mutualité, les sociétés de secours mutuels, exclusivement composées de femmes, sont autorisées.

Laisser l'exercice de ces droits de suffrage et d'éligibilité pour l'enseignement, le commerce, l'industrie, légitime la demande des femmes d'étendre ces pouvoirs aux assemblées des corps constitués municipaux, cantonaux, législatifs. En effet, il n'y a pas de raison de restreindre cette capacité. La femme incapable de prendre part au vote législatif l'est aussi pour faire partie des Conseils de travail.

La preuve d'intelligence que les femmes ont donnée dans les hautes études et les carrières qu'elles occupent, l'activité féminine si admirablement déployée depuis la guerre, ont certainement disposé les hommes à plus de bienveillance pour cette question des droits politiques.

En cette année 1917, trois projets de loi sont en préparation :

Projet Maurice Barrès : droit de vote accordé aux veuves des soldats tombés au champ d'honneur ;

Projet Roulleau-Dugage : extension du suffrage aux femmes ;

Projet Dussaussoy qui serait rapporté par M. Pierre-Etienne Flandin, M. Ferdinand Buisson n'ayant pas été réélu.

En date du 15 février 1917, la Commission du suffrage universel s'est prononcée en faveur de l'admission des femmes au droit de vote pour les élections municipales et de leur éligibilité aux Conseils municipaux. Elle a chargé M. Pierre-Etienne Flandin de lui rapporter un texte comportant une limite d'âge minimum, à l'effet d'équilibrer, après la guerre, le collège électoral masculin et le collège électoral féminin.

Cela promet d'intéressants débats, et ces projets, parés encore de circonlocutions, aboutiront purement et simplement à donner les droits politiques aux Françaises.

Enfin, avec le ministère constitué le 20 mars 1917 sous la présidence de M. Alexandre Ribot, un parlementaire féministe, M. Maurice Viollette arrive au pouvoir et prend le portefeuille du Ravitaillement. M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, confie les fonctions de chef-adjoint de cabinet à une femme, Mlle Milliard, agrégée de l'Ecole de Sèvres, directrice de l'Association des Infirmières visiteuses de France et dont l'œuvre de guerre fut de s'attacher particulièrement à sauver de la tuberculose nos malheureux soldats réformés. M. Albert Métin, sous-secrétaire aux Finances, vient également d'attacher à son cabinet Mlle Jeanne Tardy, licenciée en droit, licenciée d'histoire et de philosophie.

Et voici les femmes devant l'opinion avec un programme concis, un programme de réformes rationnelles que les plus antiféministes des hommes

ne peuvent discuter sans manquer de bonne foi.

Programme.

1° L'acquisition de tous les droits civils et politiques pour la femme;

2° La suppression du délit d'adultère;

3° La modification de la puissance paternelle qui, concentrée aujourd'hui dans les mains du père, doit être répartie entre le père et la mère;

4° La suppression de l'autorité maritale sur la personne de la femme;

5° Suppression de l'incapacité de la femme mariée;

6° La recherche de la paternité;

7° Participation de la femme au jury criminel;

8° Accession des femmes à toutes les carrières et, dans ces emplois, l'égale rétribution des salaires et des retraites pour l'égal travail fourni;

9° Accession de la femme aux fonctions de tutrice, curatrice, conseils de tuteurs, membres des conseils de famille;

10° La libre disposition de son salaire pour la femme mariée;

11° Réglementation du travail des femmes pendant la crise maternelle;

12° Création de tribunaux spéciaux pour enfants;

13° Réglementation du travail des femmes à

domicile et des veillées dans les ateliers de couture;

14° Préservation de l'enfance : lutte contre la mortalité infantile;

15° Lutte contre l'alcoolisme.

Rien d'utopique.

La preuve s'en établit clairement par les travaux du Parlement pour les droits politiques ainsi que pour les articles de ce programme totalement ou partiellement réalisés que nous allons examiner.

La part d'influence des femmes dans ces réformes est considérable, car si elles ne font pas partie du corps législatif pour défendre leur cause, c'est à la suite des ardentes campagnes féministes, des vœux émis par les femmes et des pétitions sagement rédigées par les groupes, que les députés se sont levés un à un pour suivre la progression de l'idée et donner leur appui à des revendications qui sont autant sociales que féministes.

Mais avant que les femmes aient uni les voix de protestation, ils n'y pensaient pas.

MM. les sénateurs Paul Strauss et Pierre Guillier; les députés Ferdinand Buisson, Maurice Viollette, Marcel Sembat, Louis Marin; MM. Dussaussoy et Charles Beauquier, décédés, sont ceux dont le nom s'impose à la reconnaissance des femmes pour leurs travaux et les efforts constants pour la cause féministe.

Droits de la femme dans les produits de son travail.

Le nom de Mme Jeanne Schmahl reste attaché à la loi relative au salaire des femmes. Cette loi, votée en 1907, donne à la femme mariée sur les produits de son travail ou les économies en provenant, les mêmes droits accordés par le Code civil à la femme séparée de biens. Depuis cette date, l'ouvrière peut toucher elle-même ses salaires, les économiser et les employer au mieux de ses intérêts. Mme Schmahl a travaillé pendant quinze ans avec une tenace activité à faire aboutir cette réforme qui a comblé une des lacunes les plus graves du Code civil.

Recherche de la paternité.

La demande de la recherche de la paternité est d'origine essentiellement féministe. Les femmes l'avaient inscrite au programme des réformes dès qu'un tableau des revendications put être rédigé. En effet, qui devait souffrir directement de l'abandon de la paternité? La femme. Elle restait seule avec l'enfant sur les bras, au sein d'un monde égoïste et méchant qui, non content de mépriser la fille-mère, l'abandonnait sous prétexte qu'il y avait eu faute. Si faute il y a, deux individus en tous cas en sont responsables, mais les conséquences malheureuses ne devaient jamais peser que sur un

seul et celui-là fut la femme évidemment. Une loi autorisant la recherche de la paternité fut votée au Sénat le 8 novembre 1912. Malgré l'énergique éloquence des parlementaires qui défendaient les articles, cette loi fut votée par une majorité d'hommes, dont l'unique souci fut d'en atténuer la portée. Quoique par cette mesure le principe de la recherche de la paternité soit acquis, la loi ne satisfait pas les féministes qui réclament la *modification de la loi sur la recherche de la paternité*.

Création de tribunaux pour enfants.

Victoire féministe dont on ne peut comprendre toute la portée que si l'on a étudié le sort des enfants infortunés, coupables souvent sans discernement, livrés à l'influence des mauvais milieux et victimes d'exemples déplorables.

C'est à l'instigation des femmes, à la suite de l'inlassable campagne des partis féministes, que fut votée la loi du 22 juillet 1912 relative aux tribunaux spéciaux pour enfants et adolescents. La commission réunie pour rechercher les meilleures conditions d'application de la loi appela deux femmes à en faire partie. Me Maria Vérone, avocate à la Cour, et Mme André, directrice de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare. Le règlement d'administration publique n'ayant été promulgué que le 4 septembre 1913, ce ne fut que le 5 mars 1914 que la nouvelle loi pouvait entrer en vigueur.

Les femmes s'occupent depuis de longues années des enfants coupables et des femmes dans les prisons comme après la réclusion. Les résultats obtenus, le bien immense qu'elles ont pu répandre par cette action de relèvement les désignaient à l'avance pour participer au fonctionnement des tribunaux pour enfants. Les femmes sont rapporteurs, chargées par les juges d'instruction de faire les enquêtes sur les enfants et leurs familles, et doivent communiquer aux magistrats tous les renseignements qu'elles recueillent. Elles sont aussi déléguées à la liberté surveillée. Un enfant placé en liberté surveillée peut être rendu à sa famille ou confié à un patronage sous la surveillance d'un délégué qui adresse chaque mois un rapport au tribunal. Il y a là pour les femmes une admirable œuvre sociale à mener à bien et je crois qu'elles s'en acquittent avec conscience.

Repos des femmes en couches.

En jetant les regards sur les misères de la première enfance, on reste saisi d'apercevoir de quelles sources de négligence administrative provient la mortalité infantile que l'on évalue à 95.000 décès annuels d'enfants nés viables et enlevés de zéro à trois ans par la gastro-entérite.

La première mesure de protection de l'enfance fut, en 1874, la loi du député philanthrope Théophile Roussel qui oblige toute mère qui allaite un autre enfant que le sien à assurer le sein d'une

autre nourrice au sien et l'obligation pour cette seconde nourrice de faire sa déclaration de nourrisson. L'enfant doit être visité mensuellement jusqu'à l'âge de deux ans, par le médecin-inspecteur désigné par l'administration préfectorale.

Mesure excellente, mais d'un effet bien restreint sur la vie des nouveau-nés. Rien ne garantissait le repos de la femme en couches et dans le monde du travail, l'ouvrière était obligée de rester à l'atelier jusqu'au dernier moment et d'y revenir parfois trois ou quatre jours après la naissance, pour retrouver le gagne-pain que les contremaîtres mettaient cruellement en balance avec l'exactitude exigée.

Il faut sauter jusqu'en 1909 pour trouver une loi venant réglementer le travail des femmes pendant la crise maternelle, les protéger contre l'employeur et leur assurer après les relevailles la sécurité du salaire.

Que de réunions, de congrès, d'efforts, de pétitions féministes, d'intrigues auprès des commissions pour arriver à ce résultat!

Un parlementaire éminent, un philanthrope, disons simplement un homme de bien, M. le sénateur Paul Strauss, soutint et dirigea la campagne féministe pour cette réforme et ce fut lui qui proposa, en 1900, une loi sur le repos des femmes en couches.

J'étonnerai beaucoup de femmes antiféministes, parce qu'elles sont ignorantes de tout ce qui est féministe, en leur disant que cette loi, loi Paul

Strauss, proposée en 1900, ne fut votée qu'en 1909. Cette loi a pour but d'assurer à toutes les travailleuses un repos de huit semaines consécutives pendant la période qui précède et qui suit l'accouchement. Cette suspension de travail ne peut en aucun cas être une cause de rupture pour l'employeur, sous peine de dommages-intérêts au profit de la femme. La loi fut complétée en 1913 par certains articles qui l'élargissent. Si la femme est sans ressources, elle a droit à une allocation journalière pendant les huit semaines consécutives.

Cela semble tout naturel d'octroyer deux mois de repos à une femme à ce moment difficile et dangereux; ce n'était pas fait et il fallut treize ans pour que les Chambres se missent d'accord pour prendre cette mesure.

Protection de l'enfance.

Bien avant que cette loi fût votée, l'effort privé et l'initiative féminine avaient essayé de venir en aide aux femmes en couches ainsi qu'aux tout jeunes enfants par divers moyens.

En 1892, le professeur Pierre Budin, préoccupé de la mortalité des enfants du premier âge, trouva un remède efficace à cette lamentable situation en créant la Consultation de Nourrissons. Il demanda au directeur de l'Assistance publique de la Seine l'autorisation de faire venir à l'hôpital, une fois par semaine, les enfants qui y étaient nés. L'éminent docteur s'était aperçu, en effet, que trop d'en-

fants mouraient faute de soins ou victimes de mauvais soins, dès que les mères pauvres se trouvaient livrées à elles-mêmes.

C'est à la suite de l'initiative du docteur Budin et de la campagne de conférences qu'il entreprit dans toute la France pour propager cette surveillance des enfants bien portants, que les consultations de nourrissons furent fondées dans tous les grands centres. Les préfets reçurent des ordres précis dans ce sens et ils envoyèrent dans les communes la circulaire invitant les maires à organiser la consultation.

Les résultats furent bons dans les chefs-lieux de canton où la circulaire put être réalisée pratiquement par une présidente d'œuvre qui en assuma l'organisation. Mme Bérot-Berger fut une des premières à entendre l'appel et fonda celle de Flavy-le-Martel (Aisne), avec l'aide du maire de cette localité. Mais là où les femmes d'intelligence et de cœur n'ont pas pris l'initiative privée de ce sauvetage, il n'y a ni consultation, ni goutte de lait, ni crèche, car ce ne sont pas les conseillers inertes qui dérangeront quoi que ce soit du train-train municipal pour s'occuper des enfants. Il faudrait pourtant pouvoir s'enorgueillir de la pensée que chaque municipalité de France a sa consultation de nourrissons, car là seulement réside le secret de conserver à la France les enfants qui naissent.

Le professeur Budin, enlevé prématurément, ne put donner lui-même à ses projets toute l'extension qu'il désirait.

Mais Mme Pierre Budin, digne continuatrice des œuvres du maître, put, avec le concours d'amis dévoués, édifier en 1909 la Fondation Pierre Budin, rue Falguière, sur un terrain donné par la Ville de Paris.

C'est une claire maison entourée d'un jardin, modèle parfait d'une véritable école de puériculture où, quatre fois par semaine, les femmes qui présentent leurs enfants reçoivent les conseils éclairés des docteurs des hôpitaux.

Lorsque les mères deviennent des nourrices insuffisantes, on leur fournit à prix réduit du lait de bonne qualité, dosé en petites bouteilles suivant l'ordonnance du docteur.

Nous avons assisté à la consultation du docteur Olivier Macé, dont le talent n'a d'égal que le dévouement mis au service des tout petits. Des infirmières bénévoles s'occupent des bébés et contribuent au succès de cette institution parfaite dont la guerre n'a pas arrêté le fonctionnement.

La Pouponnière de Porchefontaine, près Versailles, fondée par Mme Weil-Picard, est une autre formation destinée à élever les enfants du premier âge. Véritable internat modèle du genre où la mère nourrice peut allaiter plusieurs enfants et rester hospitalisée à son gré si elle est sans foyer. Les collaboratrices de Mme Weil-Picard furent : Mlle Chaptal, Mme Cremnitz, Mme Jules Siegfried, Mme Alphen-Salvador, le docteur Mme Edwards-Pillet, Mme Moll Weiss; les annexes de l'œuvre font honneur à la fondatrice.

La Pouponnière de Montgeron, fondée par Mme la duchesse d'Uzès, contribue également à cette sainte tâche du sauvetage de l'enfance.

Une autre œuvre de protection de la femme et de l'enfant, *Pro Vita*, avait été créée à Auteuil par le docteur Bernheim et le docteur Parmentier.

Le docteur Parmentier mourut au champ d'honneur en 1916 et nous regrettons doublement sa disparition de héros et de bienfaiteur.

L'assistance privée féminine accomplit des miracles depuis une quinzaine d'années dans ce domaine de la bienfaisance; heureusement pour un nombre encore trop restreint des petits, car on apprend avec étonnement que les Chambres qui votaient en 1905, par exemple, 900.000 francs de crédit annuel pour protéger le bétail, n'en votaient que 150.000 pour encourager les œuvres de l'Enfance et de la Maternité. Ce crédit de 150.000 fr. s'est élevé de 1906 à 1913, par votes successifs, à 700.000 francs, chiffre qui reste inférieur à celui adjugé au bétail, et cette augmentation au profit de l'enfance fut acquise à la suite des campagnes féministes et des heureuses tentatives féminines pour l'enfance du premier âge, dans le but touchant et sacré de conserver la vie à ceux qui l'ont reçue.

Mutualités maternelles.

D'autres énergies féminines se sont réunies pour donner de l'extension à cette assistance maternelle

dont le docteur Variot, promoteur des Gouttes de lait et des Mutualités maternelles, avait encore donné l'enseignement.

Voici une œuvre type : la Mutualité civile et militaire de Saint-Quentin, fondée en 1908 par Mme Bérot-Berger, et que la vaillante présidente dirige avec un zèle infatigable.

La Mutualité maternelle de Saint-Quentin a pour but de permettre à toute femme accouchée ou dont l'accouchement serait imminent, femme sociétaire participante de l'association, de prendre du repos pendant un délai qui a été reconnu nécessaire à son état. Elle a pour but, en permettant à la mère de se soigner, d'assurer à l'enfant tous les soins qu'il réclame et de concourir ainsi efficacement à la diminution de la mortalité infantile.

Mme Bérot-Berger a complètement organisé cette société de secours mutuels dont les statuts ont été approuvés le 13 mai 1909. Les membres participants sont les employées, ouvrières, ménagères, domestiques de nationalité française ou femmes d'employés, d'ouvriers, de militaires en activité de service.

La cotisation est de 3 francs par an, avec 1 franc d'entrée ; 302 femmes font partie de l'association et chaque fois que l'une d'elles met un enfant au monde, elle trouve les secours prévus par les règlements.

Dix services d'hygiène sociale sont annexés à l'œuvre : consultations gratuites, bains chauds aux

indigents, prêt de linge, dons d'objets de layette, carnet sanitaire, service d'inspection, pesée de quinzaine des nourrissons, permanence au siège social, etc.

Les comptes rendus de la Maternelle de Saint-Quentin témoignent que, de 1908 à 1914, les décès d'enfants de zéro à trois ans diminuèrent des deux tiers dans le rayon de son action. Ces résultats sont garantis par le zèle de la fondatrice et l'activité des dames visiteuses, dont le contrôle est exercé avec minutie auprès de toutes les femmes et de tous les enfants de la mutualité.

On voudrait voir une femme comme M^me^ Bérot-Berger occuper un poste important dans la direction des œuvres d'assistance. On verrait peut-être alors moins de frais de bureau encombrer les budgets et de meilleurs résultats aux statistiques de mortalité.

Il faudrait résumer les difficultés que l'on rencontre à former une œuvre semblable pour mettre en valeur le mérite de celle qui l'a créée.

Du découragement de beaucoup vient probablement ce chiffre de 62 mutualités maternelles inscrites en France, dont une vingtaine prospèrent normalement, et je veux citer parmi les plus belles celles de M. Poussineau, à Paris, et celle de M. Bonnier, à Vienne (Isère).

On voit donc, par l'étude chronologique, que l'initiative privée devançait la loi et que, par une pratique effective de secours et de prévoyance, elle en imposait le vote.

Réglementation du travail des femmes pendant la crise maternelle.

Cette réglementation est une des principales revendications féministes intimement liée aux questions de la préservation de l'enfance et de l'assistance maternelle.

Nous avons parlé de la loi Strauss sur le repos des femmes en couches et, de plus, au chapitre des usines de guerre, nous avons démontré comment le Comité du travail féminin au ministère de l'Armement avait réalisé l'immense progrès de surveiller et de limiter le travail des femmes enceintes.

L'effort fut considérable et mené avec un souci très grand d'amélioration du sort des ouvrières.

Je me répète en désirant que ce progrès ne soit pas seulement l'effet d'une nécessité pour la production, mais qu'il se perpétue au delà de la guerre, pendant la paix, pour maintenir et fortifier la santé de la nation laborieuse.

L'accession des femmes à toutes les carrières, l'égale rétribution des salaires, l'accession aux fonctions de tutrice s'opèrent du fait même de la guerre par la contribution de la femme au travail, l'utilité de son labeur et sa place toujours plus grande dans les foyers où l'homme ne reviendra pas.

Le décret réglementant l'emploi des enfants et des femmes aux étalages extérieurs des boutiques et des magasins.

Ce décret interdit d'employer aux étalages extérieurs des magasins des garçons âgés de moins de quatorze ans et des jeunes filles âgées de moins de seize ans. Leurs heures de station sont déterminées et leur présence y est interdite après huit heures du soir et par une température inférieure à 0°.

C'est encore à la pression féministe que l'on doit l'obtention des sièges dans les magasins, la réglementation des veillées et bien d'autres réformes de second plan émanant toutes d'un sentiment de justice et d'humanité que les législateurs ne pouvaient pas méconnaître.

Grand meeting, en 1913, tenu à Paris par les principaux groupes féministes pour protester contre le refus opposé à Mme Couriau, ouvrière typographe, d'entrer à la chambre syndicale lyonnaise, malgré la décision du Congrès de la Fédération du Livre, en 1910, et la radiation de M. Couriau qui s'était refusé à obliger sa compagne à quitter son métier.

Affaire Couriau.

TROIS LOIS DE LA GUERRE

La tutelle des femmes et les conseils de famille.

Un projet de loi présenté par M. Maurice Viollette, député d'Eure-et-Loir, sur la tutelle des femmes et les conseils de famille, fut voté par la Chambre des députés en 1910, et arriva au Sénat en février 1916 seulement.

Le texte de la proposition Viollette a pour objet de permettre à la femme d'être tutrice d'un enfant autre que le sien.

L'état de guerre obligeant les femmes à des responsabilités de chefs de familles, ce moment-là semblait propice pour faire aboutir un projet qui dût faciliter leur mission.

Le Sénat a voté la loi au mois de février 1917.

Le principe de la femme tutrice accepté détruisait irrémédiablement l'argument de l'incapacité, mais soulevait aussitôt la question de l'autorité maritale.

Avec la nouvelle loi, la femme peut-être maintenant tutrice sans difficultés si elle est libre, célibataire, veuve ou divorcée. Mariée, elle devra obtenir l'autorisation de son mari. Le mari sera cotuteur et responsable solidairement avec elle.

On pourrait faire judicieusement remarquer que la cotutelle de l'épouse à l'homme tuteur serait une mesure de sauvegarde aussi indispensable envers le pupille que la cotutelle du mari pour la femme tutrice.

La condition changeante de la tutrice par le mariage compliquait la tâche des législateurs. Avant de se marier ou de se remarier, la tutrice libre devra obtenir du conseil de famille le maintient de la tutelle.

La femme peut également devenir subrogée tutrice ou curatrice.

Elle fera enfin partie des conseils de famille; elle assistera aux réunions avec voix délibérative. Toutefois, la femme et le mari ne pourront pas siéger dans le même conseil; un seul des époux y prendra part, celui dont le degré de parenté sera le plus rapproché.

C'est M. le sénateur Pierre Guillier qui fut rapporteur de la loi au Sénat.

La loi sur la tutelle des femmes trouvait une impérieuse raison d'aboutir depuis les hostilités, car trop d'enfants restant orphelins ont besoin de la tutelle de leurs plus proches parents, homme ou femme.

La légitimation des enfants dont les pères sont décédés aux armées.

Un autre projet de loi également présenté par M. Maurice Viollette, voté en décembre 1915 par la Chambre des députés, est en instance devant le Sénat depuis le mois de février 1916.

Ce projet est celui de la « Légitimation des enfants dont les pères sont décédés aux armées ».

Légitimation supposant mariage, il faut procéder à la régularisation de ce mariage dont les formalités furent interrompues par le départ de l'homme pour les armées et que sa mort laisse en suspens.

Pour obtenir un mariage semblable, il suffit d'établir la preuve du consentement antérieur des deux parties; cette preuve se procure facilement par les dossiers des mairies et publications en cours, par des lettres de l'homme soldat qui demande l'autorisation de mariage, par la correspondance de l'homme et de la femme, enfin par les démarches entamées du mariage par procuration. Autant de faits qui attestent la volonté du disparu de régulariser la situation de sa femme et de ses enfants.

Cette loi apparaît dans un bel élan d'équité comme le juste hommage de la patrie reconnaissante à ceux qui ont donné leur vie pour la défendre.

Et les femmes françaises, une fois de plus,

témoigneront leur gratitude à l'homme de cœur et au législateur éminent qu'est M. Maurice Viollette.

Le travail à domicile.

Une troisième loi féministe de la guerre a été votée à l'unanimité par la Chambre et le Sénat, le 10 juillet 1915 : c'est la loi qui doit dicter les conditions de travail à domicile des ouvrières des industries du vêtement.

Le monde du travail et le monde féministe attendaient cette loi avec la plus grande impatience. Elle a en effet pour objet d'assurer un minimum de salaire aux femmes travaillant à domicile pour les entrepreneurs de vêtements ou sous-vêtements et les grandes maisons de couture.

M. Delanney, préfet de la Seine, a signé le 12 novembre l'arrêté constituant le Comité des salaires.

Les sociétés féministes combattent depuis des années pour obtenir gain de cause dans ce domaine du travail.

A Bruxelles, en 1910, un congrès international du travail à domicile fut réuni pour étudier cette question. A la suite de ce congrès se forma un Office international du travail à domicile avec Offices nationaux; l'Office français s'organisa en 1913 et son but fut de défendre et de remédier aux abus qu'entraîne le travail en appartement; de seconder l'action des syndicats, de relever enfin les

salaires dérisoires imposés par les entrepreneurs. D'autres ligues encore se réunirent pour porter jusqu'au gouvernement les plaintes et les réclamations des modestes travailleuses.

Le vendredi 6 février 1910, alors que la loi était en instance au Sénat, un meeting organisé par le Conseil National des femmes françaises réunissait 2.000 personnes pour entendre M. Berthod, rapporteur, exposer les avantages de la loi. Des orateurs, MM. Marcel Sembat, Louis Marin, Henri Boucher, l'abbé Viollet, le pasteur Wagner protestèrent avec vigueur contre l'exploitation du travail à domicile et demandèrent, au nom des sentiments de la justice et de l'humanité, que l'on vînt en aide à cette catégorie d'ouvrières.

Il y a environ 1.500.000 femmes en France qui travaillent chez elles pour l'industrie du vêtement.

La loi a été votée le 10 juillet 1915. Peut-être la guerre a-t-elle hâtée ce dénouement, car au moment où, tant pour l'Intendance que pour l'industrie privée, on requerrait d'urgence la main-d'œuvre féminine, il était de la plus élémentaire justice qu'un premier effort fût accompli pour empêcher cette honteuse exploitation des femmes.

A signaler, en 1914, la création d'une société coopérative organisée pour défendre les ouvrières contre l'exploitation des sous-traitants de l'Intendance.

QUESTIONS A L'ÉTUDE

Situation des femmes dans l'enseignement primaire.

La situation des femmes dans l'enseignement absorbe beaucoup l'attention des féministes de progrès qui travaillent à l'amélioration du sort de la femme sous toutes ses formes d'activité.

L'institutrice primaire attire particulièrement leur sollicitude, parce que son service est très absorbant, son traitement peu de chose et la situation des suppléantes est précaire. Dans les écoles maternelles, le règlement impose douze heures de présence pendant huit mois de l'année et dix heures pendant quatre mois. Les institutrices d'écoles maternelles demandent une diminution des heures de présence et l'assimilation à la condition des institutrices des écoles élémentaires; ces dernières, en effet, doivent trente heures par se-

maine (cinq jours à six heures par jour), tandis qu'à l'école maternelle on doit donner soixante heures : six jours de dix heures pendant quatre mois et six jours de douze heures pendant huit mois. Cette profession occupe environ 60.000 femmes; il conviendrait donc d'augmenter le personnel des écoles maternelles afin d'organiser plus équitablement la présence ainsi que les congés qui sont plus courts que pour les autres institutrices.

La conduite des institutrices dans les villes bombardées fut admirable, comparable à celle des fonctionnaires civils qui ne désertèrent pas leur poste et qui, si souvent, furent victimes de leur devoir.

L'héroïne de Loos était un modeste professeur qui continua, malgré l'occupation allemande, de diriger l'école où tous les enfants des habitants demeurés dans la commune se réunissaient. Emilienne Moreau fut décorée de la croix de Guerre, magnifique et courageuse à l'égal de ses sœurs de Reims qui enseignent toujours dans les salles d'écoles transportées dans les caves de la ville.

Enseignement secondaire.

Dans ce domaine, il y a une œuvre considérable a accomplir pour donner aux femmes le rang et les avantages pécuniaires auxquels elles ont droit depuis que les diplômes et l'agrégation ont donné des professeurs femmes.

On réclame l'égalité de traitement pour les pro-

fesseurs hommes et femmes de l'enseignement secondaire. En effet, là comme dans l'industrie, travail à la journée ou à la pièce, pour la même production fournie, il faut mettre en vigueur le principe du salaire égal. La différence de traitement entre les professeurs hommes et femmes est considérable. On comprend d'autant moins, que les programmes des unes sont aussi chargés que ceux des autres et que les professeurs femmes ont en général plus d'heures de cours que les hommes. Il est trop difficile d'établir que la situation des femmes est augmentée par le mariage; dans l'enseignement, il y a surtout des femmes célibataires, et si elles se marient, elles assument autant que l'homme les charges de la famille.

A la fin de septembre 1916, une intéressante enquête de M. Painlevé nous apprend comment, à la suite de quels efforts prodigieux, la vie scolaire a pu continuer malgré un personnel réduit par la mobilisation et les locaux réquisitionnés. Résultat de cette initiative toute française qui reçoit des éclairs de génie devant les difficultés qui paraissent insurmontables.

Et l'on a appelé des femmes. Plus de 600, la plupart diplômées de l'enseignement féminin, professent dans les établissements de garçons de l'enseignement secondaire seulement!... « Elles enseignent surtout les sciences, les langues vivantes, l'histoire; très peu occupent des chaires de lettres à cause des humanités classiques qui leur manquent. On a pu appréhender l'entrée des femmes

dans les écoles d'adolescents. Si nous avons constaté des cas où le professeur en jupons maintient avec peine la discipline, en revanche nous avons souvent rencontré toute l'autorité voulue chez les jeunes licenciées ou agrégées. Il ne faut pas porter de jugement général. »

Ainsi s'est exprimé le grand maître de l'Université.

Comme à la fabrication des obus, les femmes ont encore apporté l'appoint de leur activité sans lequel il eût fallu négliger l'éducation des générations qui montent ou retirer du front les hommes nécessaires.

Administration : receveuses des postes.

L'inégalité de la condition de la femme et de l'homme se retrouve dans toutes les branches de l'activité intellectuelle avec une effroyable injustice. On voudrait résumer, resserrer le faisceau des revendications, et l'on voit partout l'exploitation systématique du labeur féminin.

Les receveuses formulent pourtant de bien modestes réclamations ! Mais, pour chacune de ces réformes, il faut une loi, un décret, et pour peu que l'on mette dix ans à promulguer l'un ou l'autre, que de patience et de résignation faut-il à toutes celles qui travaillent !

Voici ce qu'elles demandent :

1° Attribution de points supplémentaires aux concours pour les filles d'employées ;

2° Débuts administratifs : dix-sept ans au lieu de dix-huit ;

3° Traitement de début : 1.200 au lieu de 1.100 ; traitement maximum : 2.700 au lieu de 2.200 ;

4° Réintégration d'office, primant les autres des mères s'absentant un an pour allaitement ;

(*La loi récente sur le repos des femmes en couches dans l'industrie crée un précédent.*)

5° Un mois de congé à partir de quinze ans de service à la place des quinze jours actuels ;

6° Suppression du service prolongé certains jours jusqu'à dix heures du soir ;

7° Changement de l'emploi de surveillante en grade ;

8° Retraite proportionnelle après dix ans de services, ce qui n'existe pas ;

9° Retraite entière après trente ans de services, à cinquante ans au lieu de soixante.

Dans cette administration encore, le nombre des employés remplacés par des femmes est considérable. On a vu progressivement tous les bureaux de poste changer leur personnel et, grâce à cette mutation possible pendant les moments difficiles de la guerre, les courriers ont marché. Expérience et service dont les pouvoirs devront se rappeler lorsque le temps sera venu de formuler nettement les plus urgentes des revendications citées plus haut.

Les employées et les receveuses des postes dans le Nord et dans l'Est de la France ont eu leur part de responsabilité civique lors de l'envahissement

de l'ennemi. Leur tâche a été difficile, délicate, souvent périlleuse, et certaines, renouvelant l'exemple de fidélité patriotique de Juliette Dodu, ont donné, comme l'homme aux tranchées, leur part d'héroïsme au pays.

Mlle Ogée, receveuse des postes à Nieppe, fut décorée de la croix de Guerre; voici dans quelles circonstances :

Lorsque les Allemands envahirent la ville de Nieppe, l'officier qui les commandait accourut au bureau de poste. Il espérait, par la violence et les menaces, obtenir des renseignements précieux sur le passage des troupes françaises. Mais il avait compté sans la fermeté et la prévoyance de Mlle Ogée qui avait eu la précaution d'enlever et de cacher les pièces démontables des appareils télégraphiques et téléphoniques. Elle refusa énergiquement et obstinément de donner un renseignement quelconque à l'ennemi.

L'officier se contenta de briser les quelques appareils qui restaient en place et partit en emportant le contenu de la caisse qu'il se fit livrer sous la menace du revolver.

La vaillante femme n'a jamais quitté son poste malgré le danger qu'il y a à demeurer à proximité des canons ennemis.

Mlle Emilie Duvinage, intérimaire des postes et télégraphes, fut également citée à l'ordre du jour de l'armée. Elle ne quitta son poste qu'en même temps que les télégraphistes militaires, sous le feu de l'attaque des Allemands qui occupaient le vil-

lage une demi heure après, et a rejoint son poste quatre jours après, en même temps que les premiers éléments français qui rentraient.

Carrières administratives.

Les femmes employées demandent à être titularisées dans les emplois qu'elles occupent comme auxiliaires. Une femme remplissant les fonctions de caissière à la Trésorerie générale de l'Allier, à Moulins, avait à ce poste la responsabilité d'un roulement de fonds de 50 millions de francs et d'un portefeuille de 11 millions. Elle ne pouvait cependant pas obtenir le titre régulier de caissière et avoir les avantages de traitement et de retraite inhérents à la charge, parce que le règlement exige que le caissier soit choisi parmi le personnel titulaire. Or, comme les femmes ne peuvent pas faire partie des titulaires, la dame en question fournissait le travail d'un caissier sans en avoir les prérogatives.

Du régime légal des biens.

Les féministes s'inquiètent depuis longtemps de la question du régime légal des biens dans le mariage. On demande que le régime de séparation de biens soit substitué au régime de communauté.

En France, le régime légal du mariage est le régime dit de communauté de biens, c'est-à-dire que, dans le règlement de l'union, si des disposi-

tions spéciales n'ont pas été prises, l'un et l'autre des conjoints possèdent de droit la moitié des biens mis en commun, même si l'apport est inégal des deux parts. Mais la prudente loi des hommes voulut que, pour corriger cette intention d'égalité, il y eut un chef de communauté et ce chef fut le mari. Cela revient à dire que, bon ou mauvais, l'homme ayant l'administration de la fortune commune, le régime est à son avantage. La femme n'en bénéficie réellement que si, étant pauvre, elle devient tôt la veuve d'un homme riche.

Un grand nombre de femmes demandent que le régime légal du mariage soit le régime de la séparation de biens; de cette façon, chacun, mari et femme, pourrait avoir la gérance de son bien propre; ce régime mettrait d'autorité en vigueur celui dit régime dotal qui n'est utilisé que dans les classes aisées, c'est-à-dire pour un dixième seulement des mariages.

Qu'un ménage uni soit légalement régi par une loi de communauté ou par une loi de séparation, le résultat est le même : il est heureux.

C'est pour les unions moins bien assorties pour les époux qui vont à la rupture, séparation ou divorce, qu'il faut envisager les mesures nécessaires pour la conservation des biens de la femme et de la famille.

D'autre part, il est de toute évidence que le régime de séparation de biens est un régime fait pour les classes riches et non pour les classes laborieuses.

Serait-il salutaire de substituer complètement un régime à l'autre? Et ne pourrait-on pas s'arrêter à une réforme?

Dans la communauté actuelle, il s'agit simplement d'effacer la prérogative de chef de communauté à l'époux et exiger que tout acte important soit accompli en commun, la femme étant parfaitement capable d'administrer sa fortune.

Le régime de communauté intégral était un régime logique avant le divorce, alors que le mariage était une institution intangible et inviolable. Depuis que les lois de séparation ont fait du mariage un état temporaire, il est maintenant tout à fait illlégal que, pendant ce temps indéterminé de l'union, il y ait un régime de communauté et un chef de communauté qui soit l'époux; celui-ci n'a plus qu'à dilapider le bien commun, même si l'apport vient de la femme, et le jour des comptes, l'opération terminée se règlera par zéro au quotient.

C'est trop ouvertement la tolérance de l'escroquerie au mariage si bien menée déjà et qui ne peut manquer d'augmenter et de préparer de graves désordres.

Donc, comme régime légal des biens dans le mariage, il faut substituer le régime de séparation de biens ou au moins une association légale avec garanties semblables pour la femme comme pour l'homme.

En Angleterre, le régime légal est un régime de séparation des biens.

LE PARTI FÉMINISTE

Un referendum féminin fut organisé, au mois de mars 1914, par le *Journal* sur la question du droit de suffrage pour dénombrer les femmes qui désirent réellement acquérir le droit de voter et qui, l'ayant, en useraient. M. Gustave Téry fut le promoteur de cette idée et le scrutin de consultation féminine fut ouvert le 26 avril suivant, à Paris et en province, le jour même des élections législatives.

Les bulletins étaient ainsi libellés :

SCRUTIN DU 26 AVRIL 1914

Sur le droit de vote des femmes.

Carte d'électrice.

Je désire voter.

Nom ..... (Signature.)
Prénom .....
Adresse .....

L'expérience de ce vote blanc eut un succès considérable : les bulletins affluèrent et l'on compta au dépouillement, avec les résultats des départements, 505.972 voix féminines exprimant leur désir de voter, tandis que 114 bulletins négatifs repoussaient par un non la proposition du droit de vote.

Sur ces 505.972 voix, 100.000 environ appartenaient aux diverses sections de Paris. Un député étant élu par une moyenne de 6.000 voix, on peut s'imaginer le déplacement des majorités que le vote réel des femmes eût occasionné au scrutin véritable.

Dans tous les arrondissements de Paris où les voix des femmes se sont groupées par centaines et par milliers, le député présenté avec un programme des réformes féministes eût passé et, à la Chambre, ceux-là eussent voté plus amplement les lois sociales féministes à l'étude qui jaunissent dans les cartons et que l'on transporte avec tant de peine de commission en commission, de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre pendant des années.

Outre cet appréciable résultat, l'initiative du *Journal* donna l'occasion de se révéler à toute une haute pensée masculine que l'on eût ignorée.

A côté des femmes féministes, écrivains et conférencières : M^mes^ Marie Bonnevial, Marguerite Durand, Séverine, Oddo-Deflou, les fondatrices du Conseil National, qui après les pionnières de l'idée sont les architectes du féminisme actuel, des

hommes nettement favorables au suffrage des femmes donnèrent leur opinion et ce fut par la plume de MM. Lucien Descaves, Jules Bois, Jean Finot, Rosny aîné, Georges Lecomte, le prince de Monaco, d'Estournelles de Constant, César Boyer, le docteur Toulouse, Urbain Gohier, Chassaigne-Guyon, Camille de Saint-Auban, Fernand Hauser, Sébastien-Charles Leconte, que la cause des femmes fut brillamment soutenue devant le public.

Il convient d'ajouter les noms de 188 députés de tous les partis qui se déclarèrent, en mars 1914, partisans du suffrage des femmes.

Ce sont :

MM. Adigard, Albert-Poulain, Aldy, Amiard, Edouard Andrieu, Andrieux (Basses-Alpes), Aubriot, Auriol, Bachimont, Barthe, Basly, Charles Beauquier, Bedouce, Charles Benoist, Georges Berry, René Besnard, Betoulle, amiral Bienaimé, Paul Bignon, Bouhey-Allex, Bouisson, Paul Bourély, Bouttié, Bouveri, Brard, Brenier, J.-L. Breton, Brindeau, Briquet, Brizon, Emmanuel Brousse, Fernand Brun, Brunet (Louis), Ferdinand Buisson, Cabrol, Cadenat, Camelle, Camuzet, Carpot, Chailley, Chamerlat, Chanoz, Chastenet, Chaumet, Félix Chautemps, Chenal, Chialvo, Chopinet, Maurice Colin, Jean Colly, Compère-Morel, Emile Constant, Cosnier, Jules Coutant, Paul Cuny, Dansette, Fernand David, Defontaine, Dejeante, de la Porte, Delcluze, Delory, Delpierre, Paul Deschanel, Desjardins, Doizy, Drelon, Drivet, Dubled, Ducarouge, Duclaux-Monteil, Dufour (Indre), Charles Dumas, Emile Dumas, Fernand Engerand, Escudier, Faure, Emile-Favre, Daniel de Folleville (de Bimorel), Fourment, François Fournier, Charles de France, Gallot,

Galpin, Gayraud, Ghesquière, Gheusi, Girod, Justin Godart, Goniaux, Goude, Pierre Goujon, Grandjean de Grandmaison, Groussier, Jules Guesde, Guislain, Albert Hauet, James Hennessy, Jean Hennessy, Jaurès, Jean Javal, Antony Joly, de Kerguezec, Lagrosillière, Lamendin, Landry, Laroche, Larquier, Lauche, Gilbert Laurent, Lavaud, Leboucq, Lebrun, Lecointe, Lenoir, Leroy-Beaulieu, Lhopiteau, Lhoste, Ferri de Ludre, Mairat, Manus, Marietton, Louis Marin, Mauger, Joseph Ménard, Meslier, Messimy, Métin, Mille, Millevoye, Mistral, Molle, Jean Morel, Myrens, Nail, Nectoux, Nicolas Léandre, Noël, Noguès, Pasqual, Paturaud-Mirand, Paul-Boncour, Raoul Péret, Plichon, Plouzané, Poitou-Duplessy, Ponsot, Pradet-Balade, Gabriel Prévot, Fernand Rabier, Raffin-Dugens, Reboul, Joseph Reinach, Théodore Reinard, Réveillaud, Ringuier, Rivière, Roblin, Rognon, Rouanet, Rozier, Roux-Costadau, Sabin, Selle, Sembat, Jules Siegfried, Sixte-Quenin, Soussial, Steeg, Tarbouriech, Thalamas, Thierry, Thierry-Cazes, Thivrier, Albert Thomas, Treignier, Trouin, Turmel, Vaillant, Vandame, Vazeille, Adrien Veber, Octave Vigne, Daniel Vincent, Violette, Walter, Wilm.

Il est bon d'observer que cette liste comprend des députés appartenant à tous les groupes politiques, depuis l'extrême gauche avec MM. Jaurès et Guesde, jusqu'à l'extrême droite avec MM. Duclaux-Monteil et de Grandmaison.

Hommes sincères et parlementaires sagaces qui voient dans l'horizon électoral le jour peut-être proche où ils auront à solliciter pareillement la voix des citoyennes et celles des citoyens.

Il ne faudrait pas trop s'illusionner sur l'importance de cette déclaration. Les 188 députés se lève-

ront féministes devant la réforme du suffrage inéluctable, mais jusque-là un très petit nombre d'entre eux seulement sont susceptibles de donner un appui sérieux à la cause des femmes.

Les antiféministes et, en 1914, M. Henri Coulon, ont souvent invoqué contre le suffrage véritablement universel le manque d'éducation civique des femmes. Cet argument n'est pas solide et tombe au moindre zéphir de bon sens. L'éducation sociale des leaders féministes est faite, la masse s'initiera par la première expérience comme le firent les hommes lorsqu'on leur accorda le suffrage dit universel ; comme le font encore les électeurs ignares qui parlent un dialecte et non pas le français, mais dont l'esprit sait parfaitement, par jugement, choisir un candidat.

Actuellement, avec le scrutin masculin en vigueur, il ne faut pas croire qu'une élection se poursuive complètement en marge de l'opinion féminine ; en pleine période électorale, un candidat qui visite ses communes écoute toujours anxieusement ses agents lui dire : « Dans certain village, la majorité sera à un tel, parce que les femmes sont pour lui. »

Et en effet, quand les femmes d'une localité décident de faire obstruction à un orateur, il lui est impossible de tenir une réunion : le sentiment national profond s'exprime quand même par les femmes sans qu'elles aient encore de mandat pour témoigner de leurs convictions ; elles manifestent

comme en 89, en 90 et plus tard, chaque fois qu'un grand mouvement a secoué le peuple.

Mais leur âme palpite pour un but qui ne leur appartient pas : il est toujours question des droits de l'homme à travers la succession des Etats et jamais des droits de la femme.

Le droit de suffrage aux femmes décidera enfin de la formation régulière du parti féministe, comme le suffrage universel des hommes favorisa la constitution du parti socialiste en permettant aux couches profondes du peuple de s'élever jusqu'à participer aux affaires de l'Etat en la personne de ses représentants.

L'unité féministe sortira victorieuse de la crise avec un programme. Les femmes électrices demanderont alors à tous les candidats d'adopter ce programme, et les députés devront placer les réformes féministes dans leur profession de foi pour recueillir les suffrages des femmes. Les autres s'en passeront.

L'extension du corps électoral engagera rapidement les candidats à se dire féministes, voire même à faire de vibrantes déclarations ; mais on les attendra à la Chambre, où leur conduite devra être conforme à leurs promesses.

Avec ce bulletin de vote, les femmes auront enfin en mains la seule arme efficace nécessaire pour refondre la majorité et obtenir de véritables mesures pour la protection infantile, la garantie du travail, la sécurité de la famille qui forment la base des revendications féministes.

La leçon toujours probante des exemples m'engage à soutenir la thèse par le fait d'une curieuse intervention féminine dans la vie politique.

Cela se passait au Colorado, un des premiers Etats d'Amérique qui ait donné les droits politiques aux femmes.

Une grève de mineurs sévissait depuis sept mois dans le sud de l'Etat. Le gouverneur, impuissant à rétablir l'ordre, s'obstinait à ne point solliciter l'intervention du gouvernement central des Etats-Unis.

L'association des Femmes pour la Paix réunit un meeting d'un millier de femmes qui envoya une délégation au gouverneur. Celui-ci aurait voulu se dérober, mais la sénatrice Helen-Ring Robinson dirigeait le mouvement; la délégation fut reçue, elle obligea le gouverneur à télégraphier un appel au président Wilson et ne quitta la place que lorsque la réponse put être communiquée. Pendant douze heures, les déléguées s'étaient attachées au gouverneur, déjeunant et dînant de sandwichs dans son antichambre.

Grâce à cette pression, la lutte fut suspendue et la grève en voie de résolution.

Voilà certainement un gouverneur qui ne peut méconnaître ni négliger les bulletins de vote féminins!

Un fait plus récent, la réélection de M. Wilson à la présidence de la République des Etats-Unis, mit une fois de plus en évidence l'importance du droit de vote aux femmes.

M. Wilson, candidat démocrate, se présentait en même temps que M. Hughes, candidat républicain. L'un et l'autre avaient été pressentis sur la question féministe. M. Hughes fit à ce sujet une déclaration très nette, disant qu'il était prêt à faire triompher la question du suffrage des femmes, cause intéressant tout le pays qui, selon sa conviction, devait être résolue par la Confédération et non pas Etat par Etat, ainsi que le préconisait M. Wilson avec le parti démocrate.

Quatre millions de femmes votent en Amérique et 500.000 d'entre elles ont droit au suffrage présidentiel. Leurs voix se portèrent en bloc sur la candidature républicaine. M. Hughes ne fut pas élu ; il arriva si près du succès que le résultat d'abord incertain de l'élection de M. Wilson fut proclamé avec une très petite majorité. Si un Etat de plus avait eu le vote féminin, le candidat des femmes eût triomphé.

Aux prochaines élections, il serait encore plus impossible aux candidats d'ignorer le suffrage féminin. Ils devront même le solliciter par des déclarations absolument nettes et aucun d'eux n'arrivera plus à la présidence sans l'appoint des voix des femmes.

Avec l'opinion favorable de M. Asquith, celles de M. Hughes et de M. Wilson donnent un poids considérable à cette revendication du droit du suffrage des femmes.

Pourquoi ne peut-on pas encore joindre à ces déclarations une déclaration semblable d'un prési-

dent du Conseil et attacher le nom de M. Briand à la demande de réforme dont sera saisi le Parlement?

Suffrage.

La question du suffrage des femmes en France reviendra devant la Chambre des députés aussitôt après la guerre.

Sous quelle forme? Il serait encore prématuré de le dire.

Reprendra-t-on purement et simplement le projet Dussaussoy, de 1913, ou verra-t-on les parlementaires élaborer d'autres projets de loi?

Quelques symptômes émanent pourtant d'un ensemble d'événements qui indiquent combien cette question préoccupe déjà les hommes désireux de déformer le but initial du projet par de médiocres conceptions du droit des femmes.

M. Maurice Barrès, dans un article de l'*Humanité* du 16 janvier 1916, demande que le droit de suffrage soit accordé aux veuves de la guerre.

Le droit de suffrage est un droit humain qui appartient à tous les citoyens et non pas à une catégorie de ces citoyens; ce droit doit être donné à toutes les femmes et non pas à une partie de ces femmes, car alors cette obtention constituerait un privilège incompatible avec l'esprit démocratique de nos institutions.

Ce droit de prendre part à la vie de la nation ne peut en aucune façon être assimilé, pour les

femmes des militaires décédés aux armées, par exemple, à la pension, à l'inscription de la croix de Guerre dans le livret de famille, à une marque quelconque de déférence envers les disparus.

Le système des compensations ne peut pas revendiquer le bulletin d'électrice pour les veuves sans commettre un acte de flagrante injustice envers les épouses des mutilés, envers l'armée des femmes qui soignent nos blessés, envers celles qui ont tourné l'obus et envers ces admirables paysannes qui ont labouré les champs délaissés par les hommes.

Le droit de suffrage aux femmes accordé après la guerre ne peut être qu'un hommage de la patrie reconnaissante à toutes les Françaises qui maintiennent actuellement l'activité du pays tandis que les soldats sont sur le front.

Les féministes qui poursuivent depuis de longues années cette revendication du droit de vote protestent avec force contre la conception d'un suffrage restreint.

Un parlementaire parmi nos meilleurs députés féministes serait prêt, paraît-il, à rédiger ce projet d'une loi tendant à accorder le suffrage aux veuves des soldats morts aux armées.

S'il réalise cette résolution, on verra cette chose extraordinaire d'un rapporteur de la plus importante question féministe désavoué par le parti.

Depuis le début des hostilités, les femmes ont laissé de côté toute idée de propagande et de revendications politiques pour ne penser qu'à l'ac-

complissement de leurs devoirs ; ce sera encore leur ligne de conduite jusqu'à la fin de la grande épreuve.

Mais, si l'on agite cette épineuse question de vote, elles ne peuvent pas faire moins que de défendre le suffrage intégral.

Le 4 juin, dans une réunion de la Ligue Française pour le Droit des femmes, Me Maria Vérone a prononcé une éloquente allocution en faveur du suffrage des femmes, après quoi l'assemblée a voté à l'unanimité un ordre du jour désapprouvant le projet Maurice Barrès et toute initiative parlementaire tendant à faire aboutir le projet.

Nous avons signalé, page 189, deux autres projets pour le suffrage des femmes : projet Roulleau-Dugage et projet Dussaussoy rapporté par M. Pierre-Etienne Flandin.

La Commission du suffrage universel s'est prononcée le 15 février 1917 en faveur de l'admission des femmes au droit de vote pour les élections municipales et de leur éligibilité aux Conseils municipaux.

Espérons que, même pour la première expérience, l'électorat et l'éligibilité seront accordés ensemble.

L'électorat, seul, n'a aucune portée et aucune utilité ; faire élire les listes municipales des mêmes hommes par le suffrage combiné des hommes et des femmes n'apporterait aucun changement et ne déterminerait aucun progrès.

L'éligibilité sera seule efficace au point de vue

des réformes. Mais cette éligibilité ne peut être garantie qu'avec un principe de représentation féminine sans laquelle les électeurs masculins, inféodés à toutes sortes de partis, lutteront pour disputer et garder les sièges, et ce serait plus que jamais le système de la place forte.

Un écrivain qui soutient la cause des femmes, M. Maurice de Waleffe, s'est écrié au sujet de ce vote :

« — Eh bien ! puisque l'électeur masculin est trop bête pour comprendre que les questions de natalité et de puériculture sont des questions de salut public, je dis que l'électorat féminin est devenu notre seule chance de guérir et qu'il ne s'agit pas d'étapes pour l'atteindre, mais de marche forcée ! »

La presse féministe (Documents consultés).

La presse française n'est pas favorable aux débats féministes.

Les nouvelles du monde entier concernant l'action des femmes n'apparaissent qu'au titre d'information et la plupart du temps dans la rédaction laconique des agences. Les nouvelles féministes françaises, ainsi que tous les faits se rapportant à la question, sont dispersés sous les différentes rubriques des tribunaux, du Parlement, des faits divers au jour le jour, mais la discussion du principe y est presque impossible. Les écrivains abordent parfois la question, mais c'est avec coquette-

rie, pour une thèse qui leur est chère, sans que leur langage dépasse le convenu de certains clichés plus néfastes à la cause que le silence. La tentative du « Vote blanc » par le *Journal* faillit rompre ce parti pris de neutralité, mais les rédacteurs tournèrent la difficulté en publiant des interviews et des citations d'opinion plus ou moins sensationnelles, sans permettre la pénétration au cœur du sujet.

Cependant, depuis la guerre, le féminisme et particulièrement le suffrage aux femmes est tellement à l'ordre du jour, que l'on pressent des débats de presse autour de cette question du vote qui sera pour demain une des grandes préoccupations législatives.

La presse féministe n'a pas assez d'organisation par elle-même pour être une véritable auxiliaire du parti.

Après la *Citoyenne* (1881 à 1890), d'Hubertine Auclert, et l'*Avant-Courrière*, de Jeanne Schmahl, voici la *Revue féministe*, de Mme Clotilde Dissard; le *Féminisme Chrétien*, de Mlle Maugeret; l'*Abeille*, de Mme Pauline Savari; l'*Entente*, créée par Mme Oddo-Deflou; la *Suffragiste*, de Mme M. Pelletier; le *Sillon Littéraire*, fondé par Mmes Alice Dethomas et Valentine Dutrey, dirigé à Paris par Mme Marie d'Espie de la Hire; *Les Travailleuses*, de Mme Bérot-Berger.

La *Fronde*, journal quotidien fondé et dirigé par Mme Marguerite Durand en 1897, fut pendant plusieurs années le véritable organe des revendi-

cations féministes. Cette feuille avait cela de particulier qu'elle était rédigée et composée par des femmes. On peut citer parmi les principales collaboratrices : Mmes Clémence Royer, Séverine, de Kergomard, Marie Pognon, de Sainte-Croix, Andrée Téry, Anne de Bovet, etc.

La *Française*, fondée par Mme Jeanne Misme, journal hebdomadaire, reste le plus répandu des journaux féministes et publie toutes les nouvelles intéressant les femmes (17, rue de l'Annonciation, Paris).

La *Vie Féminine*, de Mlle Valentine Thompson, revue illustrée hebdomadaire, tient au courant du mouvement féministe.

Les revues sont plus accueillantes que les journaux ; elles offrent leurs colonnes avec une certaine bienveillance à l'idée féministe. Mais ce sont les périodiques spéciaux, les bulletins émanant de sociétés féministes qui, seuls, donnent avec une précision absolue les résultats des travaux féministes : comptes rendus des groupes et des sections, nouvelles de l'étranger, études des questions sociales, travaux parlementaires, projets soumis aux Chambres avec les documents précis des débats, enfin les progrès obtenus par l'influence féministe et pour la cause des femmes.

Ce sont : l'*Action Féminine*, organe du Conseil National des femmes françaises, rédigé par Mme Avril de Sainte-Croix (1, avenue Malakoff, Paris). La *Femme de demain*, revue publiée par le Groupe Français d'études féministes, Mme Jeanne

Deflou (55, rue de Seine). Le *Droit des Femmes*, bulletin de la Ligue Française pour le Droit des femmes, rédigé par Mlle Bonnevial et Me Maria Vérone, avocat (127, avenue de Clichy, Paris). Les bulletins de l'Union Française pour le suffrage des femmes (53, rue Scheffer), qui ne sont pas périodiques.

Jus Suffragii, organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes, donne les nouvelles féministes du monde entier. Les pays affiliés à l'Alliance sont : la France, la Grande-Bretagne et les colonies britanniques (Afrique du Sud, Australie et Canada), les Etats-Unis, la Belgique, la Bohême, la Bulgarie, la Chine, le Danemark, la Finlande, la Galicie, l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Hollande, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, la Suisse.

Ce journal, qui paraît régulièrement, offre un résumé parfait du mouvement féministe général. Il est publié à Londres, 11, Adam Street, Adelphi, Londres. Mais il y a une édition française dont le bureau d'abonnement est 34, rue Raynouard, à Paris : Mme Koppé, trésorière.

Ruisseaux, petites rivières qui ont alimenté le grand fleuve du féminisme dont les flots abondants fécondent maintenant notre patrie pour renouveler les énergies et assurer la prospérité future.

Ouvrages féministes.

Le Féminisme, Avril de Sainte-Croix (Giard et Brière). *Le Vote des Femmes*, Hubertine Auclert (Giard et Brière). *Le Sexualisme*, Jeanne Deflou (Tallandier). *Le Suffrage des Femmes en pratique*, documents réunis par Chystal Macmillan, Marie Stritt, Maria Vérone, préface de Carrie Chapmann Catt (Edition française, 14, rue Milton, Paris). *Rapport du droit de vote aux femmes*, Ferdinand Buisson. Bibliothèque du bonheur social, de M. L. Bérot-Berger: *Indicateur de sciences et de pratiques sociales*, pour le bonheur familial et la prospérité des associations nationales (Berger-Levrault). *La Dame Visiteuse* dans la bienfaisance publique et privée et dans le contrôle de la loi Strauss (Giard et Brière). *L'Hygiène en période de guerre*, questions d'examen, préparation au diplôme d'infirmière (Giard et Brière). *Les Résultats du Vote des Femmes*, M. L. Le Verrier (53, rue Scheffer). *Comment la Femme peut gagner sa vie*, Georges Regnal. Congrès international de la condition et des droits des femmes (1900). Documents réunis en volume par Mme Marguerite Durand, secrétaire générale du Congrès.

Collection du *Sillon Littéraire*, chronique féministe au jour le jour de 1900 à 1914 (Marie de La Hire).

Avis, Circulaires, Décisions; Bulletins et journaux officiels.

LA REPRÉSENTATION FÉMININE
A LA CHAMBRE

Avant de retrouver directement le sujet qui m'intéresse, je voudrais peindre en quelques mots la situation du suffrage dit universel.

L'attention des Chambres se porte depuis quelques années sur cette importante question, et beaucoup de nos élus s'inquiètent de voir le suffrage n'être plus l'expression libre de la volonté du peuple mais le résultat de pouvoirs exercés par quelques hommes.

Des députés ont essayé en 1910, justement pour sauvegarder le scrutin du 28 avril, de faire voter à la Chambre une loi tendant à garantir l'intégrité du scrutin par des mesures préventives. On proposa l'installation, dans la salle du vote, d'un rideau isolateur derrière lequel l'électeur choisirait

son bulletin et le mettrait sous enveloppe avant de le jeter dans l'urne.

Mais le rideau devint suspect !

Les sous-préfets et les maires peu scrupuleux en auraient profité pour fausser l'élection à l'avantage de leur candidat.

Il y avait donc à cela le danger de l'inconnu que personne ne voulut courir.

Le projet fut repoussé.

La question de l'enveloppe resta et occupa seule la discussion. Mais on se heurtait toujours à cette même difficulté de l'incorruptibilité du vote.

Serait-elle mieux garantie?

Nous savons en effet combien peu de députés sont élus par la volonté indépendante des électeurs libres, tandis que tant d'autres ne sont au Palais-Bourbon qu'à la suite de campagnes de presse faites à flots d'argent et menées avec un incroyable abus des pouvoirs administratifs, législatifs et judiciaires.

Ces derniers élus étant les plus nombreux ont empêché le vote sous enveloppe parce qu'ils en comprenaient le danger.

Cependant, la réforme différée fut appliquée aux élections de 1914 pour lesquelles on mit le bulletin de vote sous enveloppe.

Le suffrage des femmes déplacera bien autrement les sécurités électives et les combinaisons seront à refaire.

Mais ceci n'est encore qu'une organisation de détail ; passons à un ordre d'idées plus générales.

Le mode du suffrage appliqué en France est dit *scrutin d'arrondissement* et c'est sous cette forme qu'il fonctionne régulièrement. Depuis trop longtemps cet usage même fit que les habitués de la politique installèrent dans les départements, dans les arrondissements, les cantons et les communes, des mœurs d'autocratie incompatibles avec les principes républicains.

On voit trop souvent l'exemple de puissances locales rompre l'équilibre républicain au profit des ambitions personnelles et considérer la circonscription comme un fief leur appartenant.

Pour ces raisons, un certain nombre de députés poursuivent une réforme électorale afin de substituer un nouveau mode de votation dit *scrutin de liste* au scrutin d'arrondissement actuel. Ce serait trop long d'expliquer ici toutes les différences qui existent entre ces deux manières de suffrage; qu'il nous suffise de dire que, avec le scrutin de liste, les opérations électives ne porteront plus sur un seul arrondissement, mais sur tout le département. Cela agrandirait le champ d'action et déplacerait les bataillons des électeurs que l'on ne retrouve ainsi que dans des places fortes.

C'est en somme faire prévaloir l'opinion sur la personnalité, remplacer l'homme par le représentant de parti. Voilà pourquoi encore le scrutin de liste ne fut pas mis en vigueur pour les dernières élections.

Mais que serait le scrutin de liste?

Une représentation proportionnelle des opinions

qui permettrait aux partis en minorité d'être représentés à la Chambre, tandis qu'avec le régime actuel, ces partis, formés d'un petit nombre de citoyens, doivent se ranger derrière des députés qui n'ont pas leur confiance ou se résoudre à n'être pas représentés.

Ainsi, les socialistes unifiés et les royalistes, ces deux partis opposés et en minorité tous deux, pourront, avec le nouveau système, réunir chacun sur le candidat qu'ils auront désigné, les voix unifiées ou royalistes du département et le parti quelconque ayant obtenu une majorité de voix aura son représentant au Palais-Bourbon, tout comme ceux des masses plus nombreuses.

Donc, si l'on étudie cette réforme du scrutin législatif, c'est pour chercher un idéal politique, pour lutter et disperser ceux qui érigent des Etats dans l'Etat, pour déplacer les chances établies semblables à chaque renouvellement de mandat.

C'est l'effort vers une meilleure révélation de la volonté du peuple.

Avant que la réforme électorale revienne en discussion, des projets pour le suffrage des femmes seront déposés à la Chambre. Mais, à ce moment-là, que la question du vote féminin soit gagnée ou non, s'élèvera un cri retentissant :

A quand la représentation féminine?

Evidemment, ce problème ne se pose pas à l'esprit des hommes qui considèrent la représentation proportionnelle comme une modalité de l'expression masculine exclusive.

Pourtant, la représentation féminine devrait suivre dans la tentative par pur esprit de logique et donner au moins une représentante du peuple par département.

Cela porterait à 86 le nombre des députées, et si les femmes doivent vraiment rendre un service à la législation, elles pourraient, de cette façon, commencer un travail utile et durable.

Quatre-vingt-six ! je vois les hommes hausser les épaules et se demander si, vraiment, dans notre sexe, il se trouve quatre-vingt-six personnes assez raisonnables pour discuter avec eux.

Oui, répondrons-nous avec certitude, il y en a même davantage, mais nous croyons que ce chiffre de 86 donnerait un siège aux personnes les plus éminentes du féminisme.

La candidate devra être soumise aux mêmes formalités que les hommes, remplir les mêmes conditions d'éligibilité.

Mais, puisque la famille, les enfants, le foyer, entrent pour une si grande part dans la vie et les attributions de la femme, il serait facile d'interdire le rôle de candidate aux mères dont le dernier enfant n'aurait pas atteint l'âge de quinze ans — cela mettrait en garde la société contre les femmes indignes qui abandonneraient le foyer pour la politique.

La théorie de l'incapacité de la femme fait faillite et l'œuvre des femmes pendant la guerre achève de la précipiter dans le néant.

Les femmes veulent leurs droits civils et poli-

tiques pour demander la réforme de ce sphinx masculin qu'on appelle le Code. Elles doivent contribuer à cette réfection, lever le bulletin de vote et s'unir par millions pour crier : Egalité! à tous les citoyens qui, s'inspirant des grands principes de 89, ne les interprètent que pour leur bien propre.

Il leur faut donc ce fameux papier appelé « Carte d'électeur » dont on se sert pour dresser, entre le citoyen et son épouse, une barrière d'illégalité sociale et il leur faut également l'éligibilité, non pas pour la conquête des pouvoirs publics, mais pour que leur voix retentisse au gouvernement.

Et l'on verrait enfin arriver au Palais-Bourbon ce groupe de quatre-vingt-six femmes que l'on pourrait portent à cent, en raison de l'importance du département de la Seine, pour lequel une seule représentante serait insuffisant.

Que ferait ce groupe féminin?

Supposons un instant qu'il est enfin formé, qu'il existe, que M. le président de la Chambre le reçoit officiellement. Où se placeront les députées, sur les bancs de la Chambre? à droite, à gauche, au centre? Prendront-elles inégalement position selon leur conviction personnelle avec les modérés, les républicains ou les unifiés?

Non, il ne le faut pas.

N'oublions pas que si l'on désire, que si l'on veut la représentation féminine au Parlement, ce n'est pas pour augmenter le foyer des luttes de partis,

pour jeter dans l'urne gouvernementale cent bulletins de plus tributaires de la pression des groupes, mais pour coopérer à un programme de réformes.

Les députées devront former un carré féministe uni, inébranlable, serré dans une même pensée de travail et d'opiniâtreté et qui, en entrant au Palais-Bourbon, prendra sur les bancs une place définie tant matérielle que morale.

Là, enfin établies, les femmes assisteront aux débats : elles prendront part aux discussions, et, sur toutes les questions, suivant toujours le point de vue féministe sans se laisser égarer, leur vote devra intégralement se porter sur la solution qui, présentement et dans l'avenir, aura une répercussion sur le progrès féminin.

Il y a du reste plusieurs façons d'envisager l'entrée des femmes dans la vie politique.

Electorat ou éligibilité?

L'exercice simultané de ces deux droits?

Suffrage restreint aux célibataires ou suffrage intégral cantonal, général ou étendu en même temps à l'assemblée législative?

Morceler le droit, c'est stagner pendant des années avec une réforme médiocre qui ne serait pas un progrès...

Mme Hubertine Auclert elle-même s'était rangée à la possibilité d'un droit de vote accordé à tous les degrés, législatifs compris, aux femmes majeures célibataires, veuves ou divorcées, c'est-à-dire qui ont titre de chef de famille, mais parce

qu'elle croyait cette première étape nécessaire pour rallier le Parlement au suffrage intégral.

Mesures boiteuses en vérité.

L'éligibilité, la représentation féminine tant dans les assemblées qu'à la Chambre, forme une question que l'on sépare trop souvent de la question du suffrage.

Les femmes françaises sont actuellement aussi bien prêtes à être élues que capables de voter.

Il y a en France une élite féminine désignée pour éclairer ou organiser les électrices, et il existe une autre sélection susceptible de réclamer au pays les réformes nécessaires aux maux dont souffre le peuple des femmes.

Cette élite se compose de toutes les femmes qui, depuis dix, vingt, trente, quarante, cinquante ans, travaillent à l'amélioration du sort de la femme, de toutes celles qui ont instruit et syndiqué les ouvrières, de ces travailleuses même, de toutes celles enfin qui ont poursuivi sans relâche les réformes sociales et féministes dont ni les députés, ni les sénateurs, ni les hommes d'Etat, ne se seraient préoccupés si le bon sens féminin ne s'était pas trouvé là pour leur montrer les lacunes d'une législation où les femmes semblaient tout à fait oubliées.

D'influents députés soutiennent les revendications féministes; mais est-ce assez? Peut-être faudrait-il qu'un ministre, deux ministres, prissent à cœur cette charge; mais voilà!... ils sont tous occupés par les circonscriptions où ils sont députés ou

sénateurs; il faut contenter les électeurs, tenir les promesses faites en période électorale, et la question féministe arrive comme un boulet qui alourdit le char des engagements et que chacun voudrait enterrer pour ne pas le traîner.

Mais le temps marche.

Les réformes sont demandées à grands cris.

La représentation proportionnelle s'impose pour rajeunir un scrutin vicié.

Toutes les opinions veulent trouver un écho au Parlement et la voix des femmes doit être entendue par le suffrage des électrices et le vote des élues.

L'entrée des femmes dans les assemblées nous paraît bien difficile sinon impossible sans le principe de la représentation ou au moins de sièges réservés. Sans quoi, les luttes de partis des hommes étoufferont la tentative féminine.

Les Françaises qui désirent voter ont parfaitement conscience de leur droit, de leurs devoirs et elles agiront avec une clairvoyance individuelle absolue.

Les projets de loi de M. Gautret, en 1901, et de M. Dussaussoy, 1906-1910, donnent hautement l'affirmation que l'on ne vogue pas vers l'utopie, mais que l'on va sûrement à une nouvelle Constitution.

L'importance du fait justifie l'espérance qu'une troisième ou une quatrième proposition aboutira.

Alors, il faudrait que cette question des droits politiques qui sera présentée prochainement à la

Chambre, soit accueillie avec un esprit de justice et d'équité. Hommage à la femme qui a tant travaillé pendant la guerre au sillon des labours, à l'usine, dans la famille; hommage à l'intelligence féminine à laquelle on demande tant d'efforts de caractère et d'héroïsme!...

Et seulement alors, l'institution républicaine du suffrage universel aura sa véritable signification. Alors seulement ce suffrage sera l'expression de la volonté du peuple.

Car nous nous révoltons contre cette formidable injustice qui consiste à laisser éternellement la femme en tutelle.

Son or, son travail, tant en biens dotaux qu'en paye régulière, constituent, ne l'oubliez pas, la richesse de la France. Ses enfants sont pris et enrôlés comme la rente abondante d'un capital possédé par les hommes. L'impôt pèse sur les femmes veuves ou chargées de famille avec la même âpreté que sur l'homme.

La justice taxe de crime l'adultère de la femme et excuse celui de l'homme.

Machine à enfants, à labeurs, à impôts dont le rendement est opulent pour l'Etat, il faut que première au devoir, la femme soit aussi présente à la direction des affaires.

Dans toutes les branches du commerce, de l'industrie, à l'instruction publique, dans toutes les carrières de l'art et du fonctionnarisme où les femmes donnent leur travail, elles pourront enfin imposer leur voix pour réclamer l'égalité des sa-

laires, les garanties semblables, leurs droits égaux aux retraites ouvrières et paysannes.

Maintenant, sourions un peu, et pour ne pas passer sous silence la question de l'indemnité, disons que, pour ne pas grever le budget d'une charge nouvelle, en abaissant à 12.000 francs la paye d'un député, le gouvernement trouverait facilement de quoi rémunérer les représentantes féministes.

Evidemment, la réforme électorale étendue au suffrage féminin est un bouleversement qui soulève d'un même coup de soc toutes les couches d'un terrain que, depuis des siècles, les hommes préparent à la culture de leurs passions égoïstes.

Ce projet manque encore d'une majorité sympathique et les suffragistes seront forcés, pour le soutenir, de s'appuyer sur les revendications socialistes de l'extrême-gauche pour ne pas conduire, à travers les lenteurs de la jurisprudence, un être mort-né, embarrassant et lourd, qui ne servirait jamais à quelques-uns que de dada politique.

C'est vers les hommes de réforme, de travail, de labeur, pour l'élaboration de sociétés progressantes que nous devons fixer les yeux pour voir le suffrage féminin porté au nombre des réformes parlementaires.

Songeons aux conséquences directes de cette réforme : la femme éligible et électrice au scrutin législatif devient aussi, forcément, candidate et votante aux élections municipales, cantonales et

sénatoriales; l'un ne va pas sans l'autre, et l'irruption féminine se fait non seulement sur les bancs du Palais-Bourbon, mais dans tous les corps constitutionnels où le suffrage nomme des représentants du peuple.

Si nous estimons que l'esprit pratique des femmes est utile à la formation des lois, nous pensons que sa gérance municipale serait du plus grand secours.

En effet, toute la préoccupation des maires tels qu'ils sont dans le plus grand nombre de nos communes est de s'entendre avec l'entrepreneur des travaux publics pour des murs, des clôtures, des concessions de toutes sortes qui absorbent le budget de la mairie et provoquent d'interminables pourparlers avec le marchand de tuiles ou de ciment.

Les questions d'assistance sont, pour ces maires-là, réduites aux intrigues politiques, et les questions infantiles, par exemple, sont totalement négligées; ces petits administrateurs sont incapables de prendre, sans le secours éclairé des femmes, les mesures nécessaires pour enrayer la mortalité des milliers d'enfants qu'il faut enregistrer tous les jours.

Et leur inertie perpétue une plaie sociale dont on s'effare, mais qu'on ne soigne pas.

De temps en temps, dans nos grands quotidiens, un ancien ministre, un député, un journaliste connu jette à grand renfort de grosses lettres en manchette un cri d'alarme : « La dépopulation de la France et la proposition de M. Lanne-

longue »; puis, « 50.000 bébés à sauver! », émouvant appel de M. Mirman. (Le *Temps*, 23 juin 1910; le *Matin*, 9 juin 1910.)

Brrr... ça fait trembler!

A la suite de ce dernier cri, une assemblée générale de la Ligue contre la mortalité infantile a lieu dans une mairie de Paris; un directeur de l'Assistance y assiste et préside, un parlementaire notoire prononce une allocution, et l'on fait appel aux pouvoirs publics en parlant beaucoup de la loi Théophile Roussel. Un docteur, secrétaire de l'œuvre, lit un rapport général qui arrive à prouver tout simplement qu'avec le mode médical actuel on surveille à peine le quart des enfants qu'il faudrait suivre de près. Vraiment, le résultat est très beau et je gage que ce précieux rapport va arriver à cette conclusion, qu'en multipliant les docteurs à l'Assistance publique, on pourra diminuer la mortalité chez les petits enfants. L'effort privé s'active, mais la tâche officielle n'avance pas.

Nouvelles dépenses, nouvelles sinécures et avis à tous les docteurs blackboulés du Palais-Bourbon en quête d'un abri.

Enfin, après un discours magistral, la lecture soporifique d'un rapport des congratulations et, probablement, quelques médailles distribuées, ce bluff de bienfaisance rentre dans l'ombre et, le lendemain, les 50.000 enfants continuent de mourir.

M. Lannelongue traite de la dépopulation et les

articles de son intéressante proposition ont pour but d'augmenter la natalité, en poussant les hommes au mariage, à la procréation, en promettant des primes en espèces à partir du troisième enfant.

Tout cela est très joli... Faites naître des enfants, forcez à convoler en justes noces les fonctionnaires qui considéreront le mariage comme une formalité de plus pour entrer au ministère ou à la banque et qui feront de mauvais maris...

C'est purement théorique et peut-être intéressé, car l'impôt des Trois enfants, malgré les primes, placé sur la tête des fonctionnaires, ressemble à un placement de père de famille.

Pour trouver le remède à la dépopulation, il faut descendre des hauteurs où on légifère et regarder en bas, au sein des familles pauvres.

Les enfants naissent, il n'y a qu'à les conserver.

Avant de songer à primer le troisième enfant des fonctionnaires que l'on forcerait à prendre femme, il faut surveiller l'enfance de ceux qui sont déjà sur la terre.

Chaque année, 95.000 enfants de zéro à trois ans meurent soit de la gastro-entérite, soit de l'intoxication du tube digestif; mauvais soins, pauvreté, ignorance.

Pourquoi le service sanitaire n'est-il pas organisé de toute urgence, dans chaque mairie, tout comme celui de la voirie?...

Ah! voilà... Un agent de police ou un garde champêtre dressera des procès-verbaux à un bra-

connier pour avoir tué une poule, ou à une ménagère pour avoir jeté un seau d'eau dans la rue, mais les bébés de zéro à trois ans ne seront pas surveillés.

Les bons de pain sont insuffisants, les bons de lait, rares et, du reste, fournis par les sociétés privées de charité ou de puériculture.

Les visites de docteurs, enfin, ne sont pas imposées comme elles devraient l'être régulièrement dans toutes les familles indigentes où il y a des enfants en bas âge.

En cette année 1916, la question de la natalité en France revient avec âpreté sur le terrain. La guerre a fait des vides, on voudrait les combler, et tout à coup, les embusqués de la vie, les vieux garçons et les hommes stériles s'avisent de surveiller les naissances et, dans un chœur d'octogénaires, crient aux femmes : « Faites des enfants ! »

Hé, oui !...

Le 10 juin 1916, une intéressante étude du professeur Letulle paraît dans le *Matin* pour préconiser cette natalité dont on a tant besoin. L'invitation est timide aux mères et s'adresse au couple; le professeur paraît se douter un peu que l'homme est encore plus rebelle que sa compagne à la grande famille.

L'article semble traiter une réclame pour un produit de marque, lequel est en l'espèce le projet de loi de M. le député Bénazet qui tend à organiser un système de primes pour le troisième et le quatrième enfant, 1.000 et 2.000 francs. Evidemment,

une telle proposition n'est soutenable qu'avec un impôt à la clef, celui de la natalité.

Après la guerre, les impôts seront doublés, la machine économique longue à remettre en marche; le moyen de redonner confiance et sécurité au peuple n'est pas dans la manière de retirer d'une main ce que l'on promet de l'autre.

Dégrever la petite propriété paysanne, retirer l'impôt aux familles de trois ou quatre enfants, résoudre le problème d'une indemnité de loyer aux nécessiteux pour donner des logements salubres, chercher les compensations aux ouvriers par l'avancement de la retraite, accorder aux femmes les congés d'allaitement ainsi que le demandent les employées de l'administration sont des moyens par lesquels on inspirerait confiance plus qu'avec des cadeaux.

La prime de 1.000 ou 2.000 francs, aussi incessible qu'elle soit, sera employée par les parents aux besoins urgents du petit ménage et, sitôt après avoir été versée, n'allégera les pères et mères d'aucune des difficultés de l'éducation.

Enfin, ces dissertations finissent toujours par un tendre appel aux femmes auxquelles on prend fils et maris; pendant la guerre, elles auront élevé les enfants, creusé le sillon, tourné l'obus, débité le pain et l'épicerie et à la paix des hommes on leur dira avec grandiloquence : « Faites des enfants ! »

Non, messieurs! Des lois de garantie du travail et de la famille, des mesures de sécurité pour les

mères et les nouveau-nés; pas de cadeaux, c'est de l'aumône.

En facilitant le divorce, on a ouvert l'échappatoire aux devoirs les plus sacrés : si cette séparation est un résultat évolutif inévitable, il faut que d'autres mesures, d'autres lois rétablissent l'intégrité de la famille et garantissent le bien de la femme pour l'avenir des enfants.

Mais la corde n'est pas brisée.

Le 7 août 1916, justement deux ans après l'appel aux femmes de M. Viviani, 7 août 1914, c'est M. Huges Leroux qui met au service de cette invite à la procréation le génie de sa plume merveilleuse.

Victoire, individus, famille, nation, Parlement, nouveaux devoirs, réparons les brèches!...

Le sujet est fécond; voici l'interview du professeur Pinard et, comme toujours, c'est le résumé d'efforts médiocres : 1890, projet d'une bourse de collège pour le septième enfant; 1900, commission extraparlementaire d'étude; loi Strauss, loi Piot, projet Lannelongue, loi d'assistance 1914, etc...

Voyez la belle récompense! Pouvez-vous vous figurer une famille s'empressant de faire naître sept enfants pour cette prime d'une gratuité au collège?

Non, c'est drôle.

Le problème de la natalité est dans les mains des femmes, c'est vrai, mais les femmes ne seront les auxiliaires bénévoles de la reproduction que si les législateurs, laissant les projets fantaisistes, secouent l'incurie des administrations et entrepren-

nent dès aujourd'hui avec les lois déjà en vigueur la protection de l'enfant.

Que les mairies agissent, qu'elles organisent la lutte contre la gastro-entérite avec autant de célérité que lorsqu'il s'agit d'un projet fontinal ou d'une fièvre aphteuse; on conservera, alors, les enfants qui naissent : c'est la première garantie pour assurer les générations futures.

La fondation privée Pierre Budin donne un modèle de puériculture (p. 197).

J'ai l'air de m'écarter de mon sujet, mais je reviens à mon point de départ après un petit voyage dans le domaine de l'assistance.

Oui, tout ce qui concerne la santé des enfants en péril est négligé. Ce n'est pas étonnant. Les hommes sont incompétents en la matière et, si j'espère avec force qu'un jour viendra où les femmes pourront, chargées d'un mandat, dans les mairies, aider les hommes dans leur tâche, ce n'est pas pour demander à ce qu'elles président les conseils de revision, mais parce que leurs qualités de cœur, leur vocation, leur génie maternel, développera dans les centres ouvriers cette activité nécessaire pour que chaque enfant ait sa goutte de lait avant que les fourrières, les abattoirs, les foires et tirs aux pigeons soient fournis de gibier.

La preuve de l'utilité du travail des femmes pour la préservation infantile est déjà faite, mais c'est en marge des pouvoirs locaux, dans le domaine de la charité et de l'effort privé.

Il faut, du reste, penser que les femmes à la

mairie, à la Chambre, au Sénat même, resteront dans leur rôle. Il y aura suffisamment de travail pour que, en bons confrères, les hommes et les femmes se partagent équitablement la besogne. Je rappelle ici que la loi Paul Strauss, sur le repos des femmes en couches, mit neuf ans à être votée ; quatre ans de plus (1913), pour être complétée, et je suppose que des députées eussent accéléré le mouvement.

Messieurs, tandis que la population décroît et que l'incurie administrative tue 100.000 enfants par an, sachez que les femmes font leur devoir en mettant au monde ; si vraiment vous avez le souci de la nation, faites le vôtre en menant à l'âge d'homme les générations qui naissent.

La justesse des réclamations du programme féministe est évidente, et je crois que chacun des articles énumérés peut se passer de longs commentaires.

Toutefois, je tiens à expliquer encore pour quels motifs je place l'acquisition de tous les droits civils et politiques pour la femme en première ligne avant de me permettre toute discussion sur les autres réformes.

La question du suffrage est la plus épineuse, la plus difficile à solutionner, la plus délicate aussi à aborder.

Pourquoi ? Est-elle la plus hardie du programme féministe ?

Pour obtenir leur émancipation, les femmes

doivent s'assimiler la puissance politique et faire partie de l'Etat.

Parmi les femmes même, il existe souvent une certaine hostilité pour le suffrage universel, et cela, parce que trop peu d'entre nous ont le courage d'envisager un féminisme intégral et de l'accepter dans leur âme et conscience comme le premier acte de liberté à vouloir vis-à-vis d'elles-mêmes et de la société.

Oui, beaucoup d'entre nous comprennent par exemple l'accession des femmes dans les domaines de l'instruction, de l'administration et des affaires de famille, et lorsqu'on parle du suffrage féminin, les mêmes personnes crient : « Halte-là !... »

Mesdames, ce n'est point pour battre en brèche une idée personnelle que je m'élève contre vous, mais parce que je sens que vous vous arrêtez brusquement devant cette barrière du suffrage, tel un bétail irraisonnablement apeuré; je voudrais mettre en lumière à vos yeux les grandes lignes d'un féminisme rationnel et réalisable.

L'acquisition de nos droits politiques est la pierre de touche de l'édifice du féminisme; en rejeter l'utilité, c'est attaquer le monument par sa base, empêcher sa construction; c'est comme si vous vouliez dresser des murailles sans leur donner des fondements ou élever un clocher sans bâtir le quadrilatère de l'église.

Ne voulez-vous admettre dans une colonne que les volutes? dans une façade que le fronton? Non, eh bien, de même que les ornements d'un chapi-

teau ont besoin du fût et de la base de la colonne pour les porter, le fronton du portique et de l'entablement pour le soutenir, les réformes féministes doivent pour aboutir, s'appuyer sur un droit ferme, indiscutable, absolu.

Ce droit, c'est le droit de vote.

Chassez donc de votre esprit la mauvaise théorie des demi-mesures. Ne laissez pas continuellement se rétrécir des lisières qui meurtrissent vos épaules.

Pour l'éducation de votre courage, ne restez pas dans le ciel calme des théories, considérez l'âpreté de la vie et descendez vers la réalisation pratique des idées.

Regardez loin si vous voulez dans l'histoire et rejetez définitivement cette tradition du « juste milieu » qui fut tant de fois néfaste.

Des principes de liberté insufflés par la philosophie de J.-J. Rousseau aux grands faits de la Révolution, il fallut les exagérations de la Terreur pour établir un régime républicain; pour arrêter l'œuvre abominable des bandits de 93, il fallut subir Napoléon. La dureté de son joug fit rentrer dans l'ordre l'effervescence que l'inaction de Louis XVI avait laissé croître et que son impuissance ne put enrayer.

Plus tard, l'irrésolution de Charles X mit aux mains de la famille d'Orléans le trône des Bourbons.

A son tour, Louis-Philippe, pour avoir trop préconisé cette théorie du « juste milieu », perdit sa couronne que ramassa un second empereur.

Enfin, de nouveau, on eut besoin des convulsions de la Commune et de la guerre pour chasser encore une fois un homme neutre et installer la République de Thiers.

A leur tour, les législatures modernes périront lorsqu'elles se seront affaiblies par une trop grande confiance en elles-mêmes.

Le progrès social ne reste pas stationnaire.

Il marche et à grands pas.

Ceux qui ne suivent pas son mouvement d'évolution, ne peuvent pas demeurer dans l'état d'une force acquise, ils reculent. Or, reculer est une lâcheté vis-à-vis de soi-même, dont se trouvent révoltés tous ceux qui ont à cœur une tâche quelconque.

Le féminisme existe; les hommes ne peuvent ni le discuter, ni le nier, ils cherchent seulement à l'enrayer. Mais il progresse selon la simple loi de toute chose en travail. C'est à nous de concentrer sur le féminisme nos désirs de progrès et nos espérances en l'avenir.

Mais je ne voudrais pas que quelques personnes parmi vous croient que le féminisme soit une science de l'avenir, dont seules les utopies sont en vogue.

Je vous ait dit ce que le féminisme a fait; je vous ai parlé de son action continue, de ses progrès.

Seulement l'ignorance publique et féminine, il faut le dire, attribue à l'aveugle marche sociale les réformes dont tout l'honneur revient aux femmes

qui ont tracé, pour les générations futures, le chemin où nous nous engageons.

Depuis que le féminisme a une action directe sur l'existence moderne, c'est-à-dire depuis un quart de siècle environ, nous voyons les femmes obtenir successivement des charges et des places, conquérir des droits; je demande aux antiféministes de me dire franchement si un seul de ces droits acquis risque de bouleverser la famille et de détruire la société comme ils le crient très haut en jugeant les doctrines féministes.

Le droit de vote, quand on l'accordera, ne fera pas plus de mal au char de l'Etat que ne le font aujourd'hui les lois de progrès que j'ai citées; mais les travailleuses lutteront alors avec plus de force, leur vie sera meilleure et les femmes ne seront pas plus ridicules en usant du bulletin de vote que ne l'est à présent la doctoresse qui rédige son ordonnance.

On s'est moqué un jour de la femme cocher, alors que dans le même temps on pouvait voir au Bois de Boulogne des femmes riches conduire leurs équipages, élégant petit tonneau ou mail à quatre. O illogisme des rieurs!...

Donc, nous devons constater que le féminisme a réalisé d'incontestables progrès et nous devons en être aussi heureuses que fières.

Mais, le progrès marche comme un boiteux.

Tant que les principes de l'incapacité de l'épouse ne seront pas rayés du Code actuel, nous retomberons dans le marasme où, la femme, toujours en

tutelle, ne peut rien faire sans la permission de l'époux.

En conséquence, femmes françaises, que votre pensée soit dirigée vers un seul but : l'émancipation complète de la femme!

Pour cette grande idée, oubliez le point de vue particulier des froissements immédiats.

Regardez haut, regardez loin, et au lieu de transporter vos pensées en arrière dans la vie intellectuelle des grand'mères, réfléchissez pour vos filles à l'avenir dans lequel elles vivront.

Maintenant, voyons un peu la répercussion qu'aurait sur la société la conduite de nos gouvernants à notre égard.

Nous avons suffisamment montré le bien qui découlerait pour tous de l'avancement féminin; supposons un instant que le gouvernement, au lieu de favoriser l'essor de nos réformes, l'arrête, et réponde à l'association féminine par un veto définitif.

Qu'arrivera-t-il?

L'opposition systématique au syndicalisme, de quelque essence qu'il soit, fomente la grève.

Le gouvernement s'émeut de la force syndicale, il la consulte et la considère, il traite avec elle; le féminisme est encore plus important.

La grève féminine? Ce serait quelque chose de très moderne, de très vingt-deuxième siècle!

Seulement, le danger serait que cette grève ne se combattrait pas à l'arme blanche, dans la rue, par les cavaliers de la garde et l'armée des agents,

comme n'importe quelle manifestation de terrassiers ou de plombiers.

Elle serait sourde, lente, continue, âpre et commencerait son action néfaste dans le cœur de la famille et par conséquent de la patrie...

Ce serait préparer à de longs mois de distance le formidable lock-out féminin, où sombrera fatalement l'ordre, la fortune, la sécurité d'un Etat.

Et cela n'est pas si fantaisiste que l'on dirait!

La grève maternelle a sévi, elle marche toujours... mais on ne la prend pas au sérieux parce qu'elle ne hurle pas.

L'incurie des communes et la misère entretiennent cette grève, et l'on crie aux femmes : « Faites des enfants! » alors que presque rien dans nos lois ne sauvegarde la mère et le nouveau-né.

Il est par conséquent du plus strict devoir des hommes d'Etat de s'occuper du féminisme; les législateurs doivent le regarder en face, écarter de lui les exagérations inhérentes à toute transformation, mais s'appliquer à donner satisfaction dans les plus larges limites aux travailleuses de toutes catégories, aux ouvrières, à la femme, enfin dans la vie civique.

C'est un devoir envers le pays et la société.

Les hommes consciencieux ne rejettent pas les féministes, mais nous leur demandons d'user de leur noble et haute influence pour aider à s'épanouir ce sentiment de justice et de libération qu'on appelle le féminisme. Souhaitons même que le mot disparaisse, car si jamais cela arrive, ce sera parce

que le droit féminin et masculin ne feront qu'un devant la loi et que l'on aura rejeté loin du temple de Thémis le vieux dicton qui nous apprend qu'il y a deux poids et deux mesures.

LE FÉMINISME A L'ÉTRANGER

AMÉRIQUE.

L'éducation des peuples, comme celle des individus, se fait par l'exemple.

Les féministes de France ont pour les éclairer les féministes d'Amérique et d'Angleterre qui, plus tôt que nous, ont défini le droit des femmes et l'ont exprimé, prêts à le défendre dans toutes les manifestations de la vie active. Suffragistes et suffragettes montrent une hardiesse admirable, une persévérance inlassable et la cause sacrée du droit des femmes progresse par eux en raison de la foi qui anime les adeptes convaincus.

Les enseignements que la civilisation ancienne reçoit du monde nouveau peuvent s'appliquer aussi bien au mouvement féministe qu'à tout progrès social et industriel. Le fait acquis d'une réforme doit influer sur l'esprit de ceux qui redoutent cette

même réforme pour leur pays, surtout lorsque l'analyse des résultats est bonne.

Les moyens de propagande qui ont uniformisé et développé l'action féministe dans tous les pays sont deux sociétés : un Conseil International avec Conseils Nationaux et l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes à laquelle sont affiliées toutes les associations s'occupant exclusivement de la question du suffrage des femmes; puis les feuilles périodiques.

Le droit de voter a été accordé pour la première fois aux femmes, aux Etats-Unis. Et, comme en Angleterre, le mouvement s'est dessiné à la suite de mesures par lesquelles les parlements retiraient aux femmes des avantages acquis pour ne les reconnaître qu'aux hommes.

Le premier congrès des femmes de l'Etat de New-York se réunit en 1848. On y rédigea un programme féministe qui demeura le modèle des programmes futurs en posant directement le principe de l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans la société.

Le premier congrès des femmes d'Amérique se réunit en 1850, à Worcester (Massachusetts), et neuf Etats y prirent part. De 1870 à 1880, la campagne féministe fut menée avec activité pour concilier à la cause des femmes les assemblées des Etats. Les femmes obtinrent assez tôt le droit de vote scolaire et un droit spécial de vote sur les questions budgétaires pour celles qui payaient les impôts; mais c'est le droit de suffrage politique

que réclamaient les femmes d'Amérique avec le plus de vigueur.

Les quatre premiers Etats qui accordèrent pleinement l'électorat et l'éligibilité aux fonctions municipales et législatives sont : le Wioming en 1869, le Colorado en 1893, l'Utah en 1896, l'Idaho en 1896.

Puis, ce furent successivement : les Etats de Washington en 1910, de Californie en 1911; l'Arizona, le Kansas, l'Orégon en 1913; les Etats de Montana et de Névada en 1914. Dans l'Illinois, les femmes ont droit au vote présidentiel.

Au Canada, dans les provinces britanniques d'Ontario, de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Colombie, Ile du Prince-Edouard, Manitoba, Alberta et Saskatchewan, les femmes ont le droit de suffrage municipal à des époques différentes depuis 1884.

En 1916, les droits politiques législatifs, suffrage et éligibilité, furent accordés aux femmes du Manitoba; à quelques jours de distance, la même victoire fut remportée dans les deux provinces de l'Alberta et du Saskatchewan. Un quatrième Etat, la Californie britannique, vient de s'ajouter aux autres, janvier 1917, pour affranchir les femmes.

Dans les autres Etats d'Amérique, les droits de suffrage municipal scolaire ou fiscal sont inégalement accordés à des dates diverses, mais dans tous les centres des Etats-Unis la campagne pour les droits politiques se poursuit avec ardeur.

Il est intéressant de noter que l'influence des femmes élues dans le Wioming, comme dans les autres Etats où l'on a pu les voir à l'œuvre, s'est exercée avec efficacité contre l'ivrognerie et la débauche. Les gouverneurs rendent hommage aux travaux des femmes et témoignent de tous les bons résultats obtenus. Les lois proposées par les femmes sont toutes dictées par le souci de la protection de l'enfance, de la jeune fille et des règlements d'hygiène complètement négligés par les hommes.

Députées et sénatrices, conseillères municipales, électrices et élues, les femmes travaillent avec un ensemble admirable au progrès de la vie économique et aux meilleures conditions de l'existence. Il faut croire que les hommes ne s'acharnent plus à discuter leur valeur, puisque nous trouvons à Hamilton, dans l'Ohio, une femme chargée des œuvres charitables dans la ville. A Washington, une femme juge de paix qui fut élevée à ce poste en raison de ses travaux remarquables pour l'enfance.

Dans cette même ville, miss Julia Lathrop est directrice du bureau de l'enfance; cela représente la plus haute autorité de cette administration. A New-York, miss Adélaïde Palmiter fut nommée par le Conseil de santé, au même salaire que ses confrères masculins, pour inspecter les marchés et vérifier ce que l'on envoie dans les glacières.

Et c'est ce même programme de revendication

du droit de protection et d'entr'aide qui dirige le mouvement féministe dans toutes les nations.

Le mouvement antisuffragiste intéressant à signaler à l'appui de l'utilité des travaux féminins est organisé et subventionné par les brasseurs, marchands de vins et liquoristes des Etats de New-Jersey, Massachussetts, New-York et Pensylvanie. La preuve est indiscutable.

EMPIRE BRITANNIQUE.

En Angleterre, le mouvement féministe se dessina vers 1840 et, en 1851, la première pétition des femmes réclamant le droit de vote fut envoyée à la Chambre des Communes.

Les femmes anglaises eurent l'honneur de voir leur cause défendue par Stuart Mill, qui fut le porte-voix des revendications féministes au Parlement.

C'est lui qui présenta la pétition des femmes dès 1866.

Jacob Bright défendit également les intérêts féministes et eut la gloire de faire aboutir le projet de loi accordant aux femmes le suffrage municipal en 1869. Son bill pour l'affranchissement des femmes, en 1870, obtint une belle majorité au premier tour de scrutin et échoua en second lieu à la faveur d'une manœuvre de groupes. Mais, à partir de ce moment, la lutte du parti féministe est incessante et les femmes gagnent peu à peu des places dans différentes assemblées; en 1906, dans le

domaine municipal, c'est l'éligibilité comme conseillers, présidents ou maires.

Et l'on se trouve tout à coup devant ce mouvement des suffragettes si intéressant dans son évolution et son organisation; sa portée sociale est considérable et l'on ne peut se défendre d'une grave réflexion devant l'émouvante expression de ce peuple de femmes luttant pour ses droits dans un monde qui exige de lui un rendement maximum de labeur et de soumission.

Mrs Emmeline Pankhurst synthétise avec noblesse ce personnage nouveau de la suffragette dont l'audace et la persévérance furent toujours à la hauteur de la grande lutte pour l'idée.

Mrs Pankhurst naquit à Manchester et fut élevée à Paris, où elle se créa de nombreuses amitiés; gagnée aux pensées républicaines, ce fut dans les principes d'égalité et de liberté de notre Constitution qu'elle trempa sa conviction pour réclamer les droits des femmes et soutenir leurs revendications. Elle rencontra, au début de sa carrière d'apôtre, le docteur Pankhurst, membre lui-même d'une société suffragiste fondée par Stuart Mill; elle devint dès lors le champion de la cause féministe, et ses actes conformes avec ses convictions furent des réalisations opiniâtres de son programme. La campagne menée par Mrs Pankhurst depuis 1886 aboutit à la fondation en 1903 de la Women Social and Political Union.

La lutte entre suffragistes et antisuffragistes se développant avec âpreté, à plusieurs reprises

Mrs Pankhurst dut subir les rigueurs de la loi; mais la prison ne la découragea point et elle puisa dans le fait accompli de ses condamnations multiples un courage sans cesse renouvelé pour la cause féministe.

Les suffragettes formulaient de sages et prudentes réclamations; mais, devant l'inertie des hommes à les aider, elles se portèrent à des actes propagandistes consistant à briser des vitres, à houspiller les honorables de la Chambre des Communes. La torpeur de ces hommes d'Etat fut quelque peu secouée par les petits incendies occasionnés dans les boîtes aux lettres, un faux ordre de mobilisation dans le Monmouthshire, une explosion dans un bureau de poste, une bombe qui fit sauter la maison de M. Lloyd George. L'autorité réprima par la force ces petits désordres, mais il se dégage avec évidence de ces événements le souci qu'il faut prendre d'une idée qui remue les masses: assimiler l'effort à des nécessités nouvelles et se garder de le rompre brusquement. L'arme de l'action directe est le réveil-matin qui secoue la somnolence des indifférents; l'exemple vient du socialisme dont la grève fut toujours l'arme de combat.

Dans leur prison, Mrs Pankhurst et ses filles Christabel et Sylvia inaugurèrent cette grève de la faim qui consiste à n'accepter aucun des aliments offerts par le régime pénitentiaire.

Les suffragettes arrêtées à la suite de leurs protestations publiques refusèrent ainsi de manger.

On voulut les contraindre et on leur imposa l'alimentation forcée qui est un véritable supplice. Plusieurs femmes subirent ce régime et en furent très malades, mais ce mode de répression ne fit qu'exciter l'ardeur féministe et les suffragettes ne renoncèrent point à leur système. Le fanatisme de résistance fut toujours le même dans l'esprit humain ; qu'on l'analyse au moment de la formation de la première Eglise chrétienne, pendant la Réforme, au milieu des révolutions pour la défense des libertés, dans toutes les manifestations de la vie quand l'individu recherche la formule sacrée de ses droits.

De nombreuses sociétés fonctionnent dans l'empire britannique dans le but unique d'obtenir le droit de suffrage pour les femmes ; on ne peut pas dire que le mouvement féministe se développe plutôt chez les socialistes dont les deux associations principales sont l'une pour le suffrage des femmes, l'autre contre ; d'éminentes personnalités du monde conservateur n'hésitent pas à encourager les femmes et l'appui de leur nom n'est pas négligeable.

Depuis la guerre, les suffragistes militantes ont cessé toute action de propagande ; comme en France, elles ont laissé la lutte du droit pour l'effort du devoir, se disciplinant comme les hommes dans une seule pensée d'union sacrée. Comme chez nous, les femmes sont appelées à l'usine de guerre, dans les hôpitaux, dans la famille, à une tâche précise, nécessaire à la

Défense Nationale ; elles l'accomplissent avec leurs éminentes qualités d'intelligence et de cœur, et il faut espérer que les ministres de l'après-guerre, ceux qui organiseront la paix, ne laisseront pas s'ouvrir une phase d'hostilités entre les hommes et les femmes d'un même pays.

Le droit de vote municipal, puis universel, fut successivement accordé aux femmes dans les différents Etats des colonies anglaises à partir de 1867 : Commonvaelth, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Australie de l'Ouest et du Sud, Tasmanie, Queensland, Nouvelle-Zélande. Actuellement, dans l'empire des Indes, en Australie, dans l'Afrique du Sud, l'éducation des femmes se poursuit sous l'influence des sociétés féministes, et les victoires partielles remportées sont extrêmement nombreuses.

PAYS SCANDINAVES, ISLANDE, FINLANDE.

Les pays scandinaves nous montrent également le chemin vers ce but de l'émancipation des femmes qui reste encore comme un épouvantail pour tant de cerveaux français. La Suède, la Norvège, l'Islande ont donné le bulletin de confiance aux femmes dès 1862, date à laquelle les Suédoises gagnent le vote municipal et l'éligibilité en 1909 ; les Norvégiennes en 1901 ; l'Islande en 1909. Enfin la Finlande, la Norvège et le Danemark accordent aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans le domaine législatif en 1906, 1907 et 1915.

RUSSIE.

En Russie, quelques-uns des droits que possèdent les femmes sont des avantages inhérents à des conditions de propriété, mais ils ne peuvent pas s'assimiler aux droits de conquête féministe. Le mouvement féministe se développe pourtant avec lenteur, mais sûrement; l'effort des femmes se concentre dans la lutte entreprise pour l'admission aux professions libérales et aux postes gouvernementaux. Le progrès se poursuit parallèlement au progrès féministe des autres nations, et il y a des faits de très haute importance à signaler surtout depuis les dernières années. Cette libération des femmes a commencé au moment de l'émancipation des serfs et c'est à partir de 1860 que l'on voit paraître la femme fonctionnaire : dans les postes d'abord, au ministère de la Justice et des Chemins de fer, de l'Intérieur, de l'Agriculture, et dans le département des douanes. De 1880 à 1900, aux ministères du Commerce, de l'Amirauté, des Finances, les Chancelleries et différents bureaux, et depuis 1906 les femmes sont employées à la Douma.

Dans l'Université, elles font maintenant leur chemin et l'Ecole de médecine de Pétrograd, qui leur est ouverte depuis 1904, leur donne les mêmes diplômes et les mêmes droits qu'aux jeunes gens. En 1913, le ministère de l'Instruction publique a donné l'ordre qu'à l'avenir tous les postes d'inspec-

teurs des écoles de filles fussent donnés à des femmes. Comme chez nous, la guerre a développé l'activité féminine et l'on reconnaît à mille indices le souci des autorités pour la meilleure utilisation des capacités féminines. Plus que jamais, les nations qui mettent en valeur toutes leurs forces découvrent l'importance du capital de travail détenu par les femmes et le réquisitionnement pour la Défense Nationale.

Les étudiantes des écoles d'agriculture ont été nommées membres de la Commission qui fournit le foin aux armées.

Les étudiantes en médecine ont été appelées aux services de médecins et chirurgiens.

Voici une femme russe partie comme aviatrice et qui effectua d'importants travaux de reconnaissance sur le front autrichien. Et nous trouvons encore les femmes comme en France, ainsi qu'en Angleterre, mises à tous les services du télégraphe, des gares, des tramways, de l'administration; au service des blessés sur le front et dans les hôpitaux la conduite des femmes russes est admirable et plusieurs d'entre elles ont reçu la croix de Saint-Georges pour leur dévouement. D'autres même, revêtant l'uniforme militaire, ont combattu dans le rang. Le sentiment de la patrie, si vif dans le cœur des femmes, prend ainsi différentes expressions selon les caractères et, aussi, la nécessité.

L'idée de progrès féministes est inséparable des aspirations républicaines et l'on est heureux de

voir le vote des femmes inscrit au programme de la nouvelle Constitution (mars 1917).

HOLLANDE ET BELGIQUE.

En Hollande et en Belgique, l'action suffragiste est très ardente. Dans les Pays-Bas, l'Association pour le suffrage des femmes fonctionne depuis 1894 avec beaucoup d'activité sous la direction de sa présidente, M^me^ le docteur Aletta Jacobs. Des membres éminents du gouvernement sont favorables au vote des femmes et une ligue masculine en faveur du suffrage des femmes fut fondée. Les socialistes sont partisans de ce suffrage. Les femmes acquerront très vraisemblablement leurs droits politiques dans un avenir prochain. Même esprit en Belgique, où les femmes luttent efficacement pour l'amélioration du sort des travailleuses. Le Conseil National belge ainsi que d'autres associations, les journaux et les revues féministes donnent une grande intensité à la lutte pour le droit des femmes.

ITALIE.

La propagande féministe se développe avec sûreté en Italie, où les associations nombreuses stimulent l'opinion. La Société Nationale pour le suffrage des femmes et le Conseil National italien groupant les sociétés, forment l'avenir féministe. Pendant la guerre, les travaux changent un peu

d'objet et l'on voit que, là aussi, l'œuvre de secours envers les blessés, les réfugiés, les enfants, les populations civiles, s'est concentrée sous la direction des femmes qui luttent avec tout leur cœur contre les fléaux de la guerre.

SUISSE, PAYS BALKANIQUES, ESPAGNE.

En Suisse, l'activité féministe n'est pas très ardente; un Conseil National fut fondé en 1900 et l'Association Nationale suisse pour le Suffrage des Femmes prospère sous la direction de M^me^ Emilie Gourd, également rédactrice à *Jus Suffragii*, organe de l'Alliance I. S. F.

L'Espagne, les Etats balkaniques, la Turquie ne sont pas des pays très favorables au développement de la cause des femmes. Celles de l'Arménie, dont le peuple a été si cruellement éprouvé, se retrouvent rattachées aux idées féministes dans les pays d'adoption où elles sont naturalisées. En France, dans toutes les branches de l'art et des écoles, elles témoignent de grandes qualités d'intelligence et d'indépendance.

EMPIRES DU CENTRE.

En Allemagne, le mouvement féministe n'eut pas une grande envergure au siècle dernier; il se développe surtout après 1900, et l'on voit la Société pour le suffrage des femmes s'établir à Hambourg, parce que les associations des femmes

étaient alors interdites dans presque tout l'empire. Depuis la guerre, il a fallu conjurer les désastres de la crise économique en faisant appel au labeur féminin qui est fourni avec abondance. L'Association allemande pour le vote des femmes a saisi le moment critique des hostilités pour adresser au Reichstag la demande instante qu'après la guerre le droit de vote direct et indirect pour le Reichstag soit accordé aux femmes dont l'attachement à l'Etat fut prouvé.

L'appel à la mobilisation civile volontaire et obligatoire, hommes et femmes, eut en Allemagne un caractère impératif au début de 1917.

Une information de Genève annonça que pour la première fois dans l'histoire du Reischtag une femme prit part officiellement aux séances du Parlement allemand et parla sur la question du travail féminin. Mars 1917.

L'empire d'Autriche est divisé en provinces qui ont chacune une diète particulière, et il faudrait que chaque Etat, séparément, accordât le droit de vote aux femmes. En Bohême, la lutte fut très vive en 1908. On retira alors aux femmes le droit de suffrage et d'éligibilité qu'elles possédaient sans en faire usage, au moment où celles-ci désiraient en profiter.

En Hongrie, le mouvement se débat à travers les difficultés coutumières, mais on peut citer avec intérêt la Ligue parlementaire de 150 députés pour le suffrage des femmes.

Son effort pendant la guerre.

Un coup d'œil rétrospectif rapide sur l'effort féministe dans le monde entier au moment où la guerre éclata en Europe, nous apprend que tout en poursuivant l'obtention de leurs droits politiques, les femmes des divers groupements travaillaient partout avec une inlassable énergie à ce programme qui veut l'amélioration du sort de la femme et de l'enfant pour rétablir la sécurité de la famille.

Il faut percevoir les échos de tous les pays pour se rendre compte de l'œuvre extraordinaire qui s'accomplit par l'influence des femmes, et se dégager enfin de toute oppression de préjugés désuets pour leur rendre un hommage sincère.

Que ces échos viennent d'Angleterre, d'Australie et de toutes les colonies britanniques, de l'Amérique et de toutes ses contrées, des pays scandinaves et de tous les empires où se développe l'action féministe, ils sont les reflets d'une même tendance vers un but unique. Et toutes les manifestations en sont touchantes, montrant tous les jours davantage que le féminisme ne s'arrête pas à la vanité des prérogatives plus ou moins arbitraires, mais qu'il évolue selon une formule de bien dans le grand mouvement du progrès social.

Les associations féministes et suffragistes se forment partout et les adhérents se comptent par millions ; c'est une merveilleuse pensée univer-

selle qui se cristallise dans les congrès multipliés d'un pays à l'autre et qui raffermit l'entente fraternelle des femmes.

A la veille de la guerre, un congrès quinquennal international se réunissait à Rome. Les femmes de tous les pays avaient répondu et l'on vit des déléguées de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, de la Finlande, de la Norvège, du Canada, de la Suède, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France, de l'Autriche, de l'Australie rendre compte des travaux féministes de leur pays, collaborer dans une union toujours plus étroite et former ces vœux d'avenir suivant lesquels la société se modèle au jour le jour.

A la même époque, en Angleterre, la Fédération des Suffragettes de l'Est-End de Londres, composée d'ouvrières, se rendait en masse à la Chambre des Communes pour obtenir une entrevue du chef du cabinet qui refusait de les recevoir.

Les principales questions qui motivaient cette démarche étaient :

A. — La modicité des salaires des ouvrières;

B. — La hausse des denrées;

C. — Le nombre considérable des malades parmi les femmes mariées;

D. — Les grands services que rendent les mères et le besoin du vote pour l'amélioration des demeures ouvrières.

Enfin, la menace de grève par les femmes de l'Est-End qui refuseraient de payer leur loyer si le vote ne leur était pas donné.

L'épouvantement de la guerre secoua les femmes au milieu des travaux sociaux qui les absorbaient et ce fut d'abord un cri unanime de protestation de leur part. Une réunion internationale eut lieu le 4 août 1914, à Londres. Assemblée impressionnante où les Anglaises protestèrent en faveur de la femme, des enfants, du foyer contre les méthodes avec lesquelles les hommes trouvent à propos de régler leurs appétits nationaux.

Sursaut de l'être civilisé contre la barbarie, de l'intelligence contre la bête brute qui déchaîne les catastrophes. Les femmes se séparèrent sous le serment sacré de secourir les victimes de la guerre et de parer le plus possible par leur activité à la dislocation économique qu'allait déchaîner l'ouverture des hostilités.

Femmes de France et d'Angleterre, de Russie, de Serbie, de Belgique, du Luxembourg, un glaive traversait à ce moment leur cœur, mais la douleur ne les amollit pas et sembla, au contraire, les galvaniser devant l'adversité et leur montrer le devoir à accomplir en face de l'action néfaste du conquérant.

Le 7 août parut en France l'appel du président du Conseil placé en tête de cette étude. L'appel fut entendu et le cœur des femmes, sollicité pour une épreuve de courte durée semblait-il, fut stoïque; il l'est encore depuis près de trois ans de guerre et reste dans le peuple comme la pierre angulaire sur laquelle s'affermit l'activité de la Nation.

Mais, avec l'ouverture des hostilités, la conduite des femmes et des féministes se modifia.

Les travaux politiques ordinaires furent interrompus, ainsi que les actes de propagande, et la pensée unique des femmes fut de s'organiser à l'arrière des armées, dans le travail industriel et commercial, l'œuvre de secours, la garde du foyer et des enfants.

Nous avons vu de quelle façon courageuse les femmes françaises ont réalisé, malgré toute les différences de rang, de croyance, de fortune, l'union nationale nécessaire à la Défense. En Angleterre, dès le premier jour, la même union sacrée anima toutes les femmes et les poussa à l'organisation de la solidarité envers les sans-travail, les réfugiés des Flandres et toutes les étrangères que la guerre laissait brutalement sans ressources.

Les féministes montrent une activité remarquable et le programme de cette activité se résume en quelques mots : Œuvres pour les soldats et les marins, Hôpitaux et Ambulances, Réfugiés, Assistance aux femmes, Œuvres pour les enfants.

A Londres, une *Union des femmes pour la paix* se réunit immédiatement ; elle tint des conseils où s'exprima avec véhémence la désapprobation de la guerre. Mais les hommes ont déchaîné la catastrophe et, dans une attitude de patriotisme défensif, les femmes s'organisent pour le Devoir national.

L'*Union Internationale pour le suffrage des femmes* forme d'urgence un comité féminin inter-

national de secours dont le but immédiat est de parer aux plus grandes nécessités des réfugiés et des sans-travail. Il faut lire tous les comptes rendus de détail pour connaître un peu l'œuvre d'assistance qui s'est accomplie pour venir en aide aux réfugiés dans l'effroyable dénuement de la fuite devant l'invasion allemande.

L'*Union Nationale des Sociétés pour le suffrage des femmes*, avec ses 600 sociétés, mit sa magnifique organisation au service des victimes de la guerre, et cela avant même que le secours officiel eût agi. D'importantes réunions eurent lieu au Kings Way Hall, auxquelles les 600 sociétés devaient envoyer chacune plus de mille déléguées, et l'on discuta des grandes questions d'Arbitrage, de Droit public, de Défense de l'empire, d'Education, de la liberté personnelle des femmes et de leurs traitements dans les pays envahis. L'Union ouvrit dès le début treize ateliers pour les femmes sans travail, organisa de nouveaux métiers, tels que la fabrication des jouets, fonda et meubla des hôtels pour les Belges, ouvrit des clubs pour les femmes de soldats et collabora à la création de patrouilles autour des camps militaires.

Dans un de ses conseils, l'*Union Nationale* prend la résolution de convoquer après la guerre un congrès féminin dans la ville même où siègera le Congrès des puissances pour le règlement des affaires de l'Europe, afin de présenter les revendications des femmes et demander leur participation aux gouvernements de leurs pays respectifs. Les

féministes ont la certitude absolue que les femmes, membres des gouvernements, utiliseront leur influence à empêcher la guerre.

Dans cette pensée, les groupements se multiplient, les ligues nouvelles sollicitent l'adhésion de milliers d'autres femmes, et c'est ainsi une armée formidable de travail et de force intellectuelle qui répand dans le pays sa double activité.

Mrs Pankhurst reparaît à la tête d'une députation, accompagnée par une immense procession qui traverse Londres pour demander à Lloyd Georges d'employer les femmes aux munitions et, comme en France, cette participation féminine à la Défense Nationale fut organisée parce qu'il fallait prendre la main-d'œuvre indispensable là où elle se trouvait. En 1916, 300.000 ouvrières environ se trouvèrent embauchées dans les usines de la guerre, et les suffragettes ont demandé à combattre dans la tranchée au cas où le pays serait attaqué; elles auraient, paraît-il, reçu la promesse de participer effectivement à la défense armée en seconde ligne.

Enfin, lorsqu'après le vote sur le service obligatoire retentirent dans l'empire britannique les mots de mobilisation civile, hommes et femmes, les Anglaises devaient répondre à l'appel par cet enthousiasme nouveau qui stimule toutes les énergies, coordonne les réserves et agit avec autant de patriotisme que de volonté pour la défense suprême de la patrie en danger.

Mrs Tenant et miss Violet-Markham dirigent à

Londres au ministère du Service National les services de la mobilisation féminine.

Et l'on voit à l'action ces femmes de haute valeur auxquelles nulle question de travail, de salaire, de recrutement n'est étrangère, résoudre avant l'appel retentissant aux volontaires les problèmes des transports, de la nourriture et du logement pour les phalanges nouvelles de travailleuses.

Le 17 mars 1917 un grand meeting eut lieu à l'Albert-Hall, sous la présidence de M. Neville Chamberlain, directeur du Service National et auquel assistait la reine Mary.

La séance fut ouverte par la lecture d'un message de la reine aux personnes présentes, témoignant des magnifiques services rendus par les femmes depuis la guerre et exprimant sa confiance que toutes celles qui n'étaient pas engagées dans des travaux d'utilité nationale répondraient de tout cœur à tout appel pouvant leur être adressé.

A l'œuvre des hôpitaux, les femmes de Grande-Bretagne furent encore admirables ; sur le territoire insulaire, comme à l'arrière du front britannique en France, en Serbie, en Russie, à Malte, partout où les soldats des armées alliées avaient besoin des soins dévoués des femmes.

Voici l'ambulance écossaise, fondée par la doctoresse Elsie Inglis, équipée par le groupe écossais de l'Union Nationale pour le suffrage des femmes, dont une première formation part pour la Serbie

avec les doctoresses : Elsie Inglis à Mlandovats, Eléonor Soltau, Mac-Phail, Davidson, Alice Hutchinson, Elisabeth Ross qui mourut du typhus à Kragujevatz.

La plupart des femmes docteurs sont suffragistes et beaucoup d'entre elles partirent immédiatement pour le front.

Mrs Harley, sœur du maréchal French, inaugura comme administratice l'hôpital établi en France dans l'abbaye de Royaumont, avec médecin-chef femme et tout un corps spécial d'infirmières. Cette formation de 400 lits, Hôpital auxiliaire n° 301, affiliée à la Société Française de Secours aux Blessés Militaires, section de la Croix-Rouge, est établie à Asnières-sur-Oise. Miss Ivens, chirurgien-chef ; miss Loudon, administratice qui succéda à Mrs Harley ; miss Cecily Hamilton, secrétaire ; miss Duncan, infirmière-major.

La formation possède des ambulances automobiles, un laboratoire et une installation splendide de rayon X.

Miss Katllen Burke, à Londres, fut l'organisatrice des unités londoniennes pour la France et la Serbie.

Puis, c'est l'hôpital de Troyes, de la même Société des Scottisch Women appartenant à la N. U. S. S., qui a reçu, comme celui de Royaumont, les félicitations du général Joffre, du général Février, du général de Torcy, du général Sieur, qui ne s'attendaient peut-être pas à tant de perfection dans des organisations toute féminines. La

doctoresse Ivens s'entendit avec les autorités pour créer une autre ambulance entre Royaumont et la ligne de feu, à laquelle fut attachée une automobile radiographique, offerte par la Société de Suffrage de Londres. Cette même société se montra fière d'entretenir 1.000 lits d'hôpital en France et en Serbie; on lui doit également une grande reconnaissance pour les envois de toute nature aux autres hôpitaux.

Lady Harley mourut au champ d'honneur le 7 février 1917 dans la ville bombardée de Monastir où elle dirigeait avec sa fille l'ambulance écossaise. Son nom restera dans l'avenir comme un des plus beaux exemples de courage et d'initiative féminine.

L'équipe de Troyes s'embarqua pour Salonique en novembre 1915, afin d'accompagner le corps expéditionnaire français, avec médecin-chef doctoresse Mac-Ilray ; doctoresse Mac-Grégor et May Bolair, avec leurs ambulancières et tout le nécessaire pour entretenir 300 lits. Les doctoresses et leur équipe suivirent héroïquement la retraite des Serbes, forçant l'admiration de tous, même des correspondants de guerre allemands.

La doctoresse Hutchinson eut l'occasion de sauver le drapeau britannique à l'arrivée des Autrichiens en le dissimulant dans ses vêtements.

En Corse, l'organisation médicale ainsi que l'installation de 2.000 réfugiés serbes dépendent de la Société Ecossaise, Hôpital principal à Ajaccio et plusieurs dispensaires. La doctoresse Mary Phil-

lips fut chaudement félicitée par un général français pour son organisation.

D'autres formations, les hôpitaux Milicent Fawcett, s'installèrent jusqu'en Galicie, toujours avec un personnel féminin. La doctoresse Mary dirige un hôpital à Chulpanova.

Pays directement engagés dans les hostilités, pays neutres, la tâche fut différente pour les femmes, mais également difficile peut-être, car la répercussion économique devait atteindre dans ses œuvres vives toutes les nations et des familles, en apparence très éloignées du théâtre de la catastrophe.

Organisations féminines nationales d'une part, internationales pour les femmes des pays neutres, solidaires dans l'œuvre humanitaire, indépendamment du concert des alliances.

Les femmes d'Amérique se sont également abstraites de la neutralité politique pour donner aux victimes de tous les Etats le secours de sympathie et d'entr'aide qui relève tant de courages. Aux premiers jours d'août 1914, les femmes de New-York protestèrent contre la guerre en défilant dans les rues de la ville, et la *National American Women's Suffrage Association* rédigea un appel à la paix adressé à tous les Etats des Etats-Unis et aux pays suffragistes. Protestation purement pacifique, mais qui témoigne des sentiments unanimes des femmes contre la guerre. Après cette démonstration, les Américaines se mirent à l'œuvre et envoyèrent en France treize premières équipes d'in-

firmières et de médecins et, au mois de septembre 1914, le premier million de dollars était réuni à New-York pour les œuvres d'assistance. La déclaration de guerre qui secouait l'Europe touchait également le Nouveau Monde, et certains marchés se sont trouvés atteints; les associations de femmes se sont occupées d'atténuer les désastres de la crise économique et, pour les cotons par exemple, ont organisé une vente nationale en demandant à chaque femme d'acheter pour un dollar de marchandises.

L'*Alliance Internationale pour le suffrage des femmes* forma son comité d'urgence, et c'est par ses soins que furent rapatriées dans leur pays d'origine : Françaises, Anglaises, Italiennes, Allemandes, femmes et jeunes filles de toutes les nations qui se trouvaient seules et désemparées.

Les ligues se multiplient là comme en Grande-Bretagne. L'*Union des Femmes du Monde entier* organise la procession en faveur de la paix, à New-York, et s'érige en Comité permanent contre la guerre. Son but est de faire appel à toutes les femmes jouissant de la franchise électorale dans le monde entier, afin que leur influence politique travaille inlassablement à s'opposer à la guerre.

La *Ligue des Associations industrielles féminines*, 10.000 membres, a convoqué une assemblée générale à Chicago, le 13 septembre 1914, pour protester contre la guerre européenne. Comme le Conseil International et la Fédération Générale des Clubs de femmes, cette Ligue est suffragiste et

les affiliées pensent fermement que la présence des femmes dans les gouvernements aura un poids considérable pour le maintien de la paix.

Une *Convention du Conseil National des Electrices* fut convoquée le 10 juillet 1915. Son but est d'éclairer les électrices sur les devoirs des citoyennes, d'assurer une législation qui prenne l'intérêt des femmes, des enfants et du foyer.

Encore une démonstration pacifique et féministe fut la fondation du *Parti des Femmes pour la Paix*, organisé à Washington en janvier 1915. Le but de cette société est d'enrôler toutes les femmes d'Amérique pour exciter les nations à respecter les vies humaines et abolir la guerre.

Et de tous les centres féministes émane la même pensée de défense pour la famille, le foyer, les enfants, et, pour arriver à ce but, entrer dans les gouvernements.

Les conférences, les congrès, les meetings se multiplient : 50.000 femmes de tous les Etats de l'Union se réunissent à Chicago pour adopter des résolutions et 700 femmes réunissent au Mexique le premier congrès féministe.

Quatre millions de femmes votent en Amérique: un cinquième du Sénat, un sixième de la Chambre des Représentants, un sixième du vote présidentiel sont fournis par les Etats où existe l'égalité de suffrage pour les femmes et les hommes.

Citons, à titre d'initiative privée, la création de l'hôpital américain en France, fondé par M^me^ W.-K. Vanderbilt qui offrit son hôtel de Neuilly et réu-

nit parmi les membres de la société américaine de Paris les premiers fonds nécessaires.

Les femmes françaises ont une dette de gratitude infinie envers les Américaines pour tous les dons tant en fournitures d'hôpitaux qu'en vêtements, tabacs et alimentation que les cercles féminins ont envoyés en France sans discontinuer depuis le début de la guerre.

Je suis obligée de suspendre l'énumération de tant de bienfaits et je le fais en envoyant à nos sœurs d'Amérique la plus patriotique pensée de reconnaissance.

Les femmes des Etats-Unis d'Amérique n'avaient pas les mêmes raisons que les Européennes de se consacrer uniquement à des œuvres de secours, et elles ont pu continuer leurs travaux politiques. Les campagnes suffragistes ne se sont point arrêtées, au contraire, puisque, depuis deux ans, on a vu plusieurs Etats d'Amérique et le Danemark accorder aux femmes leurs droits politiques.

Le pacifisme déployé par les centres suffragistes, les groupes, les associations et les personnalités féministes n'est pas une arme de lutte contre le nationalisme des patriotes.

Toutes les démonstrations pacifistes sont des protestations de principe contre la guerre et contre les barbares qui la déchaînent ; mais la patrie attaquée ou la vie nationale en danger trouvent comme dans les autres pays la femme féministe ou non à son poste de patriote, avec la pensée unique de défense.

Au mois de février 1917, au moment de la rupture diplomatique des Etats-Unis avec l'Allemagne, on nous décrit l'enthousiasme grave et profond de la population de New-York et la démarche de 500.000 suffragettes qui offrent leurs services à M. Wittmann, gouverneur de l'Etat.

Et l'énumération complète serait immense!

La Suède a aussitôt formé un *Corps de service des femmes* qui, collaborant avec d'autres sociétés groupées au *Comité Central de la Reine*, s'occupa des victimes de la guerre.

Dans les Pays-Bas, tous les comités de secours féminins fédérés se sont occupés des femmes et des enfants laissés par les hommes rejoignant sans délais leur régiment. Six cent mille Belges chassés de leur pays échouèrent en Hollande et il fallut les abriter, les vêtir, les nourrir et les sociétés féministes se dévouèrent sans relâche.

La reine Maud de Norvège se mit immédiatement à la tête d'un comité de secours, et ses fidèles Norvégiennes se sont serrées près d'elle pour créer les cantines et les offices indispensables à l'universelle misère.

En Danemark, même sollicitude, et la reine Alexandrine a concentré sous sa direction les efforts divers pour les canaliser. Envois aux hôpitaux militaires, pansements, linges, vêtements, travaux de tous genres confectionnés par les femmes.

Initiative féminine privée qui présida à l'installation de l'hôpital danois à Paris, créé par

Mme Tcherning, directrice, et le professeur Tcherning, docteur Svindt, docteur Seedorff, avec équipe d'infirmières danoises. Après deux ans d'une activité dévouée, Mme Tcherning reçut la croix de la Légion d'honneur en remerciements de tout le bien qu'elle avait fait à nos blessés.

Dans la Belgique menacée et conquise, l'*Union patriotique des femmes belges*, fondée huit jours après la déclaration de guerre de l'Allemagne, par Mme Jeanne Brigode, leader suffragiste, secrétaire de la *Ligue belge pour le droit des femmes*, devint la centralisation de l'activité féminine. Mesures de secours aux blessés, puis, après l'occupation allemande, lutte contre le chômage, création de fonds de secours de toutes sortes et particulièrement aux femmes des soldats et des officiers en détresse complètement séparées de ceux qui se battent pour la libération de la patrie.

L'action des femmes dans les pays envahis, féministes ou non, est encore peu connue. L'avenir nous réserve encore une page d'histoire cruelle à connaître sur ce qui se passe derrière le rideau du front et que tant de victimes payent de leur sang.

Dans cette ville de Bruxelles, où fut perpétré le meurtre de l'infirmière anglaise Edith Cavel, on ne peut citer les vertus civiques d'une autre femme patriote sans faire ressortir encore une fois la barbarie et la grossièreté allemandes. Je veux parler de Mme Carton de Wiart, femme du ministre de la Justice, demeurée au Palais du ministère et qui fut là, témoin de l'invasion. Mme Carton de Wiart fut

gardée prisonnière, puis déportée et détenue probablement parce que son beau caractère de fierté, de patience et de charité, le réconfort de sa présence pour ses compatriotes dressaient pour l'ennemi un obstacle impossible à détruire.

Mais, en Belgique, l'exemple patriotique venait de haut. Femme, épouse et mère, la reine Elisabeth dictait par son exemple à ses sujettes ce que l'on doit d'amour et de fidélité à son devoir, à sa patrie, à sa famille.

Activité différente, mais non moins efficace, parmi les femmes suisses qui se sont ingéniées à renouer les relations de familles des populations dispersées; à rechercher les soldats manquants; œuvres des prisonniers, échange de grands blessés; l'activité privée et féminine, là encore, a accompli des merveilles à côté de la tâche officielle. Des bureaux fondés par des femmes et rattachés à la Croix-Rouge deviennent les précieux auxiliaires de la grande société et l'on peut citer comme exemple de dévouement les noms de M^mes^ Clara Ragaz et Girardet. A signaler, à Genève, la fondation de l'*Union mondiale des femmes*, par une Américaine, pour établir un lien nouveau entre les femmes de tous les pays; *Union pacifiste de protestation contre la guerre*.

En France, en Angleterre, en Russie, en Italie, l'effort considérable envers les nationaux et les étrangers est un incessant labeur féminin dont personne n'oserait nier le service. Service bénévole, intelligent, librement consenti et auquel on doit la

formidable énergie des Etats qui trouvent leur salut dans la résistance.

Enfin, au mois d'avril 1915, en Hollande, un comité de femmes présidé par la doctoresse Aletta Jacobs prend l'initiative d'un congrès international pour la paix future qui doit être une réunion de consultation féministe sur la conduite à tenir pendant la guerre et des efforts à poursuivre. Mission délicate par excellence au moment où les passions patriotiques empêchaient les déléguées d'apporter à un congrès pour la paix l'impartialité désirable aux questions internationales.

Les Allemandes répondirent au nombre de 28, quoique le Conseil National d'Allemagne eût officiellement refusé d'y prendre part. La présidente de cette société avoue, du reste, dans une lettre ouverte, que les femmes allemandes accessibles aux idées de paix pensent qu'il sera possible de s'occuper des moyens d'éviter la guerre future, *seulement quand la guerre actuelle aura pris fin;* de nombreux documents révèlent la femme des pays confédérés de l'empire allemand comme solidaire de l'esprit de conquête et de l'orgueil pour la plus grande Allemagne partagé par le peuple. Entrevoir la paix lorsque le crime de conquête serait perpétré est bien dans le genre tudesque.

Le Congrès International des femmes fut convoqué le 28 avril 1915, réunissant les déléguées des pays suivants : Etats-Unis, 47; Allemagne, 28; Suède, 16; Norvège, 12; Hongrie, 9; Autriche, 6; Danemark, 6; Belgique, 3; Canada, 2; Italie, 1;

Grande-Bretagne, 3. Les Hollandaises étaient en grand nombre évidemment, puisque l'on était à La Haye.

L'*Union Nationale de Grande-Bretagne des Sociétés pour le suffrage des femmes* avait décidé en conseil de ne pas envoyer de déléguées à La Haye.

Les Françaises ne répondirent pas.

Elles devaient s'abstenir.

Mais les femmes de tous les pays comme les nôtres, doivent être reconnaissantes aux femmes des Pays-Bas de l'initiative du congrès qui, en pleine période d'hostilités, a traité des conditions d'une paix future et dont les différentes propositions restent comme l'inébranlable témoignage de la pensée féministe, savoir:

I. — Protestation contre la guerre;

II. — Mesures en vue de la paix;

III. — Principes d'une paix permanente.

IV. — Coopération internationale;

V. — Education des enfants;

VI. — Les femmes et la conférence pour l'établissement de la paix;

Effort admirable, croisade sainte, inutile sacrifice, tant que pourra mûrir dans le cerveau d'un prince le caprice de s'intituler Empereur du Monde!

NATIONALISME OU INTERNATIONALISME ?

La tendance féministe est-elle exclusivement nationale ou ses efforts tendent-ils à un internationalisme de principe et d'action?

L'état de guerre, pour beaucoup de nations, et le danger de conflit pour tous les peuples, contribuent à préciser la question et invite l'esprit à cette recherche de lignes qui, après avoir déterminé un point dans l'espace, permet d'édifier un tableau et de le mettre en perspective.

Le point de départ de la doctrine féministe est la revendcation d'une liberté; liberté individuelle qui ne peut être telle que portée à sa conception universelle; universelle signifiant en dehors de toute barrière conventionnelle de pays ou de race.

Les lois de l'humanité ne se soumettent pas seuelles, au contraire, indistinctement, tous les élélement à une modalité arbitraire, mais amènent à ments qui les sollicitent.

Une idée féministe ne s'exprime pas isolément pour une femme sans s'inscrire immédiatement pour toutes les femmes; l'Asiatique et l'Européenne, l'Américaine, la femme esclave de l'Afrique comme celle de race jaune, la métis, toutes asservies au despotisme masculin national, international, universel.

L'expression initiale de liberté féminine doit être conçue en termes assez clairs pour résister à toutes les traductions et être ainsi comprise dans tous les langages.

Mais rétrécissons le tableau.

Dans les grandes limites de l'Europe, de l'Oural à l'Océan Atlantique, plusieurs races se meuvent : les nations s'inscrivent, pays à pays, race à race, peuple à peuple; les frontières se déterminent difficiles à fixer d'une manière absolue et l'internationalisme d'une loi d'humanité se restreint à une forme de parti dans laquelle il ne faut plus voir que des nationaux. Nationaux de pensée, de cœur et d'énergie.

L'esprit féministe est essentiellement pacifiste devant le problème de la lutte des nations; pacifisme de doctrine s'appuyant sur des nécessités de paix universelle vers laquelle devraient tendre toutes les intelligences et les efforts des responsables.

Mais le féminisme obéit à l'égal de bien d'autres doctrines passant de la conception abstraite d'un principe à la réalisation concrète d'un programme; du général au particulier.

Le patriotisme a condensé la formule et dicté aux femmes le devoir d'être nationales, malgré l'internationalisme des principes.

Le mot international qui, dans son acception la plus large, signifie au delà et plus haut que les frontières de poteaux, tombe malheureusement trop souvent au synonyme d'antipatriote en passant par toutes les nuances d'un pacifisme d'excuse appelé à masquer la dérogation aux devoirs envers la patrie.

Peut-on ici même regarder parallèlement le féminisme et le socialisme dont l'effort international a depuis la guerre des effets essentiellement nationaux?

Certainement.

Le but du socialisme est une entente internationale qui supprimerait le militarisme des nations au profit d'une paix universelle; le féminisme tend au même but et, si les chemins sont quelquefois différents, ils n'en sont pas moins sûrs. Mais, à l'appel au drapeau, utilité de défense ou vanité de conquête, socialistes et féministes rentrent au camp respectif selon l'idéal national.

Les restrictions nationales paralysent trop complètement l'utopie internationale d'une suppression des combats armés.

Une nation eut pourtant l'illusion de faire de cette utopie un outil national, et cela provoqua alors la faillite de la théorie; l'astuce démasquée a rejeté plus fortement dans les frontières ceux qu'un idéal social semblait mettre en présence.

Pourtant les socialistes ont tenté les conférences de ralliement et des Français sont allés à Zimmerwald et à Kienthal ; dirigeants désireux de tâter l'ennemi qu'il faut connaître, probablement ; sincérité de travaux préparatoires à la paix future, on l'espère, car les preuves ne permettent plus de passer l'arme internationale au plus effroyable despotisme national de conquête et d'hégémonie.

Le piège fut offert aux femmes françaises à l'occasion du Congrès International de 1915.

Les femmes françaises ne sont pas allées à La Haye.

Elles se sont abstenues ; non pas que la guerre, quelque douloureuse qu'elle soit, leur ait fait abandonner l'idéal du pacifisme futur, mais parce que la crise nationale empêchait leur sincérité de patriotes à prendre part dans un concert dont pouvait sortir quelque motion de principe international dictée par des représentantes de l'Allemagne.

L'appel à la paix d'une Clara Zetkins, féministe et socialiste, ressemble trop à celui des ambassadeurs prussiens de Kienthal et les Françaises de sang ne pouvaient pas parler en congrès d'une paix qui n'était momentanément pas une paix de l'humanité, mais une paix allemande, ce qui est synonyme de duperie, d'asservissement et de honte.

La tentative de pénétration allemande par le féminisme a échoué ; l'outil international s'est brisé devant les Françaises ; patriotisme averti, éclairé, en harmonie avec l'œuvre nationale dont l'évolution se déroule depuis la guerre.

Voici en quels termes Me Maria Vérone, avocat à la Cour d'appel de Paris, répondit à une demande relative à l'attitude des femmes socialistes françaises pendant la guerre : « Leur point de vue est le même que celui des hommes; elles sont opposées à la guerre, mais se rallient à la défense de leur pays et ne veulent pas se soumettre passivement à l'extermination. La France est engagée dans une guerre de légitime défense; elles doivent, en conséquence, approuver la lutte jusqu'à ce que le sol de France soit libéré de l'envahisseur. »

Les femmes françaises sont au premier rang pour vouloir la paix, pour travailler à une paix durable, définitive, si l'on pouvait prononcer ce mot en face de la vanité des hommes, mais ces femmes savent aussi que les éléments de cette paix prochaine ne se trouvent qu'au cœur de la nation, dans ses immenses ressources d'énergie et d'attachement aux traditions nationales.

L'avenir de la citoyenne française est justement dans cette foi patriotique qui l'a dirigée pendant la guerre et qui, plus tard, la conduira, par les grandes voies de l'Egalité, de la Liberté et de la Fraternité, à prendre tous les jours une part plus grande dans la vie de la Nation qu'elle aura défendue par son cœur et son intelligence, tandis que les hommes la défendaient par le sang.

TABLE DES MATIÈRES

Aux Femmes Françaises *(Appel aux Femmes Françaises, de M. René Viviani, le 7 août 1914)* 7

La Femme Française. 9

Son activité pendant la guerre *(Dans les campagnes, à l'arrière, dans les hôpitaux, dans l'œuvre sociale, dans la famille, à l'usine de guerre)*. 61

Hommages aux Françaises. 135

Le Féminisme en France et les sociétés féministes. 144

Travaux féministes. 187

Trois lois de la guerre 205

Questions à l'étude. 211

Le Parti féministe. 221
Suffrage. 229
La représentation féminine à la Chambre. 239
Le Féminisme à l'étranger. 265
Son effort pendant la guerre 279
Nationalisme ou Internationalisme. 297